



**HAL**  
open science

## Altheni de Barrandoni : André Barrandon et Marie Dezeuze

Vanessa Rouyer

► **To cite this version:**

Vanessa Rouyer. Altheni de Barrandoni : André Barrandon et Marie Dezeuze. Histoire. 2021. dumas-03504756

**HAL Id: dumas-03504756**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03504756>**

Submitted on 29 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License



DU généalogie et histoire des familles  
Université de Nîmes

Mémoire individuel de Vanessa ROUYER

---

## ALTHENI DE BARRANDONI

# André Barrandon et Marie Dezeuze

---

FLORE

391692

DE

MONTPELLIER

comprenant l'ANALYSE descriptive

**DES PLANTES VASCULAIRES DE L'HÉRAULT**

L'INDICATION DES PROPRIÉTÉS MÉDICINALES, DES NOMS VULGAIRES  
ET DES NOMS PATOIS,  
ET UN VOCABULAIRE EXPLICATIF DES TERMES DE BOTANIQUE

par

**H<sup>r</sup> LORET & A<sup>re</sup> BARRANDON**

avec une Carte du Département

In speciebus determinandis neque evitare studui  
hodiernam levitatem: in speciebus divellendis, ac  
haud minorem terneritatem in speciebus sine sincero  
examine coacervandis. (Fries, Epist. Hier.)

TOME PREMIER



---

Directeur de recherche M Stéphane COSSON  
Session en présentiel 2021



« La vérité se donne à qui la cherche, mais il faut, pour la trouver, être veillant,  
agile et laborieux »

Bernard PALISSY (1510-1590)  
Vestibule institut de botanique  
Jardin des plantes de Montpellier

## REMERCIEMENTS

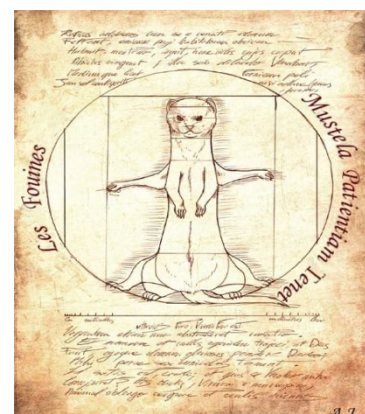
Ma participation à ce Du et la réalisation de ce mémoire m'ont demandé beaucoup de temps et beaucoup d'énergie malgré la passion qui m'anime. Mais tout cela n'aurait pas été possible sans la contribution de plusieurs personnes que je tiens à remercier avant tout.

Mes premiers remerciements seront pour mes proches et en particulier mon mari et mes enfants chéris qui ont su s'adapter à mes manques de disponibilités, à mes recherches et surtout à mes nombreux récits de découvertes !!

Merci à l'ensemble des professeurs de ce DU pour leurs enseignements précieux et leur accompagnement.

Merci particulièrement à Stéphane Cosson qui a su se rendre disponible pour m'aider et répondre à mes interrogations.

Merci à toutes « les fouines », mes compagnons de DU...avec qui nous avons partagé beaucoup de bons moments et qui m'ont été d'un grand soutien dans les périodes de doute.



## CONSIGNES

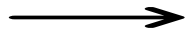
Les consignes de recherches sont les suivantes



LE COUPLE à l'origine des recherches :

- S'est marié entre 1833 et 1842
- Les mariés peuvent être des inconnus
- Ou un couple sur lequel on a déjà travaillé
- Si le couple choisit s'est marié or limite de dates nous devons

justifier notre choix



LES RECHERCHES

- Présentation du couple et des frères et sœurs
- Remonter trois générations avec les frères et sœurs à chaque fois
- Présenter les enfants et tous les petits enfants du couple



LA PRESENTATION DE LA COMMUNE

- Les recherches devront inclure une présentation de la commune ou de la paroisse où s'est marié le couple
- On se limitera à la période XVI-XXIème



LES DOCUMENTS A CHERCHER

Au moins un document de chaque type :

- Cadastre
- Recensement
- Notaire
- Hypothèques
- Armée
- Succession
- Etat civil (NMD)
- Archives religieuses (BMS)

---

*« Je soussignée Vanessa Rouyer certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document en totalité ou en partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »*

## SOMMAIRE

Méthodologie de travail	6
<b>1<sup>ère</sup> partie : Le village de Castries</b>	<b>7</b>
<b>2<sup>ème</sup> partie : Le couple central André Auguste Barrandon et Marie Dezeuze</b>	<b>19</b>
I André Auguste Barrandon	20
II Marie Dezeuze	26
III André et Marie	29
<b>3<sup>ème</sup> partie : La descendance : les enfants et les petits-enfants</b>	<b>57</b>
I Marie Antoinette Barrandon : leur fille aînée	58
II Les enfants de Marie-Antoinette Barrandon	62
III Eléonore Barrandon : la deuxième fille du couple	65
IV les enfants d'Eléonore Barrandon	67
<b>4<sup>ème</sup> partie : L'ascendance D'André et Marie</b>	<b>74</b>
I Les parents d'André Auguste Barrandon	75
II Les grands-parents et les arrière-grands-parents d'André	80
A les grands-parents et arrière-grands-parents paternels	
B les grands-parents et arrière-grands-parents maternels	
III les parents de Marie Dezeuze	88
IV Les grands parents et arrière-grands-parents de Marie	91
A les grands-parents et arrière-grands-parents paternels	
B les grands-parents et arrière-grands-parents maternels	
Conclusion	98
Annexes	99

## Méthodologie de travail

- Dans mes explications les individus présents dans cet arbre ne portent pas de numéro de sosa, j'ai préféré utiliser une police en gras pour les mettre en valeur : chaque personne présente dans l'arbre de cette famille est repérée par ce détail
  - J'ai tenu à intégrer des extraits d'arbre pour chaque fratrie afin de permettre au lecteur un repérage nécessaire à la compréhension et j'ai refait des rappels dès que cela m'a semblé utile.
  - Toujours dans un souci de clarté j'ai utilisé des 🧑 pour indiquer les naissances et de † pour indiquer les décès.
  - Pour les recherches sur la descendance j'ai utilisé les recensements et les tables décennales pour me donner une base et j'ai ensuite approfondie en utilisant tous les actes disponibles en ligne puis en consultant les minutes notariales et les hypothèques aux archives du département de l'Hérault.
  - J'ai utilisé les relevés associatifs chaque fois que je me suis retrouvée dans une impasse.
  - J'ai consulté internet pour m'aider à la compréhension sur les professions, les décorations ou les distinctions etc.
  - J'ai veillé à respecter un ordre chronologique dans l'écriture sur le couple et sur sa descendance.
  - J'ai informé le lecteur de ma démarche et de ma réflexion tout au long de l'écriture. J'ai renseigné mes blocages, mes déblocages mais aussi mes recherches infructueuses en les détaillant.
  - Pour l'ascendance j'ai procédé au dépouillement systématique des registres paroissiaux me permettant ainsi de cerner personnellement les liens familiaux des paroissiens et de ne pas passer à côté d'individu appartenant à cette généalogie. Pour certaine commune la conservation et la qualité des documents m'ont rendu le travail plus compliqué.
  - Cette partie est différente puisque l'ordre chronologique est inversé, je vais donc partir d'un individu en remontant ses ancêtres. Pour faciliter la compréhension la procédure est chaque fois la même et elle se répète pour les branches paternelles et maternelles.
  - Tous les actes consultés en ligne ou sur place aux archives sont indiqués en bas de page au fur et à mesure de la lecture.
  - J'ai inséré les documents qui me semblait le plus important à la compréhension en vous fournissant une transcription. Mais parfois les documents sont insérés uniquement pour leur singularité.
- Bonne lecture.

Pour ce mémoire j'ai fait le choix de me consacrer à un couple de la commune où  
je réside et marié dans la période indiquée.

Après avoir feuilleté les actes de mariage, mon attention s'est arrêtée sur André  
Barrandon et Marie Dezeuze

Voici donc une brève description de leur village tel qu'ils ont pu le connaître.

## 1ère partie

# Le village de Castries





Castries est une commune située dans l'Hérault à une dizaine de kilomètres à l'est de Montpellier dans la région Occitanie dans le sud de la France<sup>1</sup>.

Le village s'étend sur une surface de 2405 hectares. Il est connu depuis l'époque romaine pour ses nombreuses carrières. Son bassin carrier a toujours constitué une grande source d'approvisionnement pour la région côtière environnante et encore plus pour la ville de Montpellier qui lors de son essor et de son développement en fit son lieu principal d'alimentation. En effet, la pierre calcaire extraite a été utilisée à de multiples endroits et pour beaucoup de monuments tels que le jardin du Peyrou. La population castriote a ainsi longtemps vécu en lien direct ou indirect avec cette exploitation tant pour la production, l'exploitation ou même le transport. Il ne reste aujourd'hui plus que deux exploitants, l'époque moderne ayant fait place à de nouveaux matériaux et à de nouvelles techniques de production.

Voici les armoiries de la ville de Castries qui peuvent se blasonner de la sorte : « D'or à Saint Etienne de carnation, habillé en diacre, l'aube et la dalmatique de gueules, tenant en sa dextre une palme de sinople et en sa senestre trois cailloux d'argent »



L'histoire de Castries commence au 1<sup>er</sup> siècle, où un poste de garde romain fut construit au sommet de la colline afin de surveiller la voie romaine.

Puis c'est au X<sup>ème</sup> siècle que le nom de Castra réapparaît dans l'histoire locale.

La famille de la Croix racheta la baronnie de Castries en 1495 et c'est en 1520 que l'ancien château fort fut rasé et que l'actuel château fut construit.



*Ancien château fort au XVI<sup>ème</sup> siècle<sup>2</sup>*

---

source wikipédia mai 2021<sup>1</sup>

source « *la baronnie de Castries* » R Pouget<sup>2</sup>



### Actuel château<sup>3</sup>

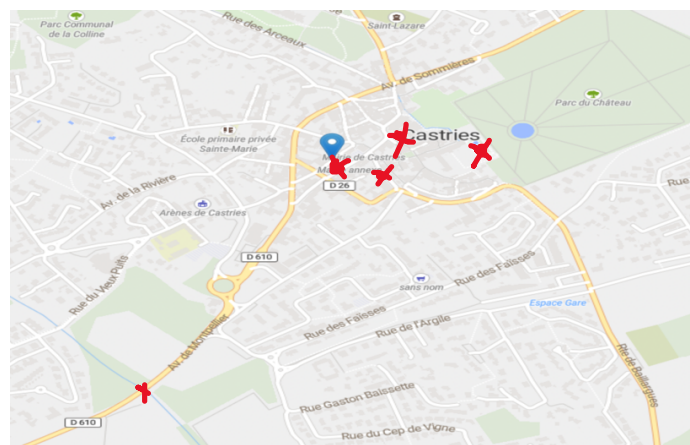
Aujourd'hui classé au titre des monuments historiques, il domine la ville.

Il est désormais propriété de la municipalité qui en profite pour laisser ce lieu fréquemment aux habitants et pour y organiser des manifestations culturelles ou des événements populaires. Le château lui-même

actuellement en travaux ne se visite pas mais son parc est ouvert quotidiennement.



Je vous propose de vous emmener visiter les lieux principaux de Castries :



A votre arrivée par la route de Montpellier vous circulez sur un pont qui enjambe la rivière la Cadoule.

Il est presque invisible ou en tout cas il échapperait presque à notre attention de par son positionnement et la dense végétation qui l'entoure.

Néanmoins, si nous prenons le temps de passer en contre bas par la rivière, souvent asséchée l'été, on pourra y apercevoir une très belle armoirie sculptée sur la pierre.

Il faut savoir qu'autrefois les ancêtres traversaient cette rivière à gué et c'est seulement à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle que le pont de la Cadoule fut construit, on imagine aisément que les échanges, avec Montpellier notamment, en furent facilités.

Les plans de construction sont consultables aux archives départementales de l'Hérault

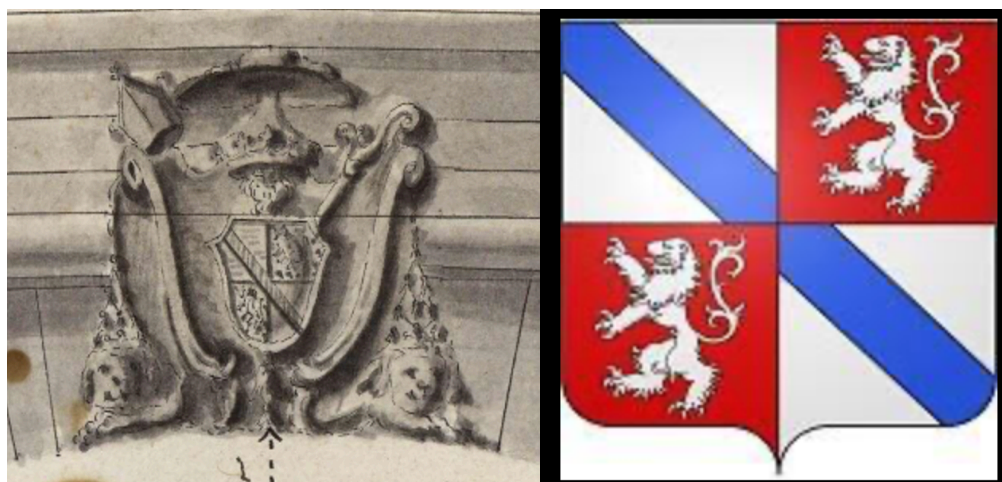




En voici un extrait...<sup>4</sup>

Les armoiries sont celles de monseigneur Raymond de Durfort de l'Orge<sup>5</sup> évêque de Montpellier de 1766 à 1774.

J'en profite pour faire un petit peu d'héraldique et décrire cette armoirie de la sorte : écartelé d'argent à la bande d'azur et de gueules au lion d'argent.



Je ne peux pas manquer de vous ajouter une photo des armoiries telles qu'elles sont actuellement et dont l'usure malheureusement rend la lecture difficile.



*Photos personnelles prise en juin 2021*

Source AD 34 c 3679-2 consulté en Mars 2021<sup>4</sup>

Source AD 34 3679-2 consulté en mars 2021<sup>5</sup>



En continuant notre route en direction de Sommières, faisons un détour par l'avenue de la promenade. Elle nous amène directement au pied de la très belle église de style gothique.

Celle-ci à une histoire bien à elle puisqu'elle est l'œuvre de tout un village.

L'église Saint Etienne fut construite en 1865 sous l'impulsion du maire de l'époque et du curé qui désirait pour ses paroissiens un lieu de culte exaltant.

L'ensemble de la communauté contribua à sa construction en offrant son temps, sa main d'œuvre et des matériaux comme la brique, les pierres, les tuiles....



Photo personnelle

7



Cette église vient remplacer la très ancienne église dédiée à St Etienne qui était située à quelques mètres de là et qui menaçait de s'effondrer. Elle finit d'ailleurs par le faire quelques années après la construction de la nouvelle et il ne reste aujourd'hui plus que le mur ouest.

Cette ancienne église bâtie au XIème siècle en opus monspeliensis abritait de magnifiques chapiteaux antiques sculptés qui furent abimés par le temps, les effondrements et la progressive ruine du lieu mais dont certains peuvent encore être observés sur le mur ouest justement.

Il ne reste rien d'autre du bâtiment, sauf sans doute quelques tombes oubliées des anciens seigneurs du château.

Ci-dessous le mur ouest et la seule représentation que j'ai trouvé de l'ancienne église, il s'agit d'une gravure datant de 1830 de JM Amelin.

Source AD 34 2058/8/2 consulté en mars 2021<sup>6</sup>  
Source Castries d'hier et d'aujourd'hui ed du Mistral<sup>7</sup>





*Castries d'hier et d'aujourd'hui / Les amis du château de castries*



*Photos personnelles*

Actuellement le lieu se nomme le square Coste en hommage au célèbre Victor Coste.

Au centre du square on y trouve son buste. Médecin naturaliste, Victor Coste est né à Castries en 1807.

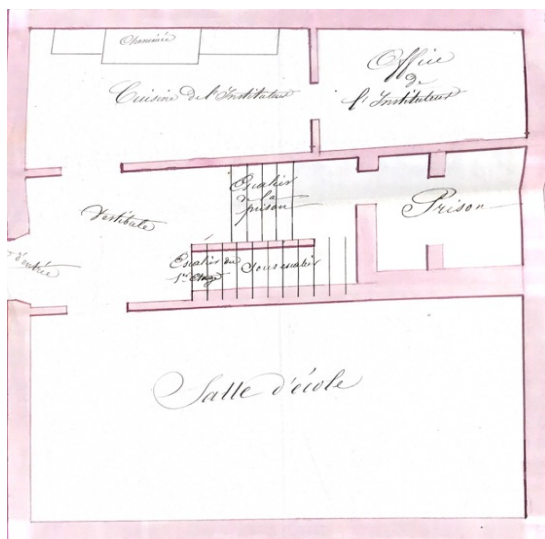
Il est à l'initiative de nombreuses recherches scientifiques dans le domaine de l'aquaculture et de la pisciculture. C'est le fondateur de la première ferme marine en France.

Il est né dans la maison ci-dessous, située juste en face du square à l'angle de l'impasse de la source.





Non loin de là sur l'avenue de la promenade toujours on ne peut pas rater le très beau bâtiment de style classique où siège l'hôtel de ville. Construit en 1835 il abrita pendant quelques années l'école des garçons, la salle du conseil municipal ainsi que la prison du village



L'instituteur du village y était également logé et il s'opposa fermement à l'idée d'y installer la prison du village.

En effet dans un courrier en date du mois d'octobre 1847 il s'inquiétait du bruit et de la gêne occasionnée pour les élèves, et pour lui-même et sa famille, quand je cite « un prisonnier ou par folie ou par désespoir ou pour tout autre cause frappera sur la porte, criera, chantera..... » Il joindra à son courrier ce plan<sup>10</sup> ci-contre qui rend compte de la proximité de cette

fameuse prison et de la salle de classe.

Celle-ci fut néanmoins aménagée mais elle accueillit peu de prisonnier.

---

Source Castries d'hier et d'aujourd'hui ed Mistral<sup>19</sup>



Nous continuons en empruntant la ruelle qui descend face à l'hôtel de ville. Au milieu de celle-ci se trouve sur notre droite un bâtiment communal qui a longtemps abrité une école maternelle ...celle que mes enfants ont fréquenté mais qui aujourd'hui par manque de place a été déplacé dans une plus grande structure. Cette école a vu le jour car l'ancienne école des filles qui était située dans une maison s'est vu perdre son bail de location le 31 décembre 1862 parce qu'elle fut vendue et que le nouveau propriétaire ne voulait pas louer celle-ci à la commune. Il a donc fallu dans l'urgence trouver un lieu d'accueil. Le conseil municipal a voté au titre d'utilité publique le 29 septembre 1862 l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation de ladite maison appartenant à Etienne Bergeon. Néanmoins et sans que je puisse donner d'explications, le conseil municipal du 10 Novembre 1862 votera

l'acquisition de la maison de Etienne Verune située au plan cadastral

section A n°206 qui de par sa position est très convenable pour le projet, et cela pour la somme de 10000F.

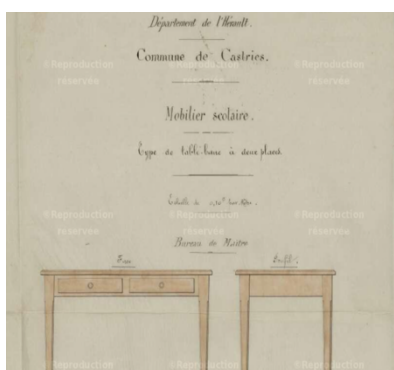
Dans cette maison il est prévu d'y faire des aménagements selon les plans proposés par

Mr Besine architecte pour la somme de 14500F.

En plus de l'acquisition de la maison, cour et jardin, la commune achètera à Mr Laurent Lafont un terrain en nature de jardin attenant situé à la section A n° 214 du plan cadastral de la commune.

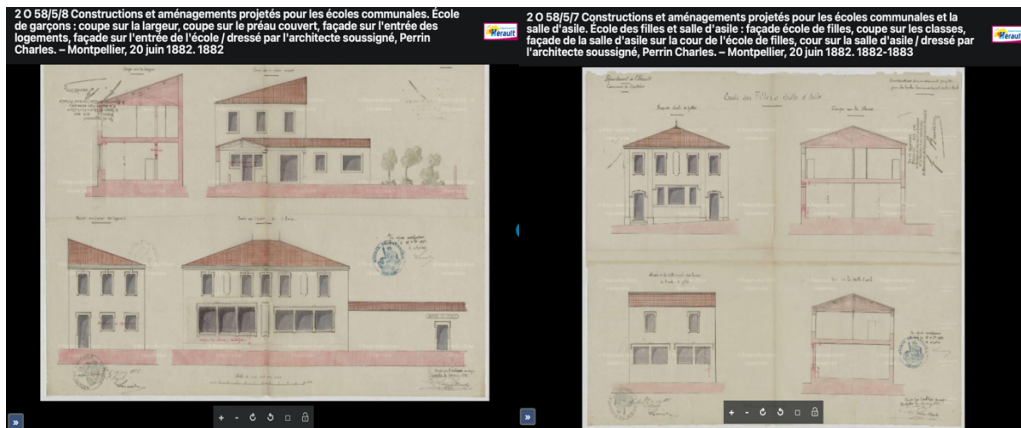
Dix ans plus tard, un rapport d'architecte en date du mois de Mars 1872 évoque la volonté de la commune de procéder à nouveau à une amélioration du bâtiment qui manque cruellement d'espace. La salle d'asile qui compte désormais une centaine d'élèves sans préau couvert et les salles de classes pour l'école des filles comptant également une centaine d'élèves, sont devenues bien trop petites, obligeant même les institutrices à concéder une partie de leur logement.

Mais il faudra encore attendre une dizaine d'années supplémentaires pour que l'école soit à nouveau agrandie afin d'accueillir l'école des garçons et qu'elle ait sa structure actuelle.

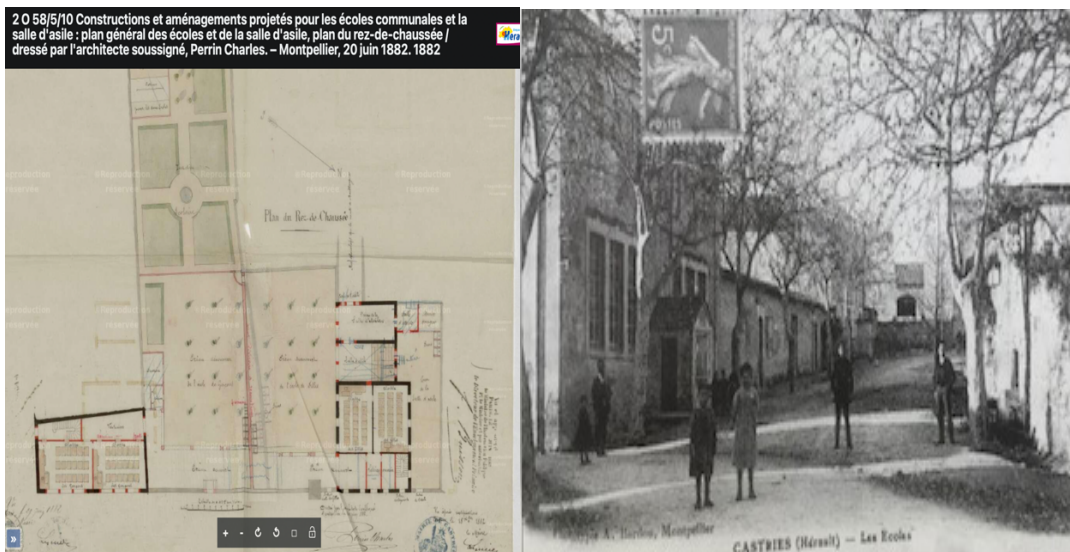


11





12



13



Poursuivons notre visite en admirant ce très bel aqueduc qui traverse la garrigue et le village.

Il est d'une longueur totale de 6822 mètres pour un dénivelé de trois mètres. C'est dans les années 1660 que René Gaspard de la Croix fit construire cette œuvre gigantesque. En effet le propriétaire était désireux de faire venir sur son château les eaux de la source de Fontgrand afin d'alimenter un jardin à la française dessiné par le célèbre Le Nôtre, architecte paysagiste du roi Louis XIV.

La source était autrefois la propriété des évêques de Montpellier qui acceptèrent de concéder au marquis un droit d'eau sous réserve qu'une paire de gant leur soit offert à chaque changement d'évêque. La tradition finit par se perdre jusqu'en 2006 où l'ancien maire Gilbert Pastor remis une paire de gant à Monseigneur Thomazeau archevêque de Montpellier alors en visite sur la paroisse de Castries. Pour l'aider dans la construction de son projet le marquis obtint l'aide précieuse de Paul Riquet à l'origine du canal du midi.

Celui-ci avait en effet rencontré des difficultés lors de la construction du canal et avait obtenu le soutien du cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne mais aussi oncle du marquis de Castries. Les deux hommes s'étant rencontré dans ce

contexte, il lui demanda son aide et c'est ainsi que Paul Riquet supervisa la construction de l'œuvre hydraulique.

Des relevés de terrains et des mesures fut faits par des mathématiciens et des géomètres de l'époque.

La construction démarra en 1670 et s'acheva en 1676. Les pierres furent extraites de carrières de Castries et de Beaulieu.

La rigole qui mesure 0,66 sur 0,66 fut maçonnée par des hommes de troupe appartenant aux régiments placés sous les ordres du marquis de Castries.

Le formidable édifice qui jalonne la garrigue couta pour l'époque près de 80000 livres.

Il aboutit exactement dans les cuisines du château en passant par son orangerie.

A la révolution, il a failli être démolé mais les castriotes se sont battus pour que l'édifice soit préservé. Il leur avait en effet été autorisé de pouvoir prélever de l'eau fraîche à certains endroits de l'aqueduc ce qui n'était pas négligeable et venait en complément des puits.

C'est le seul édifice hydraulique privé de la sorte en France.



*Photo personnelle : arrivée de l'aqueduc dans l'orangerie*



*Source mairie de Castries*



Nous ne pouvons pas visiter Castries sans faire un long détour par le si beau château qui culmine.

Il est visible des environs et se tient fièrement au centre du village.

Voici son histoire....

Il semblerait que la position stratégique du lieu, permettant une vue imprenable sur la via domitia, donna naissance d'abord à un poste de garde romain, puis progressivement à un château qui subit de multiples transformations au fil des siècles.

Il faut savoir que chose rare, il restera plus de quatre siècles la propriété de la même famille : la famille « de la Croix » qui deviendra « de la Croix de Castries ».

Cette illustre famille joua un rôle important dans l'histoire de France.

C'est en 1565 que Jacques de la Croix de Castries fit construire le château actuel.

Un siècle plus tard en 1670, René Gaspard de la Croix de Castries fit créer le jardin et le parc à la Française par André le Nôtre ainsi que l'aqueduc que l'on connaît.

LE PARC DU CHÂTEAU DE CASTRIES en 2020 – Repères



- 1 - Aqueduc, cascade (en restauration) et labyrinthe (touffu).
- 2 - Terrasses et bassins. Orangerie (fermée).
- 3 - Cour d'honneur du château (visible de la terrasse).
- 4 - Grand bassin (en restauration).
- 5 - Entrée sud du parc et maison du jardinier (en travaux).
- 6 - Carrés des simples des scolaires (plantes aromatiques).
- 7 - Rucher école du château de Castries.
- 8 - Petit pont.
- 9 - Entrée nord (parking stade).

LE PARC DU CHÂTEAU DE CASTRIES en 1808  
Cadastre Napoléon



14

On constate sur l'image de droite ci-dessus le formidable travail de Le Nôtre avec la création d'un jardin à la Française d'une très grande régularité.

Aujourd'hui (image de gauche) le parc a conservé ses allées principales en forme d'étoile bordées de platanes, son grand bassin est toujours là mais le labyrinthe a malheureusement disparu.

Source AD 34 Mars 2021<sup>10</sup>

Source AD 34 Mars 2021<sup>11</sup>

Source AD 34 2058/5/10<sup>12</sup>

Source *Castries d'hier et d'aujourd'hui ed du Mistral*<sup>13</sup>

Image extraite du site « les amis du château de Castries »<sup>14</sup>



René Gaspard procéda à l'aménagement de l'aile ouest du château afin d'y créer un vaste salon dans le but d'accueillir les états de Languedoc. Il obtiendra également la transformation de la baronnie en marquisat.

Son petit-fils Charles Eugène Gabriel va s'illustrer sur le plan militaire (régiment du Roi-Infanterie, maître de camps) dans plusieurs batailles. Il fut nommé en 1762 directeur général de la cavalerie et gouverneur du Lyonnais et du Forez puis en 1770 au poste d'inspecteur général de la gendarmerie. C'est en 1778 qu'il fut nommé ministre de la marine et des colonies. On donna d'ailleurs le nom de Castries à la capitale de l'état insulaire de Sainte Lucie aux Antilles en référence au ministre de la marine.



Evincé de son poste en 1787, il s'exila en Suisse à la période révolutionnaire. Durant la révolution française le château fut pillé et saisi, les terres et les bâtis du domaine furent vendus en 104 lots.

C'est son petit-fils, Edmond Hercule qui racheta le château et une partie des biens en 1828. Mort sans descendance son neveu en héritera.

Sans descendance à son tour, le château revint à la branche cadette.

Le duc René Gaspard Marie Edmond, dernier duc de Castries consacra sa vie à réunir les biens et les archives notamment de la famille.

C'est 1720 côtes réunies aux archives de France et <sup>15</sup> qui représente le plus grand chartier privé

conservé aux archives.

Le duc fit don du château à l'académie française à sa mort et c'est en 2013 qu'il fut racheté par la municipalité.

Aujourd'hui, la commune et des associations prennent en charge son entretien et s'appliquent à réaliser les travaux nécessaires à sa sauvegarde.

Il est actuellement en cours de restauration et nous attendons patiemment la possibilité de pouvoir découvrir enfin certains trésors cachés.

## 2EME PARTIE

Le couple central

André Auguste  
BARRANDON

et

Marie DEZEUZE

Après la présentation de leur village natal je vous propose de vous faire découvrir la vie de Monsieur André Auguste Barrandon et de Mademoiselle Marie Dezeuze



## I ANDRE AUGUSTE BARRANDON

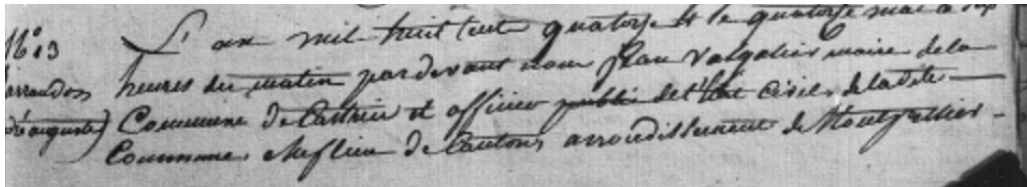
👤 **André** est né à Castries.

Il est important de préciser que son acte de baptême fait mention d'André Auguste, je vais choisir de l'appeler André tout au long de ces recherches mais vous pourrez lire sur certains documents André ou Auguste ou André Auguste ou Auguste André.

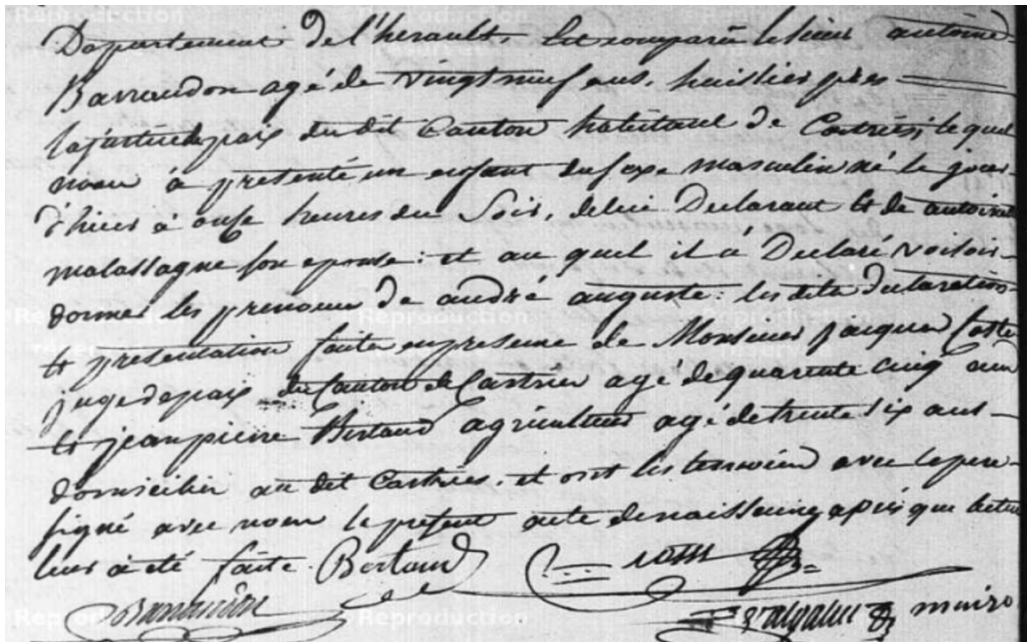
Il est le fils **d'Antoine Barrandon** et **d'Antoinette Malassagne**

Il est né le 13 mai 1814<sup>16</sup> à onze heures du soir.

Voici son acte de naissance



1814  
L'an mil huit cent quatorze et le quatorze mai à dix heures du matin par devant nous Jean Valgalier Maire de la commune de Castries et officier public de l'état civil de ladite commune chef-lieu de canton arrondissement de Montpellier.



Département de l'Hérault, le comparu le sieur Antoine Barrandon âgé de vingt neuf ans, domicilié par le présent acte au dit Canton habitant de Castries lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le jour d'hui à onze heures du Soir, lequel Déclarant et sa femme Malassagne son épouse: et au quel il a Déclaré vouloir donner le prénom de André Auguste: les dits Déclarants et présentation faite sur l'acte de Monsieur Jacques (notaire) juge de paix de Castries âgé de quarante cinq ans et Jean Pierre Héraud agriculteur âgé de trente six ans Domiciliés au dit Castries, et ont les tenus avec le présent acte avec nous le présent acte de naissance après que toutes les lois ont été faites. Bertrand (notaire) Héraud (notaire) maire

« L'an mil huit cent quatorze et le quatorze mai à dix heures du matin par devant nous Jean Valgalier Maire de la commune de Castries et officier public de l'état civil de ladite commune chef-lieu de canton arrondissement de Montpellier

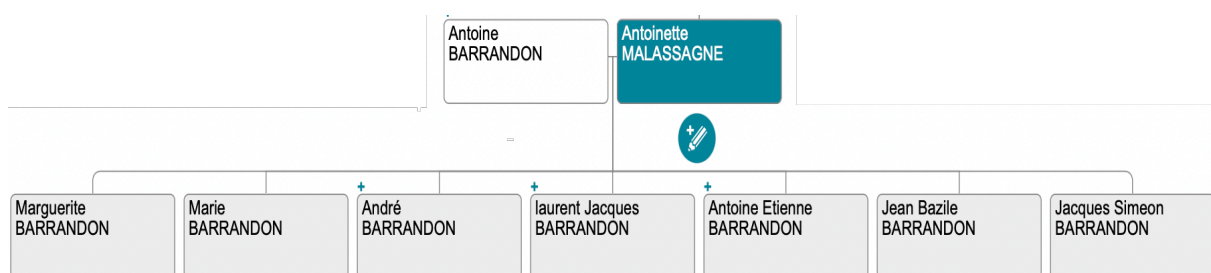
AD 34 5MI3/6 P52/272<sup>16</sup>

département de l'Hérault a comparu le sieur Antoine Barrandon agé de vingt-neuf ans, huissier près la justice de paix dudit canton habitant de Castries lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le jour d'hier à onze heures du soir de lui déclarant et de Antoinette Malassagne son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de André Auguste : lesdites déclarations et présentations faites en présence de monsieur Jacques Coste juge de paix du canton de Castries âgé de quarante-cinq ans et Jean-Pierre Bertaud agriculteur agé de trente-six ans domicilié audit Castries et ont les témoins avec le père signé avec nous le présent acte de naissance après que lecture leur a été faite. »

A sa naissance son père Antoine a 29 ans, et Antoinette sa mère 25 ans. André est leur premier fils mais il a déjà deux sœurs aînées et par la suite naitront quatre autres fils. La fratrie se compose de la sorte :

- 👶 **Marguerite** née à Castries le 17 juillet 1810<sup>17</sup>
- 👶 **Marie Anne** née à Castries le 16 aout 1812<sup>18</sup>
  - 👶 **André** né à Castries le 13 mai 1814<sup>16</sup>
- 👶 **Laurent Jacques** né à Castries le 28 décembre 1815<sup>19</sup>
- 👶 **Antoine Etienne** né à Castries le 22 octobre 1820<sup>20</sup>
- 👶 **Jean Bazille** né à Castries le 14 juin 1823<sup>21</sup>
- 👶 **Jacques Siméon** né à Castries le 17 février 1830<sup>22</sup>

J'ai vérifié l'ensemble des tables décennales de la commune et le couple n'a pas eu d'autres enfants.



André vivra toute son enfance à Castries.

Ses parents ne vont pas déménager et je les retrouve facilement sur les recensements de la commune.

---

5MI3/5 P229/262<sup>17</sup>

5MI3/6 P7/272<sup>18</sup>

5MI3/6 P75/272<sup>19</sup>

5MI3/6 P206/272<sup>20</sup>

5MI3/6 P5/337<sup>21</sup>

5MI3/6 P198/337<sup>22</sup>

🔍 Sur le recensement de 1836<sup>23</sup> je trouve la famille Barrandon. Elle porte le numéro 158 et elle est composée de :

577 Antoine 52 ans huissier  
578 Antoinette 47 ans sans profession  
579 Marie 24 ans blanchisseuse  
580 André 22 ans perruquier  
581 Jean 13 ans sans profession  
582 Jacques 6 ans sans profession

J'apprends qu'André, alors âgé de 22 ans a pour profession perruquier.

Antoine et Laurent ne sont pas présents au domicile familial.  
Ils ont respectivement 16 et 21 ans.

**Marguerite** n'habite plus avec ses parents, elle est déjà mariée avec Martin Sabatier originaire de Saint Brès.

Leur mariage a été célébré à Castries le 17 septembre 1831<sup>24</sup> après avoir fait un contrat de mariage reçu par Maître Vialhé notaire à Baillargues en date du 26 juin 1831<sup>25</sup>.

Je vais plusieurs fois rencontrer Marguerite dans mes recherches.

Je la trouve notamment dans le registre des hypothèques à la suite de son frère André et j'y apprend ainsi qu'elle vendra plusieurs biens au cours de sa vie en 1864, 1867 et 1882 pour les sommes respectives de 400F, 100F et 100 F. Elle décèdera à St Brès le 8 juin 1885<sup>26</sup> l'âge de presque 75 ans, elle est veuve.

🔍 Sur le recensement de 1851<sup>27</sup>, la structure familiale est encore modifiée puisqu'il ne resta au domicile que :

Antoine 67 ans propriétaire /Huissier  
Antoinette 61 ans sans profession  
Antoine 29 ans clerc d'huissier  
Hélène Sabatier 14 ans nièce domestique

Antoine fait de nouveau parti du foyer.

---

AD34 6M317 P26/36<sup>23</sup>

AD34 5MI3/6 P238/337<sup>24</sup>

AD34 2<sup>E</sup>6/130 P76/407<sup>25</sup>

AD34 5MI37/8 P109/121<sup>26</sup>

AD34 6M317 P3/42<sup>27</sup>

**Marie** s'est mariée entre temps avec Jean Brunel garçon tuilier originaire de Castries le 26 novembre 1837<sup>28</sup>.

Un contrat de mariage a été fait cette même année en date du 3 septembre par Maitre Lajard<sup>29</sup>.

Contrat sur lequel je peux lire que Marie a reçu de ses parents pour son mariage la somme de huit-cents francs répartie de la sorte : 200F en bijoux, 300F en meubles et 300F en argent. Sa mère Antoinette lui donnera pour sa part une pièce de terre à usage de vignes sur la commune de Sussargues.

Marie décèdera à Castries le 22 juillet 1872<sup>30</sup>.

**Jacques Laurent** est devenu boulanger et s'est installé sur Montpellier.

Il a épousé en 1845 le 30 juillet<sup>31</sup> Marie Suzanne Calmet fille de boulanger et native de Montpellier.

Son contrat de mariage reçu par Maitre Vianes en date du 8 juillet 1845<sup>32</sup> m'indiquera qu'Antoine son père lui a fait donation de la somme de 1500F en vue de l'acquisition d'un fond de commerce en nature de boulangerie situé rue de l'Aiguillerie à Montpellier.

Sa mère pour sa part lui a fait don d'une pièce de terre en nature de vignes sur la commune de Sussargues.

Jacques et Marie auront trois enfants que je vais retrouver sur l'état civil de la commune de Montpellier. Thomas né en 1847<sup>33</sup> et décédé en 1851<sup>34</sup>, Jules Antoine Honoré né en 1849<sup>35</sup> et une fille Marie Augustine née en 1856<sup>36</sup> et elle aussi décédée en 1857<sup>37</sup>.

Son seul fils vivant, **Honoré** sera son seul héritier à sa mort le 23 septembre 1874<sup>38</sup>. Honoré décèdera en 1925 le 28 mars<sup>39</sup> sans succession. Il vivait au 7 rue de la République à Montpellier et était secrétaire général honoraire de la chambre de commerce de la ville. Honoré entretiendra toute sa vie des relations très proches avec son oncle André ainsi qu'avec ses descendants... il sera en effet cité à de nombreuses reprises comme témoin pour des mariages ou des décès.

---

AD34 5MI3/6 P37/399<sup>28</sup>

AD34 2E17/35<sup>29</sup>

AD34 5MI3/7 P306/364<sup>30</sup>

AD34 5MI1/102 P117/201<sup>31</sup>

AD34 2E59/178<sup>32</sup>

AD34 6M2140<sup>33 34 35</sup>

AD34 6M2141 <sup>36 37</sup>

AD34 3Q8750 1874/1876 P16/191<sup>38</sup>

AC34 3<sup>E</sup>138 P88<sup>39</sup>



**Antoine Etienne** épousera Marie Galabrun à Bélarga (34) le 5 juillet 1855<sup>40</sup>.

Il sera huissier également comme son père à Castries.

Il décèdera à Castries le 23 avril 1874<sup>41</sup>.

Je lui connais un fils Paul né en 1864<sup>42</sup>.

A la succession d'Antoine et Antoinette je me suis rendue compte que lors de la mutation, Antoine Etienne agissait au nom de ses frères et sœurs et que **Jean Basile** n'apparaissait pas.

J'ai donc vérifié les tables décennales de la commune et j'ai découvert qu'il était décédé le 20 mai 1850<sup>43</sup> à l'âge de 27 ans chez ses parents. Il était boulanger et célibataire.

En ce qui concerne le dernier de la fratrie Jacques Siméon je sais qu'au mariage de son frère Antoine Etienne, il était caporal au 40<sup>ème</sup> de ligne.

Plus tard lors de la succession de ses parents il est employé aux chemins de fer et il est domicilié à St Brès.

Ainsi donc les frères et sœurs Barrandon sont tous nés sur la commune et aucun enfant ne décèdera en bas âge.

J'ai voulu savoir où André habitait lorsqu'il vivait à Castries.

🏠 J'ai découvert que son père Antoine avait acheté une maison dont je dresserai le détail plus loin dans la partie qui le concernera et qui se situait dans le centre du village dans une impasse située face à l'ancienne église, impasse de la source.



Plan du cadastre AD 34 consulté le 01 Février 2021

Au numéro 340 et 351 et à la section A<sup>44</sup>.

Aujourd'hui l'impasse est intacte, elle fait l'angle avec la maison de Victor Coste face au square qui porte son nom la voici aujourd'hui....



*Photos personnelles prise le 15 Février 2021*



La maison se situe au fond et à droite de l'impasse.  
Exactement à cet endroit ci-dessus photo de droite:

---

AD34 5MI32/3 P50/118<sup>40</sup>

AD34 5MI3/7 P360/364<sup>41</sup>

AD34 6M317 P40<sup>42</sup>

AD34 5MI3/6 P391/399<sup>43</sup>

3P3419<sup>44</sup>





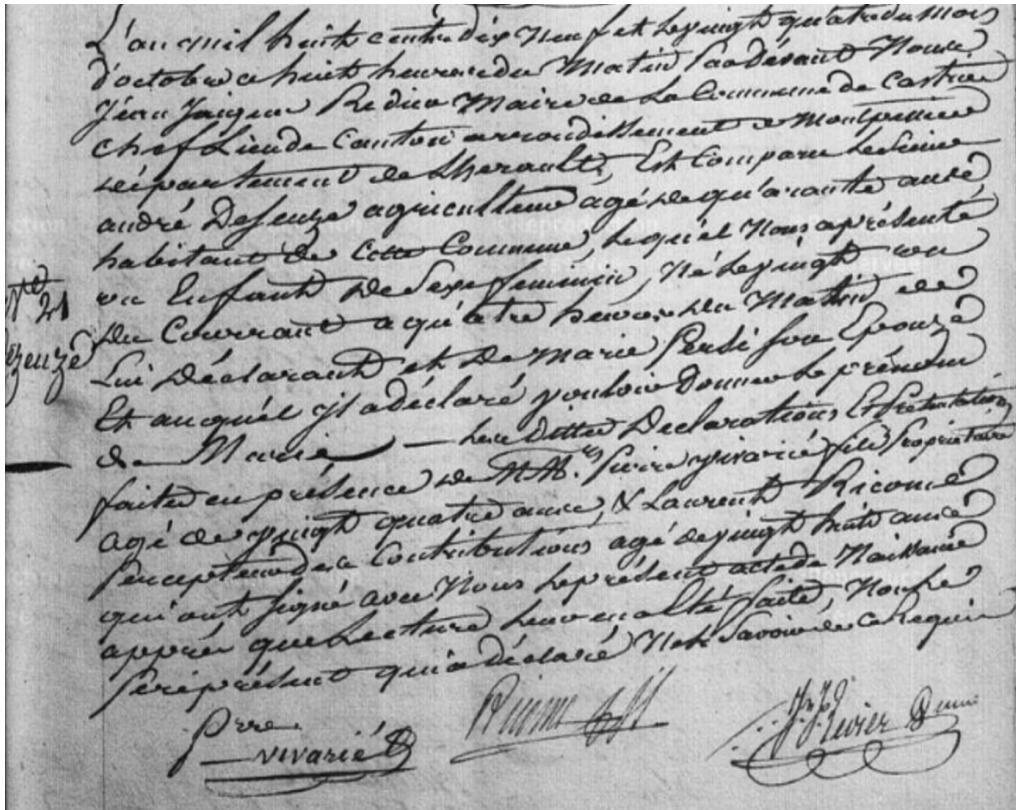
## II MARIE DEZEUZE

👤 **Marie** est née elle aussi à Castries.

Elle est la fille **d'André Dezeuze** et de **Marie Cécile Persy**.

Elle est née le 21 octobre 1819<sup>45</sup>.

Voici son acte de naissance



«L'an mil huit cent dix-neuf et le vingt-quatre du mois d'Octobre à huit heures du matin par devant nous Jean Jacques Redieu maire de la commune de Castries chef-lieu de canton arrondissement de Montpellier département de l'Hérault, est comparu le sieur André Dezeuze agriculteur âgé de quarante ans habitant de cette commune lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin né le vingt un du courant à quatre du matin de lui déclarant et de Marie Persy son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie.

Lesdites déclarations et présentations faites en présence de M Pierre Vivares fils propriétaire âgé de vingt-quatre ans et Laurent Ricome percepteur des contributions âgé de vingt-huit ans qui ont signé avec nous le précédent acte de naissance après que lecture leur a été faite outre le père qui a déclaré ne savoir de ce requis. »

AD 34 5M13/6 P187/272<sup>45</sup>

A sa naissance son père André a 40 ans comme à la naissance de chacun de ses enfants ! J'ai su plus tard qu'il avait exactement 35 ans à la naissance de Marie et sa mère Marie Cécile 25 ans.

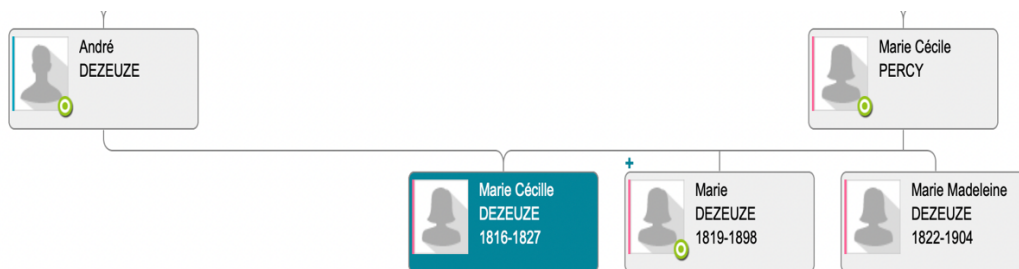
Marie est leur deuxième fille et par la suite naîtra une autre fille.

👤 **Marie Cécile** est née à Castries le 5 novembre 1816<sup>46</sup>

👤 **Marie** est née le 21 octobre 1819<sup>45</sup>

👤 **Marie Madeleine** est née à Castries le 3 décembre 1822<sup>47</sup>

J'ai vérifié l'ensemble des tables décennales sur la commune et le couple n'a pas eu d'autres enfants.



Marie va vivre toute son enfance à Castries.

Je la retrouve sur les recensements avec sa famille.

Les voici sur le recensement de 1836<sup>48</sup>,

643	175	Dezeuze	andré	sebastien	1	1	53 ans	
644	175	Percy	marie cécile	"		1	43 ans	Reproduction
645	175	Dezeuze	marie cécile	"		1	18 ans	
646	175	Dezeuze	magdelaine	"		1	14 ans	

👤 Sur celui de 1841, Marie s'est mariée il ne reste plus que Marie Madeleine alors âgée de 19 ans.

Le recensement de 1846 est lacunaire sur la commune.

Mais je retrouve la famille à nouveau sur celui de 1851<sup>49</sup>.

J'y apprend que le père de Marie est décédé mais surtout que Madeleine vit toujours avec leur mère.

			Persy 7 <sup>e</sup>	Marie	Portrait de son trèsoir								1	55 ans	
			Georges										1		
			Dizud	Margéline	La fille mèdele							1		24 ans	

Marie Cécile l'ainée de la fratrie n'apparaît jamais sur les recensements parce qu'elle est en effet décédée en 1827<sup>50</sup> à l'âge de 11 ans.

Marie Madeleine ne se mariera jamais.

Elle va vivre avec ses parents puis avec sa mère au décès de son père et par la suite je vais la retrouver dans la composition familiale de mon couple.

Elle vivra avec eux jusqu'à la mort de sa sœur.

Elle décèdera sur Montpellier au domicile de sa nièce le 23 décembre 1904<sup>51</sup>.

---

AD34 5MI3/6 P105<sup>46</sup>

AD34 5MI3/6 P254<sup>47</sup>

AD34 6M317 1836<sup>48</sup>

AD34 6M317 1851<sup>49</sup>

AD34 5MI3/6 P134<sup>50</sup>

AD34 EDT221 P109<sup>51</sup>





### III ANDRE ET MARIE

André et Marie, enfants de Castries, se sont donc mariés dans la commune le 26 mai 1841<sup>52</sup> à 8 heures du soir.  
Voici leur acte de mariage :

N<sup>o</sup> 5  
Barrandon  
et  
Déjeune

L'an mil huit cent quarante-un et le vingt-six Mai à huit heures  
du soir, dans la maison commune de Castries, chef lieu de canton, arrondissement  
de Montpellier, département de l'Hérault, par devant nous Antoine  
Granis, adjoint remplaçant les fonctions de Maire et d'officier de  
l'état civil de la commune de Castries, et temporaire le fils, André  
Auguste Barrandon, huissier près le tribunal civil de Montpellier,  
y domicilié; et né à Castries le treize mai mil huit cent quatorze (fils  
majeur et légitime du fils Antoine Barrandon, huissier, domicilié à  
Castries et de Dame Antoinette Malassagne, sans profession, ici présente  
et consentante d'une part; et la demoiselle Marie Cecile Déjeune, domiciliée  
à Castries, et née audit Castries le cinq novembre mil huit cent  
vingt, Couturière, fille majeure et légitime d'André Déjeune, propriétaire  
agriculteur et de Marie Cécile Perdy, sans profession, domiciliée à Castries  
ici présente et consentante d'autre part; lesquels nous ont reçus de  
ici présents et consentants d'autre part; les quels nous ont reçus de  
ici présents et consentants d'autre part; et dont les publications  
ont été faites devant la principale porte de la maison commune  
à Montpellier les dimanches deux et neuf mai courant à midi; et à  
Castries les dimanches vingt cinq avril dernier et deux mai courant,  
comme il conste du certificat délivré par M<sup>r</sup> Vailhé officier de l'état

comme il l'enseigne en l'acte  
 civil de la Commune de Montpellier, le quatorze mai mil huit cent  
 quarante un, et du registre des publications de la commune de Castries  
 Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée,  
 faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture de toutes les  
 pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code  
 civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au futur époux et à  
 la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme,  
 Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, faisons  
 au nom de la loi que Monsieur André Auguste Barrandon et demoiselle  
 Marie Cécile Dezeuze sont unis par le mariage De quoi nous avons  
 dressé acte en présence de M. M. Benhomme, Joseph, tailleur d'habits  
 âgé de trente trois ans, non parent, Jean Brunel agriculteur, âgé  
 de vingt sept ans, beau-frère du conjoint, Jacques Jeanjean, garde  
 champêtre, âgé de vingt cinq ans, cousin du conjoint, et Prosper  
 Frédéric Fautrier, instituteur communal, âgé de trente ans, non parent,  
 tous les quatre domiciliés à Castries, lesquels après qu'il leur en a  
 été donné lecture l'ont signé avec nous et l'époux non l'épouse  
 qui de ce requis par nous a déclaré ne le savoir. Le vingt un  
 octobre mil huit cent dix neuf. Approuvant le renvoi des huit mots  
 à dessus et les huit mots ratifiés aux sixième, onzième, douzième et vingt  
 neuvième lignes.

(M. Barrandon) (M. Benhomme) J. Brunel  
 Jeanjean P. Fautrier

« L'an mil huit cent quarante et un et le vingt-sixième mai à huit heures du soir dans  
 la maison commune de Castries, chef-lieu de canton, arrondissement de  
 Montpellier département de l'Hérault par devant nous Antoine Granier, adjoint  
 remplaçant les fonctions de maire et d'officier de l'état civil de la commune de  
 Castries ont comparu le sieur André Auguste Barrandon huissier près le tribunal  
 civil de Montpellier, y domicilié et né à Castries le treize mai mil huit cent quatorze  
 fils majeur et légitime du sieur Antoine Barrandon huissier, domicilié à Castries et  
 de dame Antoinette Malassagne sans profession ici présente et consentante d'une  
 part et demoiselle Marie Dezeuze domiciliée à Castries, couturière, née audit  
 Castries le \*-----, couturière, fille majeure et légitime d'André Dezeuze  
 propriétaire agriculteur et de Marie Cécile Persy sans profession domiciliés à  
 Castries ici présents et consentants d'autre part, lesquels nous ont requis de  
 procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont  
 été faite devant la principale porte de la maison commune à Montpellier les  
 dimanches deux et neuf mai courant à midi et à Castries les dimanches vingt-cinq



Avril dernier et deux mai courants comme il conste du certificat délivré par Maitre Vailhé officier de l'état civil de la commune de Montpellier le quatorze mai mil huit cent quarante et un et du registre des publications de la commune de Castries aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiées faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture de toutes les pièces dessus mentionnées et du chapitre six du code civil intitulé du mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Monsieur André Auguste Barrandon et demoiselle Marie Dezeuze sont unis par le mariage de quoi nous avons dressé acte en présence de Mr Bonhomme Joseph tailleur d'habits âgé de trente-trois ans non parent, Jean Brunel agriculteur beau-frère du conjoint, Jacques Jeanjean cousin du conjoint et Frédéric Fautrier instituteur communal âgé de trente ans non parent tous les quatre domiciliés à Castries, lesquels après qu'il leur en a été donné lecture l'ont signé avec nous et l'époux non l'épouse qui de ce requis par nous a déclaré ne le savoir \* vingt et un octobre mil huit cent dix-neuf approuvant le renvoi des huit mots à dessus et les huit mots raturés aux dixième, onzième, douzième et vingt neuvième lignes. »

Les ratures et les rectifications faites sur cet acte correspondent à une erreur commise par l'officier d'état civil qui a confondu Marie avec sa sœur Marie Cécile décédée.

En prévision de ce mariage a été fait un contrat de mariage reçu par Maitre Lajard que voici <sup>53</sup>:





= M<sup>r</sup> andré D<sup>e</sup>zeure Comparassant en  
 outre en son nom personnel à cause de la Donation qu'il  
 va faire à Marie D<sup>e</sup>zeure sa fille encore D' autre part.

= Lesquelles parties ont arrêté en la manière  
 suivante, les Clauses et Conditions civiles du Mariage projeté  
 entre Monsieur andré auguste Barrandon et M<sup>lle</sup> Marie  
 D<sup>e</sup>zeure et dont la Célébration aura lieu incessamment.

= article premier =

= Les futurs époux déclarent qu'ils entendent  
 se Marier sous le régime dotal, auquel ils se soumettent  
 expressément. =

= article Deuxieme =

= Mademoiselle Marie D<sup>e</sup>zeure se Constitue en dot  
 de son Chef, une somme de Deux Cents Francs, pour la valeur  
 des Bijoux qu'elle possède et qu'elle a affectés au produit de  
 son travail et de ses économies, lesquels Bijoux, Monsieur  
 andré auguste Barrandon son futur Epoux déclare avoir  
 vus examinés et tenus pour reçus le présent Mariage

S'accomplissant =

= article troisieme =

= En Considération de ce Mariage, Monsieur  
 andré D<sup>e</sup>zeure Donne et Constitue en dot, en avancement  
 d'hoirie, à Mademoiselle Marie D<sup>e</sup>zeure sa fille future  
 épouse qui l'accepte, une somme de Mille francs, qu'il  
 tout présentement Comptée en espèces d'argent ayant cours  
 Monnaie, vérifiées et retirées par M. Barrandon père  
 époux à sa satisfaction à la vue des notaires soussignés  
 Conséquence ce dernier fait reconnaissance dotal de mille  
 D<sup>e</sup>zeure sa future épouse de la somme de Deux Cents  
 Francs montant des Constitutions susmentionnées, laquelle  
 somme il affecte et hypothèque sur tous ses biens  
 présents et à venir =

dot  
 11 = 25  
 1 = 19  
 13 = 99

= M<sup>r</sup> andré D<sup>e</sup>zeure, se réserve la  
 retour de la donation qu'il vient de faire à sa fille, pour  
 cas ou celle-ci et les descendants, viendraient à le précéder

= Elles sont les Conventions des parties =

= Dont acte. Fait et passé en l'état  
 Monsieur de M<sup>r</sup> Bonfils l'un des notaires, à Montargis  
 le onze Mars mil huit cent quarante un et après lecture  
 faite, M. M. Barrandon père et fils ont signé avec les  
 non les autres parties Comparantes qui ont déclaré n'être  
 dignes de ces requises par les notaires.

*(Signatures)*  
 M<sup>r</sup> D<sup>e</sup>zeure  
 J. Barrandon  
 J. Bonfils  
 J. G. G. G.

Monsieur de M<sup>r</sup> Bonfils, le onze Mars mil huit cent quarante un  
 M<sup>r</sup> Barrandon père et fils ont signé avec les autres parties Comparantes  
 qui ont déclaré n'être dignes de ces requises par les notaires.

« Par devant MM Louis Marie François Xavier Bonfils et son collègue notaire à Montpellier département de l'Hérault soussignés.

Ont comparu

Monsieur André Barrandon huissier près le tribunal civil de l'arrondissement de Montpellier domicilié à Montpellier, fils majeur et légitime de Monsieur Antoine Barrandon pareillement huissier et d'Antoinette Malassagne domiciliés à Castries d'une part

Et mademoiselle Marie Dezeuze couturière née à Castries fille majeure et légitime d'André Dezeuze propriétaire agriculteur et de Marie Cécile Persy domiciliés pareillement à Castries.

M<sup>elle</sup> Marie Dezeuze, stipulant en son nom personnel mais du consentement de son père et de sa mère l'un et l'autre à ce présent d'autre part.

Mr André Dezeuze comparaisant en outre en son nom personnel et cause de la donation qu'il va faire à Marie Dezeuze sa fille d'autre part

Lesquelles parties ont arrêté en la manière suivante les clauses et conditions civiles du mariage projeté entre Monsieur André Auguste Barrandon et M<sup>elle</sup> Marie Dezeuze et dont la célébration aura lieu incessamment.

Article deuxième

Mademoiselle Marie Dezeuze se constitue en dot de son chef une somme de deux cents francs pour la valeur des bijoux qu'elle possède et qu'elle a acheté du produit de son travail et de ses économies, lesquels bijoux, Monsieur André Auguste Barrandon son futur époux déclare avoir vus examinés et tenir pour reçus le présent mariage s'accomplissant.

Article troisième

En considération de ce mariage Monsieur André Dezeuze donne et constitue en dot en avancement d'hoirie à Mademoiselle Marie Dezeuze sa fille future épouse qui l'accepte une somme de mille francs qu'il a tout présentement comptée en espèces d'argent ayant comme monnaie, vérifiées et retirées par M Barrandon fils futur époux à sa satisfaction à la vue des notaires soussignés en conséquence ce dernier fait reconnaissance dotale à Marie Dezeuze sa future épouse de la somme de douze cents francs montant des constitutions susmentionnées laquelle somme il affecte et hypothèque sur tous ses biens présent et à venir.

Mr André Dezeuze le droit retour de la donation qu'il vient de faire à sa fille pour le cas où celle-ci et ses descendants viendraient à le précéder.

Telles sont les conventions des parties

Dont acte fait et passé en l'étude minutes de M Bonfils l'un des notaires à Montpellier le onze mars mil huit cent quarante un et après lecture faite MM Barrandon père et fils ont signé avec les notaires non les autres parties comparantes qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis par les notaires. »



Ces deux actes nous donnent un peu plus de renseignements sur le couple. A son mariage la jeune Marie est couturière. Elle a 24 ans lorsqu'elle quitte le domicile de ses parents et André a 27 ans. C'est peut-être un mariage arrangé qui était commun pour l'époque. Mais une chose est sûre le village comptait peu d'habitants, les deux futurs époux se connaissaient ou se croisaient régulièrement. La jeune épouse a ainsi pu grâce à son travail se constituer une petite dot en bijoux d'une valeur de 200F. De son père André, elle recevra pour dot une somme de 1000F en avance d'hoirie.

André vit sur Montpellier où il exerce la profession d'huissier auprès du tribunal. J'ai voulu savoir s'il avait rempli ses obligations militaires. Pour cela j'ai consulté les registres des tirés au sort de l'année 1834<sup>54</sup>. En effet, l'année de leur vingtième anniversaire tous les jeunes hommes de la commune se voyaient attribuer un numéro tiré au sort. Ensuite il était déterminé un nombre de soldats nécessaires au contingent cantonal.

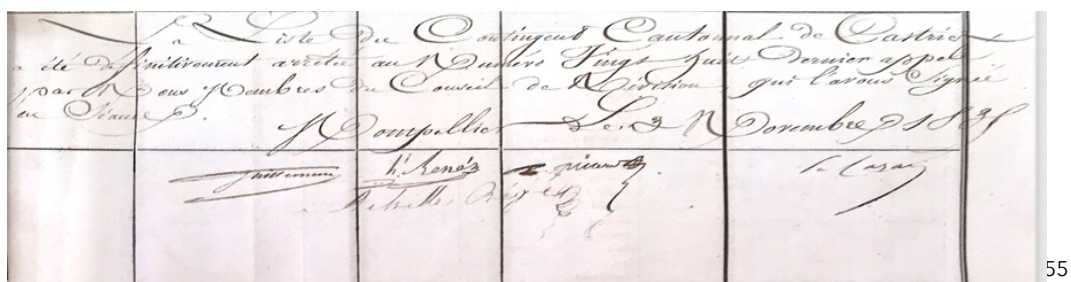
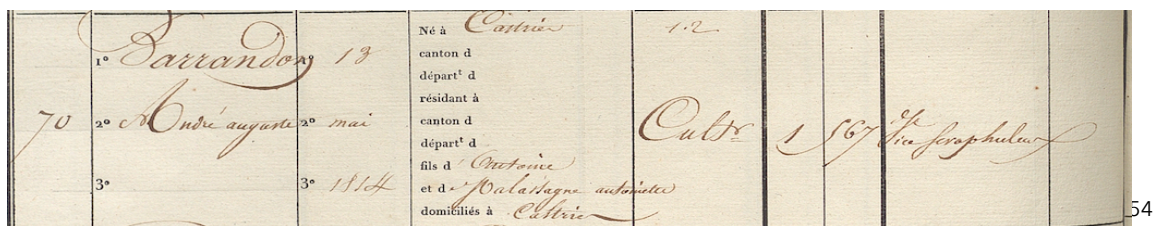
Il valait mieux donc avoir un numéro le plus élevé possible. (Sachant que les réformés venant réduire les listes).

André étant né en 1814 j'ai consulté le registre de 1834, et j'y ai trouvé André portant le numéro 70.

Cette année-là le contingent cantonal<sup>55</sup> s'est arrêté au numéro 28 dernier appel...André n'a donc pas fait son service militaire.

Le registre m'apprend qu'André a déclaré souffrir de vice scrophuleux.

Après quelques recherches j'ai découvert qu'il était atteint de scrofule et que c'était une affection autrefois fréquemment répandue et mal définie, caractérisée par des infections chroniques de la peau ou des muqueuses sans doute liées à la tuberculose.



Après leur mariage j'ai déduit qu'ils iraient s'installer sur Montpellier à cause de la profession d'André.

J'ai ainsi orienté mes recherches sur cette commune tout en me disant que si je n'y trouvais rien je reviendrai sur Castries.

J'ai en premier lieu cherché à savoir s'ils avaient eu des enfants.

Pour cela j'ai consulté les tables décennales dès 1841 et j'ai effectivement trouvé plusieurs naissances.

👶 Leur premier enfant va naître le 29 septembre 1844<sup>56</sup>, une petite fille prénommée **Marie Antoinette**

👶 Puis en 1846 va naître **Etienne Laurent Gustave**, Le 26 décembre<sup>57</sup> mais qui décèdera en 1847 le 6 avril<sup>58</sup> à l'âge de 3 mois.

👶 Le 9 mars 1848<sup>59</sup> naîtra **Eléonore**.

👶 Le 5 mars 1855<sup>60</sup> une dernière petite fille **Angèle Clothilde**.

🏠 Marie Antoinette et Etienne vont naître rue basse à Montpellier. Malheureusement cette rue n'existe plus je n'ai ainsi pas pu situer le couple.

🏠 Par contre Eléonore et Angèle vont naître rue du Plan du palais et rue Coste Frege, ce sont deux rues situées juste côté du palais de justice de Montpellier  
Ci-contre un plan d'une partie du centre-ville : le palais de justice entouré en rouge et les rues matérialisées par une croix.



Image google map le 31/05/2021

---

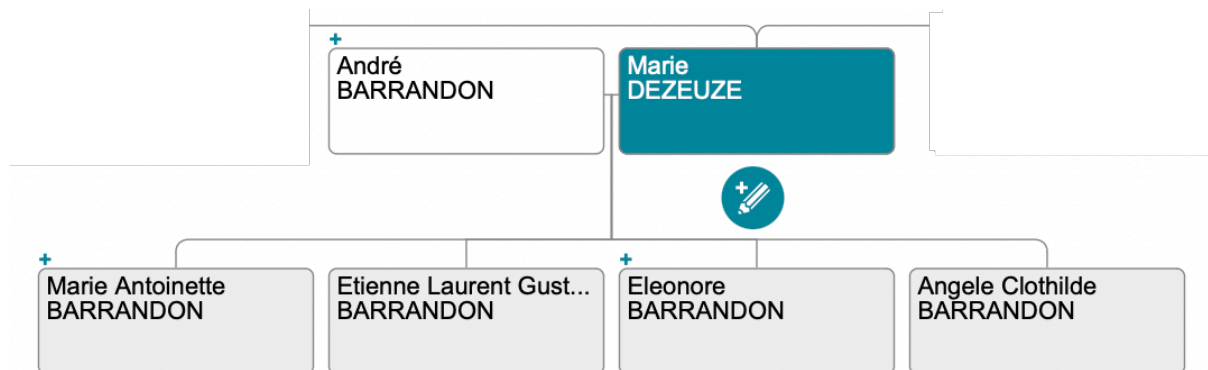
AD34 5MI1/79 P247/289<sup>56</sup>

AD34 5MI1/80 P343/381<sup>57</sup>

AD34 5MI1/122 P84<sup>58</sup>

AD34 5MI1/81 P73/433<sup>59</sup>

AD34 5MI1/83 P75/386<sup>60</sup>



Je poursuis mes recherches par la consultation des recensements afin d'obtenir davantage de détails sur la composition de la famille Barrandon-Dezeuze.

En 1851<sup>61</sup> la composition est correcte ils ont bien deux enfants Marie Antoinette et Eléonore qui ont respectivement 7 et 3 ans.

Par contre sur le recensement de 1861<sup>62</sup>, je devrais trouver la petite Angèle née en 1855 mais elle n'y figure pas.

Elle ne figurera sur aucun des recensements.

J'ai pensé qu'elle aurait pu être élevée par une autre personne à un domicile différent mais les successions des époux m'apporteront une réponse claire : le couple a uniquement deux filles, Marie Antoinette et Eléonore.

Angèle est donc décédée mais je n'ai malheureusement trouvé aucune trace de son décès, j'ai pourtant cherché sur tous les archives de la période.

On peut se demander si elle n'est pas décédée ailleurs ?

Je reviendrai en détail dans le chapitre suivant sur Antoinette et Eléonore.

Je continue ma consultation et mes recherches sur les recensements.

Le recensement de 1872<sup>63</sup> m'apprend que mon couple s'est installé au 31 rue de l'Argenterie (pour l'anecdote j'ai travaillé 20 ans durant au 51 de cette rue !!!) et la famille se compose de :

André 58ans  
 Marie 52ans  
 Marie 27ans  
 Eléonore 23ans  
 Et d'une

35	Barrandon	André	Propriétaire	1	58	Castres
36	Dezeuze	Marie	Propriétaire	1	52	id
37	Barrandon	Marie	id	1	27	Montpellier
38		Eleonore	id	1	23	id
39	Pidal	Anne	Domestique	1	54	Lodève

domestique originaire de Lodève Anne Vidal âgée de 54 ans

AD34 6M511<sup>61</sup>

AD34 6M519<sup>62</sup>

AD34 6M565<sup>63</sup>



○Sur le recensement de 1888<sup>64</sup> les filles ne vivent plus avec leurs parents mais désormais c'est Madeleine la sœur de Marie qui vit avec eux...souvenez-vous je vous ai déjà donné cette information.

La famille se compose alors de : André, Marie et Madeleine.

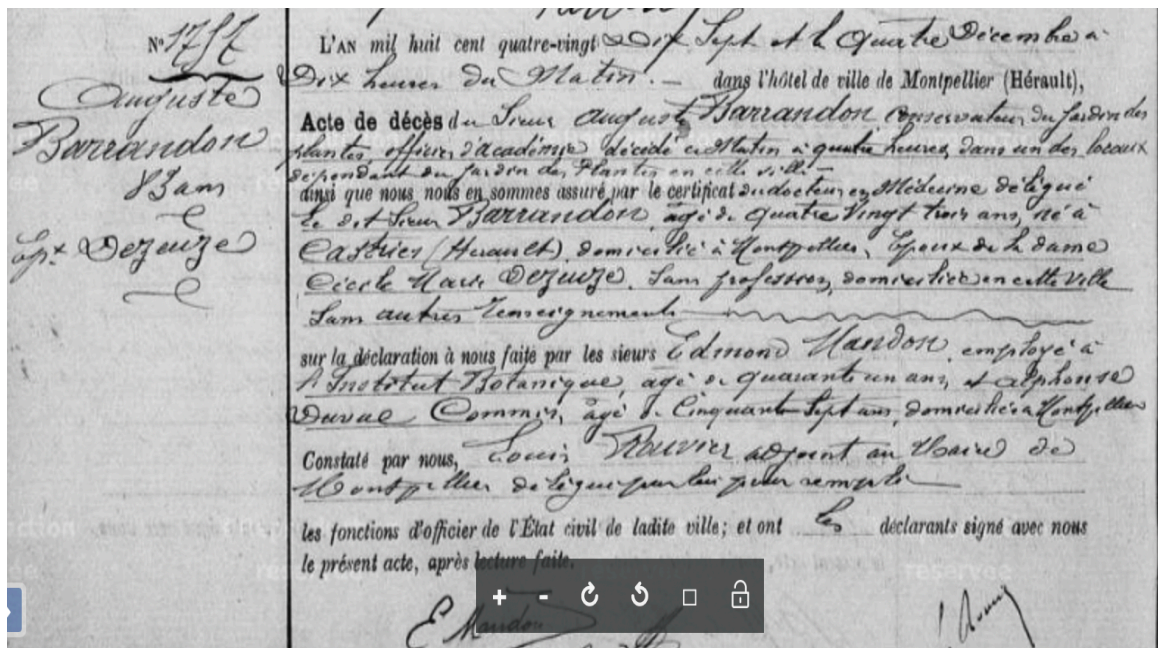
○En 1896<sup>65</sup> la structure familiale ne change pas or mis le fait qu'une autre personne vient compléter cette famille c'est **Thérèse Bouchet** dont je vous parlerai plus loin....

○En 1901<sup>66</sup>, je retrouve Madeleine seule.

J'en déduis qu'André et Marie sont décédés.

Je trouve sur les décennales<sup>67</sup> les inscriptions de leur décès et je consulte les actes.

Voici l'acte de décès d'André<sup>68</sup>, celui qui m'a réservé une belle surprise !



« L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et le quatre-décembre à dix heures du matin dans l'hôtel de ville de Montpellier (Hérault)

Acte de décès du sieur Auguste Barrandon conservateur du jardin des plantes officier d'académie décédé ce matin à quatre heures dans un des locaux dépendant du jardin des plantes en cette ville ainsi que nous nous en sommes assuré par le certificat du docteur en médecine délégué le dit Barrandon âgé de quatre-vingt-trois ans né à Castries(Hérault) domicilié à Montpellier époux de dame Cécile Marie Dezeuze sans profession domiciliée en cette ville sans autre renseignement sur le déclaration à nous faite par les sieurs Edmond Mandon employé à l'institut de botanique âgé de quarante un ans et Alphonse Duval

commis âgé de cinquante-sept ans domiciliés à Montpellier constaté par nous Louis Rouvier adjoint au maire de Montpellier délégué par lui pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil de ladite ville et ont les déclarants signé avec nous le présent acte après lecture faite »

Et moi qui le pensais huissier voilà que je le découvre conservateur du célèbre jardin des plantes de Montpellier !

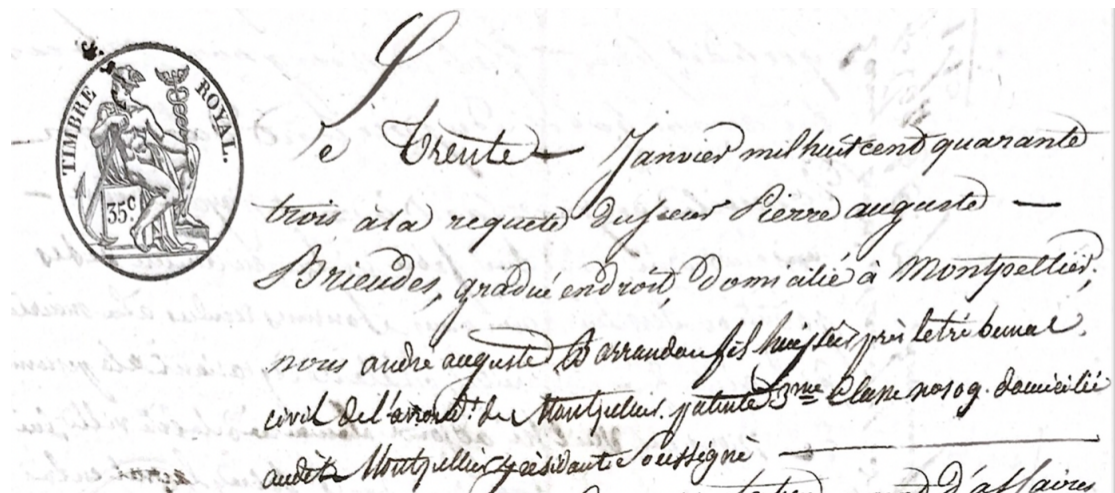
Je me pose beaucoup de questions et surtout je veux en savoir plus. Je veux savoir à quel moment il a obtenu ce poste, pourquoi et comment ?

Je décide de reprendre mes recherches sur la vie professionnelle d'André dès son installation sur Montpellier. Je cherche donc des traces de lui au tribunal de justice de Montpellier afin d'être certaine qu'il a bien exercé la profession d'huissier.

Aux archives départementales je cherche en série justice / exploits

d'huissier/Montpellier /1<sup>er</sup> canton, et je consulte plusieurs années minutieusement.

Je retrouve ainsi trace d'André<sup>69</sup>...



« le trente janvier 1843 à la requête du sieur Pierre Auguste Brieudes, gradué en droit, domicilié à Montpellier, nous André Auguste Barrandon fils huissier près le tribunal civil de l'arrondissement de Montpellier patente 3<sup>ème</sup> Classe n°109 domicilié audit Montpellier président soussigné... »

Filae consulté en mars 2021<sup>64</sup>

Filae consulté en mars 2021<sup>65</sup>

Filae consulté en mars 2021<sup>66</sup>

AD34 6M2145 1898 et 1899<sup>67</sup>

AD345MI58/68 P295/386<sup>68</sup>

AD34 4U22/125<sup>69</sup>



Son nom apparait pendant plusieurs années sur des citations à comparaitre avec remise en main propre.

André a bien exercé auprès du tribunal civil de Montpellier.

Je découvre aussi que pour exercer sa profession il détient une patente.

J'ai donc cherché à savoir ce qu'était une patente et j'ai trouvé sur internet une patente d'huissier de l'année 1836 du département du Calvados.

Il y est stipulé l'année, la catégorie, la classe et le n° de rôle.

Ainsi la patente est une sorte de droit d'exercice, payée annuellement.

Après avoir payé celle-ci l'huissier pourra exercer sa profession et ce sans aucun empêchement.

Je n'ai malheureusement pas de patente d'André...

Mais voici la patente que j'ai trouvé sur internet<sup>70</sup> et qui date de la même époque.

MINISTÈRE DES FINANCES.

DIRECTION  
des  
CONTRIBUTIONS DIRECTES.

DÉPARTEMENT  
DU CALVADOS.

ARRONDISSEMENT  
de *Vire*

COMMUNE  
de *Vire*  
Dont la population  
est de *806* habitans.

La présente formule a été rédigée  
par le Directeur des Contributions directes  
soussigné.

*Caen*, le 15 décembre 1835.

*Delannoy.*

Le Percepteur des Contributions  
soussigné, certifie que le sieur  
*Belton*  
a payé les douzièmes échus de son  
droit de patente, et le prix de la  
présente formule.

A *Vire*  
ce *29* février 1836

76° 20

PATENTE  
de *Huissier*  
POUR L'ANNÉE 1836,  
Délivrée en exécution de la Loi du 1<sup>er</sup> brumaire an 7.

1<sup>re</sup> CATÉGORIE.  
3<sup>e</sup> CLASSE.  
N° *138* du Rôle.

Nous soussigné, Maire de la commune de *Vire*  
Vu le rôle des Patentes de l'année 1836 sur lequel est imposé pour  
la profession de *Huissier*  
M. *Belton*  
ayant son principal domicile dans ladite commune.  
Vu le certificat ci-contre du Percepteur des contributions, consta-  
tant que le Patentable dénommé ci-dessus a payé les douzièmes échus  
du montant des droits, lui avons délivré la présente Patente, au  
moyen de laquelle il pourra exercer, pendant l'année mil huit cent  
trente-six, la profession ci-dessus indiquée, sans aucun empêche-  
ment, en se conformant aux réglemens de police.

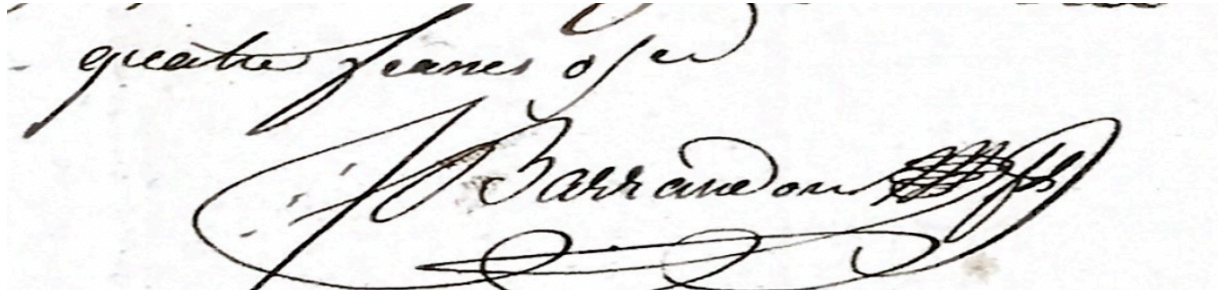
Fait à, *Vire* le 29 février 1836.

Le Maire,  
*Delannoy*

(Sceau de la commune.)

Source ebay consulté en Mai 2021<sup>70</sup>

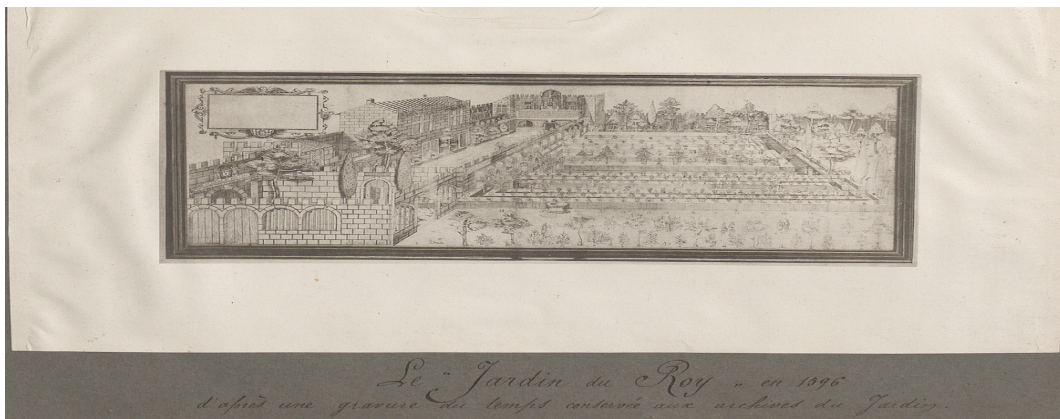
J'ai aussi constaté que sur chaque citation à comparaitre remise en main propre par l'huissier il y est indiqué le montant perçu par lui...juste avant sa signature. Ainsi pour une remise en main propre il était fréquent de trouver la somme de quatre francs<sup>71</sup>.

A close-up of a handwritten document in cursive script. The top line reads "quatre francs" and below it is a large, ornate signature that appears to be "A. Barrandon".

J'avais donc la certitude qu'André a bien exercé cette profession ...et je devais savoir à quel moment et comment il était devenu conservateur du jardin des plantes.

Je me faisais donc aider aux archives par le chef de salle qui m'expliqua que le jardin des plantes avait des archives conservées dans la série archives publiques/universités/institut de botanique 17ETP....

Le jardin des plantes est propriété de l'état et est rattaché à l'université de Montpellier. Il a été fondé en 1593 par le roi Henri IV.



AD3417ETP10 extraite des archives de l'institut de botanique

C'est le jardin botanique le plus ancien de France, il s'étend sur 5 hectares au coeur de Montpellier. Il est lié à la faculté de médecine de la ville et était autrefois entièrement dédié à la recherche et à l'enseignement. Charles Flahaut y fit construire dans une partie du jardin l'institut de botanique en 1889.

Ce jardin est fréquenté par bon nombre de botanistes, d'étudiants et d'amateurs de flore.

Au détour des notes de Flahaut sur l'avancée de la construction de l'institut et entre les plans de celle-ci j'ai trouvé une coupure de presse jaunie dont voici le passage la plus intéressant pour moi...

---

AD34 4U22/126<sup>71</sup>



« ...ces messieurs, M le ministre insista sur la portée de la participation du pays à l'œuvre universitaire : « l'Université, leur dit-il, ne se compose pas seulement de

ces messieurs, M. le Ministre insista sur la portée de la participation du pays à l'œuvre universitaire : « L'Université, leur dit-il, ne se compose pas seulement de maîtres et d'élèves ; elle a besoin du concours de tous ceux qui veulent la grandeur du pays. Ces exemples me montrent qu'à Montpellier, l'appui des particuliers ne manque jamais à l'œuvre de l'éducation nationale »  
Il adressa des félicitations à M. Roudier, jardinier en chef, attaché depuis 42 ans au jardin, où il n'a pas cessé de poursuivre des observations météorologiques fort précieuses, ainsi qu'à M. Barrandon, le vénérable conservateur des collections. M. Barrandon fournit le témoignage le plus éclatant du rôle de l'enseignement supérieur vis-à-vis de nos populations; après avoir rempli pendant longtemps les fonctions d'huissier, il est devenu, grâce à ses rapports avec l'Université, l'un des botanistes les plus distingués de la France; il est l'auteur d'une des flores les plus estimées de notre pays.

maîtres et d'élèves ; elle a besoin du concours de tous ceux qui veulent la grandeur du pays. Ces exemples me montrent qu'à Montpellier, l'appui des particuliers ne manque jamais à l'œuvre de l'éducation nationale »

Il adressa des félicitations à M. Roudier, jardinier en chef, attaché depuis 42 ans au jardin, où il n'a pas cessé de poursuivre des observations météorologiques fort précieuses, ainsi qu'à M Barrandon, le vénérable

conservateur des collections. M Barrandon fournit le témoignage le plus éclatant du rôle de l'enseignement supérieur vis-à-vis de nos populations ; après avoir rempli pendant longtemps les fonctions d'huissier, il est devenu, grâce a ses rapports avec l'université, l'un des botanistes les plus distingués de la France ; il est l'auteur d'une des flores les plus estimées de notre pays. »<sup>72</sup>

Je retiens vite ces quelques mots...vénérable, botaniste distingué, auteur d'une flore estimée.

André est aussi un botaniste et je me mets en quête d'une information de la sorte. C'est sur internet que je vais trouver ceci, dans une base de données<sup>73</sup>.

### **BARRANDON Auguste**

Naissance: 1814 - Décès: 1897

#### **Société(s)**

**Société botanique de France** : membre (1857), 1857

#### **Biographie**

Botaniste

AD34 17ETP<sup>72</sup>

Source internet consulté en Mars 2021<sup>73</sup>

Il est membre de la société de botanique Française depuis 1857. Progressivement je reconstruis le puzzle de sa vie professionnelle et j'ai une autre information supplémentaire avec cet article de presse que je cherche à développer : André est auteur d'une flore et plus précisément une flore de Montpellier.

Pour cela je vais tout simplement à nouveau chercher sur internet et voici ce que je vais y trouver <sup>74</sup>.

Une première de couverture ; celle que j'ai utilisé pour lui rendre hommage en couverture de ce mémoire, le tome premier de « Flore de Montpellier » écrit par Henri Loret et Auguste Barrandon en 1876 et une deuxième édition suivra également en 1886.

Cette flore comprend une analyse descriptive des plantes vasculaires de l'Hérault, leurs appellations ainsi que leurs propriétés médicinales. Loret et Barrandon ont prospecté et herborisé autour des villes de la plaine littorale et essentiellement autour de Montpellier et Béziers.

Elle reste un ouvrage de base régulièrement consulté par les botanistes qui s'intéressent à la flore de l'Hérault.

Quelques exemplaires plutôt bien conservés existent toujours et se vendent sur des sites spécialisés.

Il me reste maintenant à déterminer à quelle date André est-il devenu conservateur du jardin des plantes et éventuellement pourquoi ?

J'ai de nouveau cherché sur internet et j'ai trouvé dans les bulletins administratifs de l'administration publique la fameuse nomination en date du 28 Février 1876<sup>75</sup>

FLORE  
DE 391692  
MONTPELLIER

comprenant l'ANALYSE descriptive  
DES PLANTES VASCULAIRES DE L'HÉRAULT  
L'INDICATION DES PROPRIÉTÉS MÉDICINALES, DES NOMS VULGAIRES  
ET DES NOMS PATOIS,  
ET UN VOCABULAIRE EXPLICATIF DES TERMES DE BOTANIQUE

par  
H<sup>rs</sup> LORET & A<sup>rs</sup> BARRANDON  
avec une Carte du Département

In speciebus determinandis acq̄e evitare studui  
hodiernam levitatem in speciebus divellendis, ac  
haud minorem temeritatem in speciebus sine sincero  
examine coacervandis. (Fries, Epier. Hier.)



MONTPELLIER  
C. COULET, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
Libraire de la Faculté de Médecine et de l'Académie des Sciences et Lettres, Grand'-Rue  
PARIS  
Adrien DELAHAYE Libraire-Éditeur place de l'École de Médecine

N° 379.

— 158 —

28 février 1876.

— Du 28 février. —

*Faculté de médecine de Montpellier.* — M. Barrandon (André-Auguste) est nommé conservateur du jardin botanique à la faculté de médecine de Montpellier, en remplacement de M. Touchy, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Source image internet consulté en Mars 2021<sup>74</sup>

Source éducation.persée année 1876 19-379 P158 consulté en avril 2021<sup>75</sup>

Nomination qui a donc eu lieu la même année que la publication de la Flore de Montpellier. Ce bulletin officiel me donne un renseignement important : André a eu ce poste suite au départ en retraite de son prédécesseur.

Il va occuper ce poste durant de nombreuses années et je m'imagine que comme son décès a eu lieu en pleine nuit dans un bâtiment du jardin c'est sans doute qu'il devait y vivre. C'est dans les notes de Flahaut que cela me sera confirmé, voici ce qu'il écrit :

**30 avril 1890.**

**... Non, M. Barrandon n'a pas quitté l'appartement qu'il occupe depuis 15 ans au jardin des plantes. Nous avons par un rapport spécial du Ministre, demandé et obtenu que nos deux vieux serviteurs M. Barrandon et notre jardinier en chef Roudier demeurent au jardin jusqu'à leur disparition. M. Barrandon, malgré ses 78 ans ne se lève que pour se mettre au travail, dès 5 heures du matin et nous rend d'énormes services. Roudier a 49 années de services consécutifs au jardin. Ce sont des droits que nous avons voulu respecter.**

*« le 30 avril 1890*

*...non, M. Barrandon n'a pas quitté l'appartement qu'il occupe depuis 15 ans au jardin des plantes. Nous avons par un rapport spécial du Ministre, demandé et obtenu que nos deux vieux serviteurs M. Barrandon et notre jardinier en chef Roudier demeurent au jardin jusqu'à leur disparition. M. Barrandon, malgré ses 78 ans ne se lève que pour se mettre au travail, dès 5 heures du matin et nous rend d'énormes services. Roudier a 49 années de services consécutifs au jardin. Ce sont des droits que nous avons voulu respecter. »AD34 17EDT10*

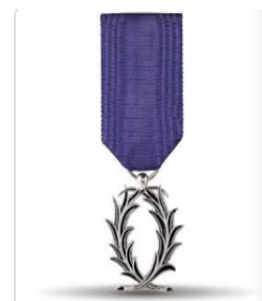
C'est donc dans cet appartement qu'André décèdera quelques années plus tard.

Il me reste un autre détail à clarifier qui figure sur son acte de décès c'est la mention officier d'académie.

Je me suis d'abord renseignée sur ce titre que je connaissais peu et j'ai trouvé qu'il était obtenu après un certain temps de services effectifs.

La décoration représente des palmes en argent<sup>76</sup>.

En voici une image<sup>77</sup>



---

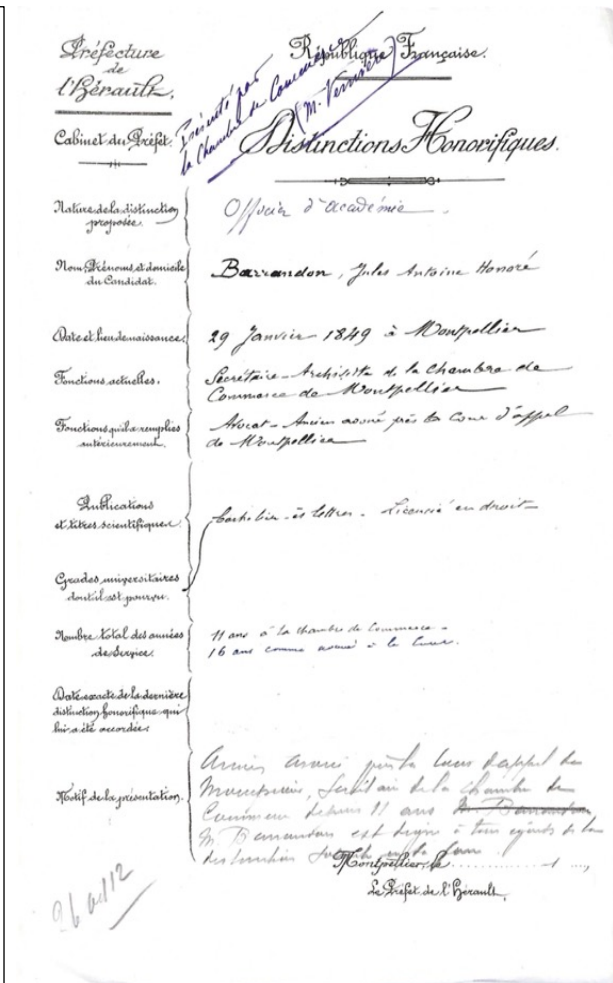
Source internet consulté en avril 2021<sup>76</sup>



Pour obtenir ce titre une demande de nomination doit être faite au ministère. J'ai cherché aux archives la demande de nomination. Elles sont classées par alpha et j'ai eu beau vérifier trois fois je ne l'ai malheureusement pas trouvé. Puis j'ai eu l'idée de vérifier dans chaque dossier au cas où elle aurait été mal rangée et au milieu d'un dossier j'ai trouvé une demande au nom de Barrandon mais pas pour André ...pour Honoré son neveu.

Je sais donc que lui aussi a été nommé officier d'académie. Voici à quoi ressemble une demande de nomination :

« Nature de la distinction : officier d'académie  
 Nom et prénom du candidat : Barrandon Jules Antoine Honoré  
 Date et lieu de naissance : 29 janvier 1849 à Montpellier  
 Fonctions actuelles : secrétaire archiviste de la chambre de commerce  
 Fonctions remplies antérieurement : avocat, ancien avoué près la cour d'appel de Montpellier  
 Grades universitaires : bachelier en lettres licencié en droit  
 Nombre total d'années de service : 11 ans à la chambre de commerce 16 ans comme avoué à la cour  
 Motif de la présentation : ancien avoué près la cour d'appel de Montpellier, secrétaire de la chambre de commerce depuis 11 ans Mr Barrandon est digne à tous égards de la distinction  
 26 oct 12 »



La demande est simple, elle expose les années d'exercice en précisant les postes occupés, un bref résumé des motifs de présentation est indiqué en fin de page. Elle me renseigne sur le niveau d'étude d'Honoré, en l'occurrence : bachelier licencié en droit.

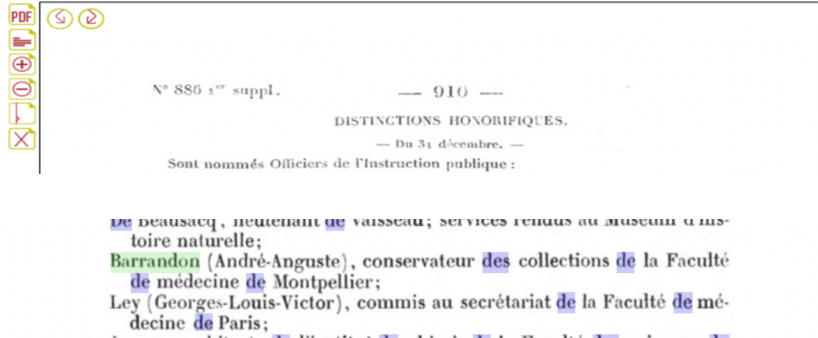
J'ai consulté à nouveau les bulletins administratifs du ministère de l'instruction publique en ligne dans le but d'y trouver d'autres renseignements pour clarifier la nomination d'André et j'ai trouvé dans un supplément en date de décembre 1889 ce qui atteste de celle-ci, en voici un extrait<sup>78et79</sup> :



## DISTINCTIONS HONORIFIQUES [mesure de nomination, promotion, retraite]

Bulletin administratif de l'Instruction publique / Année 1889 / Suppl. 46-886 / pp. 910-940

Référence bibliographique



Ainsi je pouvais dire qu'André, sans doute passionné de botanique, s'est inscrit à la société de botanique de France en 1857 alors qu'il était encore huissier. Il entretenait des rapports certainement privilégiés avec la faculté de médecine (détail de l'article) et au fil des années a obtenu le très beau poste de conservateur du jardin des plantes en 1876.

Ses nombreuses années de service lui permettant d'obtenir la nomination d'officier d'académie en 1889.

Sa passion pour la botanique l'amenant même à écrire en collaboration avec Henri Loret deux tomes sur la flore de Montpellier.

J'ai consulté beaucoup d'archives concernant le jardin des plantes dans le but d'y trouver une photographie d'André mais en vain.

J'ai pourtant trouvé de nombreuses photos de sorties botaniques autour de Montpellier avec les étudiants...sans doute André était-il parmi eux ou Marie ?

Voici quelques-unes de ces photos



AD34 17ETP10

Source internet consulté en avril 2021<sup>77</sup>

Source site éducation.persée consulté en avril 2021<sup>78</sup>

Source site éducation.persée suppl 46-886 P910 consulté en avril 2021<sup>79</sup>



AD34 17ETP10

J'ai aussi ouvert bon nombre de livres qui traitent du sujet du jardin des plantes et j'ai encore eu une belle surprise lorsque j'ai consulté un livre à la bibliothèque des archives<sup>80</sup>.

En effet le nom d'André Barrandon y est plusieurs fois évoqué mais une chose a retenu mon attention la voici :

« *Maints botanistes montpelliérains, non cités jusqu'ici, sont également célébrés par des dédicaces d'espèces, sous espèces ou variétés, voire d'hybrides stables, confirmant si besoin était l'influence*

Maints autres botanistes montpelliérains, non cités jusqu'ici, sont également célébrés par des dédicaces d'espèces, sous-espèces ou variétés, voire d'hybrides stables, confirmant si besoin était l'influence de Montpellier sur la Taxonomie végétale. En témoignent notamment : *Althenia barrandoni* Duv.-Jouv., *Trifolium daveauanum* Thellung, *Phyllanthus des-seguieri* Spreng ou *Euphorbia seguieriana* Necker. Ces noms rappellent respectivement André-Auguste Barrandon, Jules Daveau, Bernard Descoings, Joseph Duval-Jouve, Dominique

*sur la taxonomie végétale. En témoignent notamment : Althenia barrandoni Duv-Jouv, Trifolium daveauanim Thellung.... »*

« .....Ces noms rappellent respectivement André-Auguste Barrandon, Jules Daveau, Bernard Descoings, Joseph Duval-Jouve. »



Une plante portait le nom d'André Barrandon. Je découvrais sur internet une image de celle ci sous le nom :

d'Althéni de Barrandoni<sup>81</sup>:

C'est une toute petite plante très rare, aussi fine qu'un brin de paille, que l'on trouve dans les salines en voie d'assèchement.

Elle est d'ailleurs protégée sur le plan national.

« le jardin des plantes de Montpellier »BIB9247<sup>80</sup>  
Image google consulté en Avril 2021<sup>81</sup>



J'ai ensuite continué mes recherches sur mon couple **Barrandon-Dezeuze** et sur leur vie en consultant les registres des hypothèques afin de savoir ce qu'ils possédaient.

Pour cela j'ai d'abord consulté le registre de la table alphabétique qui m'a renvoyé au registre des formalités hypothécaires.

Sur celui-ci j'ai trouvé mon couple associé à un numéro de case.

Aux hypothèques sous la case d'André voici ce qui est inscrit<sup>82</sup>:

CASE N°		401		Barrandon		André auguste	
601	117	30 mai 1863	Vente	150.			
626	72	24 7 1864	?	400.			
684	42	16 juillet 1864	vente	100.			
694	17	04 août 1872	acq.	7000.			
796	86	21 juin 1872	vente	600.			
799	45	23 août 1872	Vente	400.			
801	60	31 août 1872	Vente	1000.			
823	9	19 mars 1873	vente	10000.			

Et sous la case de Marie<sup>83</sup> :

CASE N°		402		Dezeuze		Marie	
601	117	30 mai 1863	Vente	150.			
796	86	21 juin 1872	vente	600.			
799	45	23 août 1872	Vente	400.			
801	60	31 août 1872	Vente	1000.			
799	66	8 7 1872	Vente	170.			
823	9	19 mars 1873	Vente	150.			
880	9	6 juillet 1871	Vente	2000.			

Peu de choses retiennent mon attention même si je vais vérifier chacune des ventes et acquisitions, elles concernent essentiellement des ventes de terres ou de pièces de vignes reçu pour la plupart en succession.

Je passe plus de temps sur l'acquisition et la vente inscrite sous la case d'André d'un montant plus important 7000F et 10000F.

Il s'agit de l'acquisition d'une maison de campagne située sur Montpellier en bordure du lez à la limite de la commune de Castelnau-le-Lez.

Voici la transcription hypothécaire<sup>84</sup> de l'acquisition du bien :

AD 34 45Q8/157 volume 157<sup>82</sup>

AD 34 45Q8/157 volume 157<sup>83</sup>

AD 34 45Q1 694<sup>84</sup>

TRANSCRIPTION

Transcrire l'acte en entier, et faire l'inscription d'office sur le registre de formalité des inscriptions, dans le cas prévu par l'article 2108 du Code Napoléon.

Montpellier, le 23  
1871, 37/42 au 97/42

Vente  
Kleinschmidt  
à  
Barrandon

REP. INTORRE.	de	de
servit.	volume.	l'article.
		<p>En son signé Collationné Et. Cavallier notaire signé Brancoril littéralement par le conservateur des hypothèques soussigné et fait l'inscription d'office au volume quatre cent soixante neuf et numéro vingt trois.</p>
139	305	<p>N° 17. Du quatorze décembre mil huit cent soixante sept a été présentée l'expédition de l'acte dont la teneur suit: Le douze décembre mil huit cent soixante sept à Montpellier Pardevant maîtres Cavallier et son collègue notaires audit Mont- pellier soussignés. A comparu Monsr Laurent Kleinschmidt propriétaire époux de dame Julie Déopolis, domicilié à Montpellier lequel a vendu sous promesse de garantie en cas de trouble ou d'éviction à Monsr André Auguste Barrandon, huissier au tribunal civil de Montpellier, domicilié en cette ville ici présent et acceptant Une petite maison de campagne avec jardin d'agrément contigu et pièces de terre situées de tout clos communs et de haie situé dans la commune de Montpellier quartier de Sauret, numéro quarante cinq de la section D de la matrice cadastrale contenant environ quarante six ares, confrontant d'un côté Sube d'autres côtés Viala, Crès et le chemin de Sauret à Castelnau Cet immeuble est prouvé au venneur pour l'avoir acquis de feu Pierre San- ton, marchand linge, domicilié à Montpellier époux de dame Marthe Lajune sur un acte deu vingt un septembre mil huit cent cinquante</p>
137	411	

« Du quatorze décembre mil huit cent soixante sept a été présenté l'expédition de l'acte dont la teneur suit : le douze décembre mil huit cent soixante-sept à Montpellier par devant maître Cavallier et son collègue notaires audit Montpellier soussignés a comparu Monsr Laurent Kleinschmidt propriétaire époux de dame Julie Déopolis, domicilié à Montpellier lequel a vendu sous promesse de garantie en cas de trouble ou d'éviction à Monsr André Auguste Barrandon, huissier au tribunal civil de Montpellier, domicilié en cette ville ici présente et acceptant : une petite maison de campagne avec jardin d'agrément contigu et pièces de terres de vignes le tout clos de murs et de haie situé dans la commune de Montpellier quartier de Sauret, numéro quarante-cinq de la section D de la matrice cadastrale contenant environ quarante un ares confrontant d'un côté Sube d'autres côtés Viala, Crès et le chemin de Sauret à Castelnau cet immeuble est présenté au



vendeur pour l'avoir acquis du sieur Pierre Lanson, marchand linge, domicilié à

Montpellier époux de dame Marthe Lajeune suivant acte du vingt un septembre mil huit cent cinquante-sept passé devant maître Bonfils notaire à Montpellier, transcrit aux hypothèques le vingt-quatre du même mois volume quatre cent quatre-vingt quatre-vingt-trois le sieur Lanson avait lui-même fait édifier la maison de campagne après l'acquisition du terrain ci-dessus par lui faite de monsieur François Xavier Gay ex négociant, domicilié à Montpellier par acte du dix mai mil huit cent quarante-neuf passé devant maître Sarran, notaire en cette ville et monsieur Gay était propriétaire du dit terrain pour l'avoir acquis de monsieur Jean Isidore Bonnard, docteur en médecine, domicilié à Montpellier, maître des biens dotaux de madame Marie Elisabeth Joséphine Jean son épouse suivant acte du vingt-neuf septembre mil huit cent quarante-un, Gras notaire à Montpellier la présente vente est faite moyennant

TRANSCRIPTION.

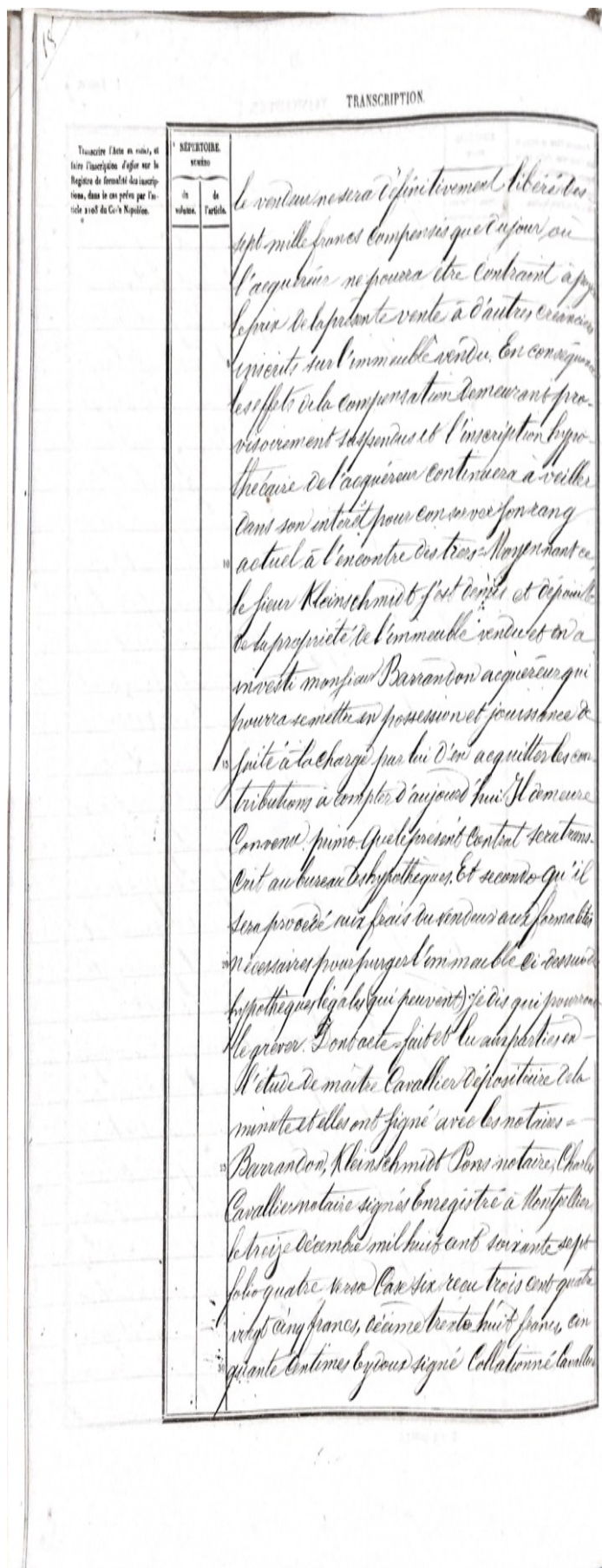
33 Feuille  
1857

Transcrire l'Acte en entier, et faire l'inscription d'office sur le Registre de formalité des inscriptions, dans le cas prévu par l'article 2108 du Code Napoléon.

RÉPERTOIRE.  
vendu

du volume.	de l'acte.
	<p>Acte passé devant maître Bonfils, notaire à Montpellier, transcrit aux hypothèques le vingt quatre du même mois volume quatre cent quatre-vingt huit numéro quatre-vingt trois. Le sieur Lanson avait lui-même fait édifier la maison de campagne après l'acquisition du terrain ci-dessus par lui faite de monsieur François Xavier Gay, ex négociant, domicilié à Montpellier par acte du dix mai mil huit cent quarante-neuf passé devant maître Sarran, notaire en cette ville. Et monsieur Gay était propriétaire du dit terrain pour l'avoir acquis de monsieur Jean Isidore Bonnard, docteur en médecine, domicilié à Montpellier, maître des biens dotaux de madame Marie Elisabeth Joséphine Jean son épouse suivant acte du vingt un septembre mil huit cent quarante un, Gras notaire à Montpellier. La présente vente est faite moyennant le prix de sept mille francs que les parties demeurent d'accord de composer à concurrence sur la somme de dix mille francs que M. Etienne Schmidt vendeur et son épouse ont solidairement à monsieur Barrandon, acquéreur, aux termes d'un acte d'obligation pour prêt en date du dix huit juin mil huit cent quarante six, passé devant maître Cavallier, l'un des notaires, suivi d'inscriptions sur l'immeuble présentement vendu. En sorte que le dit monsieur Barrandon ne restera plus créancier de monsieur Etienne Schmidt que pour un capital de trois mille francs. Non moins</p>

T. d'A. (1867.)



le prix de sept mille francs que les parties demeurent d'accord et compenser à concurrence sur la somme de dix mille francs que M Kleinshmidt vendeur et son épouse doivent solidairement à monsieur Barrandon acquéreur aux termes d'un acte d'obligation, pour prêt en date du dix-huit juin mil huit cent soixante-six, passé devant maître Cavallier l'un des notaires suivi d'inscription sur l'immeuble présentement vendu en sorte que le dit monsieur Barrandon ne restera plus créancier des mariés Kleinsmidt que pour un capital de trois mille francs néanmoins le vendeur ne sera définitivement libéré des sept mille francs compensés que du jour où l'acquéreur ne pourra être contraint à payer le prix de la présente vente à d'autres créanciers inscrits sur l'immeuble vendu en conséquences les effets de la compensation demeurant provisoirement suspendus et l'inscription hypothécaire de l'acquéreur continuera à veiller dans son intérêt pour conserver son rang actuel à l'encontre des tiers moyennant ce le sieur Kleinschmidt s'est démit et dépouillé de la propriété de l'immeuble vendu en a investi monsieur Barrandon acquéreur qui pourra se mettre en possession et jouissance de suite à la charge par lui d'en acquitter les contributions à compter d'aujourd'hui il demeure convenu primo que le présent contrat sera transcrit au bureau des hypothèques et secondo qu'il sera procédé aux frais du vendeur aux formalités nécessaires pour purger l'immeuble ci-dessus des hypothèques



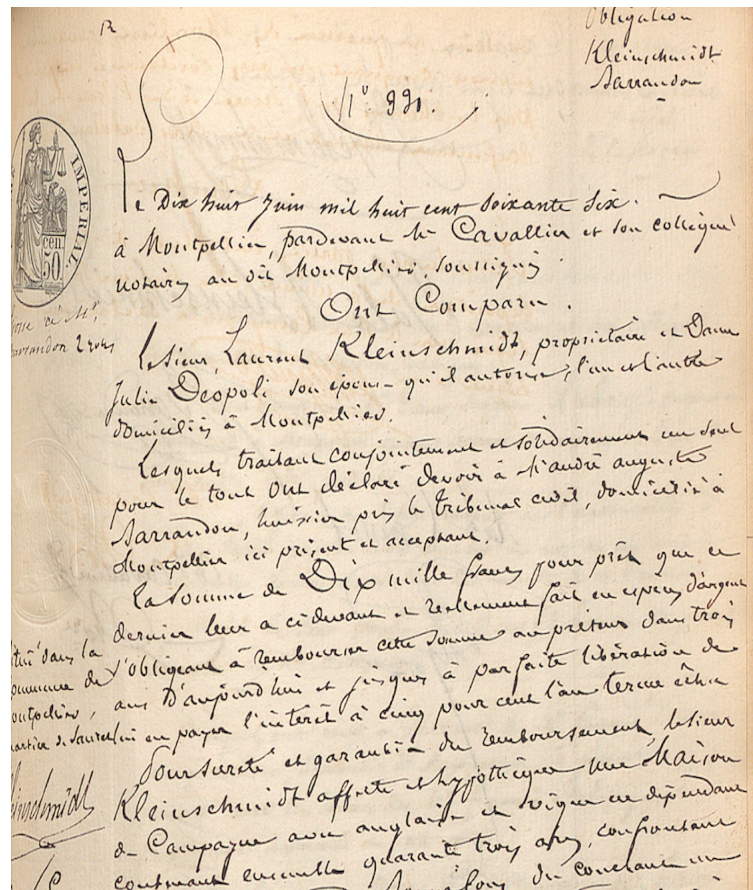
légales qui peuvent je dis qui pourront le grever dont acte fait et lu aux parties en l'étude de maitre Cavallier dépositaire de la minute et elles ont signé avec les notaires Barrandon, Kleinschmidt Pons notaire, Charles Cavallier notaire signés enregistré à Montpellier le treize décembre mil huit cent soixante sept folio quatre verso case six reçu trois cent quatre-vingt-cinq francs décime trente-huit francs cinquante centimes signé collationné Cavallier »

Cette transcription m'apprend qu'André a prêté de l'argent : dix mille francs à un certain Mr Kleinschmidt. Ce dernier ne pouvant s'acquitter de sa dette lui a cédé en guise de remboursement une maison de campagne située sur la commune de Montpellier quartier de sauret.

C'est une situation qui m'intrigue et je décide de consulter l'acte d'obligation pour prêt entre les deux parties dans les minutes notariales de maitre Cavallier du 18 juin de l'année 1866 <sup>85</sup>.

La voici :

« Le dix-huit juin mil huit cent soixante-six à Montpellier par devant Maitre Cavallier et son collègue notaire audit Montpellier soussignés  
 Ont comparu  
 Le sieur Laurent Kleinschmidt propriétaire et dame Julie Déopoli son épouse qu'il autorise l'un et l'autre domicilié à Montpellier  
 Lesquels traitant conjointement et solidairement un seul pour le tout ont déclaré devoir à André Auguste Barrandon, huissier près le tribunal civil, domicilié à Montpellier ici présent et acceptant  
 La somme de dix mille francs pour prêt que ce dernier leur ci devant et réellement fait en espèces d'argent l'obligant à rembourser cette somme au prêteur dans trois ans d'aujourd'hui et jusqu'à parfaite libération de lui en payer l'intérêt à cinq pour cent l'an terme échu



Pour sureté et garantie du remboursement le sieur Kleinschmidt affecte et hypothèque une maison de campagne avec anglaise et vigne en dépendant contenant ensemble quarante-trois ares confrontant à l'est Crès, au nord ? du couchant un chemin et du midi Mr Monnier le tout entouré d'une clôture en maçonnerie ou en haie vive et situé dans la commune de Montpellier quartier du Saurel.

Duquel immeuble mr Barrandon déclare connaître l'importance des charges qui le grève.

De son côté Madame Kleinschmidt affirme que son contrat de mariage du treize avril mil huit cent quarante-quatre par devant maitre Vianes notaire à Montpellier le montant de la constitution dotale a été limité à la somme de treize cents francs avec ? de tous les autres bien comme libre et paraphernaux. En conséquence elle met et subroge le prêteur à l'utilité de son hypothèque légale pour le cas où elle aurait des créances extra dotales à répéter contre son mari ce qu'elle ignore en l'état

Dont acte

Fait et lu aux parties en l'étude de maitre Cavallier dépositaire de la minute et elles ont signé avec les notaires »

Mr Kleinschmidt s'est ainsi vu prêter 10000F par André. Il ne lui remboursera que la somme de 3000F et lui cédera donc sa maison.

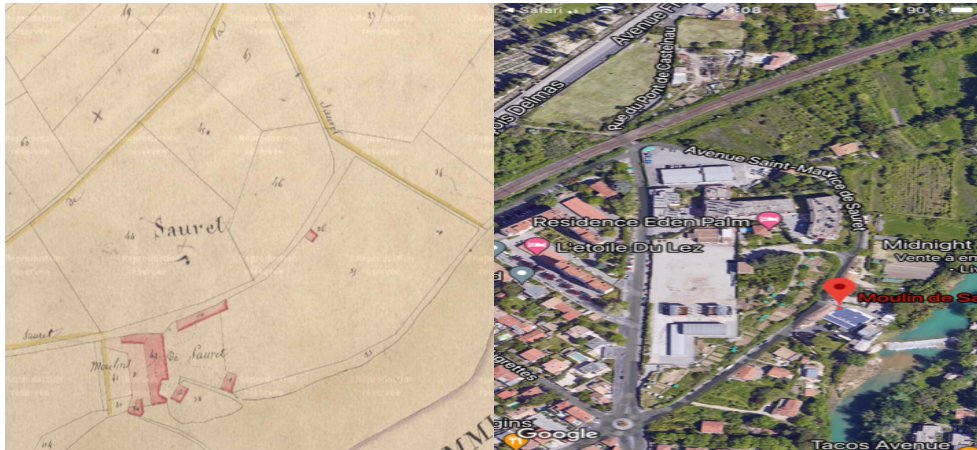
Maison que André revendra à son tour quelques années plus tard pour la somme de 10000F, transaction inscrite en date du 19 mars 1873 dans le registre des formalités hypothécaires. Cette opération financière lui aura rapporté 3000F plus les intérêts payés par Mr Kleinschmidt. Je me demande si tout cela à un but purement financier ou s'il rend service à quelqu'un qu'il connaît.

l'est Crès, du nord Mr Monnier, le tout entouré  
chemin et du midi Mr Monnier, le tout entouré  
d'une clôture en maçonnerie ou en haie vive et  
situé dans la commune de Montpellier quartier du Saurel.  
Duquel immeuble Mr Barrandon déclare connaître l'importance des charges qui le grève.  
De son côté Madame Kleinschmidt affirme que son contrat de mariage du treize avril mil huit cent quarante-quatre par devant maitre Vianes notaire à Montpellier le montant de la constitution dotale a été limité à la somme de treize cents francs avec ? de tous les autres bien comme libre et paraphernaux. En conséquence elle met et subroge le prêteur à l'utilité de son hypothèque légale pour le cas où elle aurait des créances extra dotales à répéter contre son mari ce qu'elle ignore en l'état.

Cavallier dépositaire de la minute et elle  
ont signé avec le notaire.  
Mr Barrandon  
Julie Kleinschmidt  
Mr Barrandon  
Mr Barrandon  
Mr Barrandon



J'ai situé cette maison sur le plan cadastral (parcelle 45) de la commune de Montpellier<sup>86</sup>:



Actuellement le terrain est occupé par un immeuble et il ne reste rien de la maison autrefois édifée sur cette parcelle<sup>87</sup>.

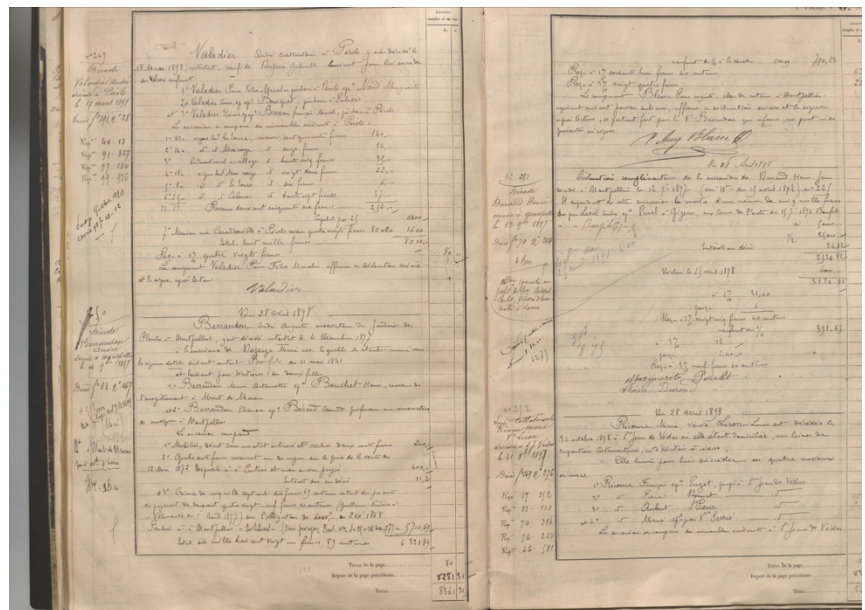
En ce qui concerne les inscriptions aux hypothèques dans la case de Marie, elles concernent essentiellement des pièces de terres et/ou de vignes reçu en héritage et en donation.

André décédera en 1897 le 4 décembre. (pour rappel<sup>68</sup>)

J'ai donc cherché sa mutation après décès aux archives<sup>88</sup>

La voici :

« Du 28 Avril 1898  
Barrandon André  
Auguste, conservateur du  
jardin des plantes à  
Montpellier, y est décédé  
in testat le 4 décembre  
1897 à la survivante de  
Dezeuze Marie avec  
laquelle il était marié sous  
le régime dotal suivant  
contrat Bonfils du 11 mars  
1841 et laissant pour  
héritières ses deux filles  
1° Barrandon Marie



Antoinette epse Bouchet Henri receveur de l'enregistrement à Mont-de-Marsan  
Et 2° Barrandon Eléonore epse Bérard Edouard professeur au conservatoire de  
musique d Montpellier

AD 34 3P3600 Section D1 du lez<sup>86</sup>

Google map avril 2021<sup>87</sup>

AD 34 3Q10265<sup>88</sup>

*La succession comprend*

*1° Mobilier décrit dans un état enliassé et évalué deux cents francs*

*2° Quatre cents francs revenant au de cujus sur le prix de la vente du 12 mai 1872 Despuech notaire à Castries et non encore payés*

*Intérêts du au décès*

*Et 3° créance de cinq mille sept cent dix francs 69 centimes restant dû par acte du paiement de deux cents quatre-vingt-neuf francs 10 centimes (Quittance Fraine notaire à Villeuneuve du 1<sup>er</sup> Août 1897) sur l'obligation de 6000F du 26 Xre 1868 Pendier notaire à Montpellier sur Libourel (voir proro ? Bost notaire du 25-28 mai 97)*

*Total six mille trois cent vingt un francs 89 centimes 6321 ,89F*

*Usufruit de ¼ à la veuve*

*Reçu à 1% soixante-trois francs*

*Reçu à 3% vingt quatre francs*

*Le comparant Blanc René Auguste clerc de notaire à Montpellier agissant suivant pouvoir enliassé, affirme sa déclaration sincère et la signe après lecture se portant fait pour la Vve Barrandon qui informe ne peut ni être présentes ni signer »*

Il laisse peu de bien à ses héritière Marie et Eléonore, ses filles, mais une autre chose m'interpelle c'est cette créance. Je fais donc des recherches chez les notaires cités et je découvre qu'il a une nouvelle fois prêté de l'argent.

Dans l'acte d'obligation<sup>89</sup> passé chez Maître Péridier en décembre 1868 il est écrit que André Barrandon prête à Mr Libourel (afin qu'il achète un bien immobilier) cultivateur à Villeuneuve les Maguelonne la somme de six mille francs en pièces d'or et d'argent et que le Mr Libourel s'engage à lui verser un taux d'intérêt annuel de 5% et à lui rembourser la somme en 6 ans, ce qui à priori n'a pas été fait puisqu'en 1897 il lui devait toujours la somme de 5710,69F...une prorogation a été signé néanmoins en Mai 1897.

Je m'interroge sur la nature des sommes prêtées, était-ce par intérêts financiers puisqu'il percevait des intérêts sur les prêts, était-ce parce qu'ils étaient amis ?

Je n'ai pas de preuves qu'il ait concédé d'autres prêts à d'autres personnes puisque ces obligations sont passées chez des notaires. Il me faudrait consulter les minutes notariales des notaires de la ville et je n'ai malheureusement pas le temps pour cela mais peut-être plus tard.

---

AD34 2<sup>E</sup>58/261 Peridier décembre 1868 obli n°334<sup>89</sup>



Je vais conclure sur la vie d'André par ce bel article de presse que mon camarade de promotion Jean Claude Filastre a trouvé et m'a fait parvenir, qui permet de se représenter un peu mieux qui était Mr André Barrandon .

*« Dimanche à 11 heures du matin, au milieu d'une affluence considérable, se faisaient les obsèques de M Auguste-André Barrandon, conservateur au muséum d'histoire naturelle de l'Institut Botanique de Montpellier, membre de plusieurs sociétés savantes, décédé à l'âge de 84 ans.*

*Le nom de Barrandon était universellement connu dans le monde botanique, aussi M. le professeur Granel, directeur du jardin des plantes, a-t-il pu, dans l'éloge funèbre qu'il a prononcé devant le cercueil, rappeler quelle grande place M. Barrandon occupait parmi les botanistes. Ancien officier ministériel, la vocation lui était venue en parcourant les garrigues du clapas, et elle s'était révélée un jour qu'il entra, par hasard, à l'amphithéâtre de la faculté des Sciences.*

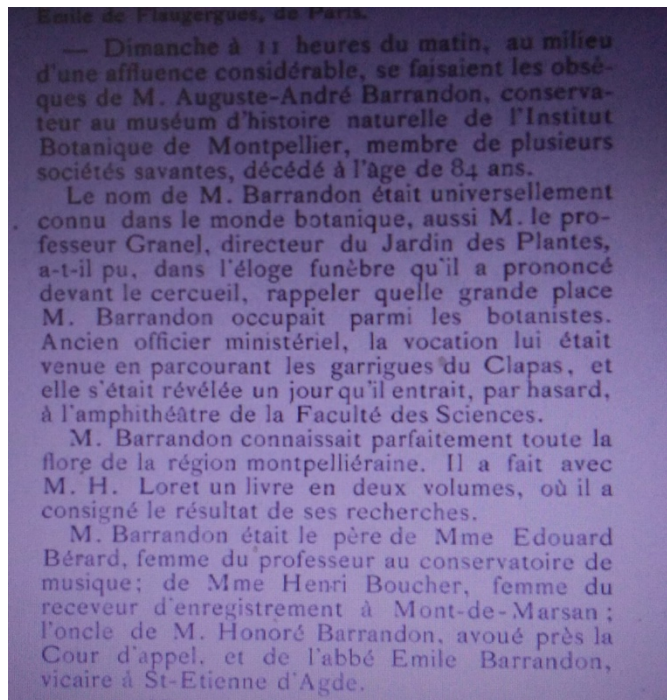
*M. Barrandon était le père de Mme Edouard Bérard, femme du professeur au conservatoire de musique ; de Mme Henri Boucher, femme du receveur de l'enregistrement à Mont-de-Marsan ; l'oncle de M. Honoré Barrandon, avoué près la cour d'appel, et de L'abbé Emile Barrandon, vicaire à St-Etienne d'Agde. »*

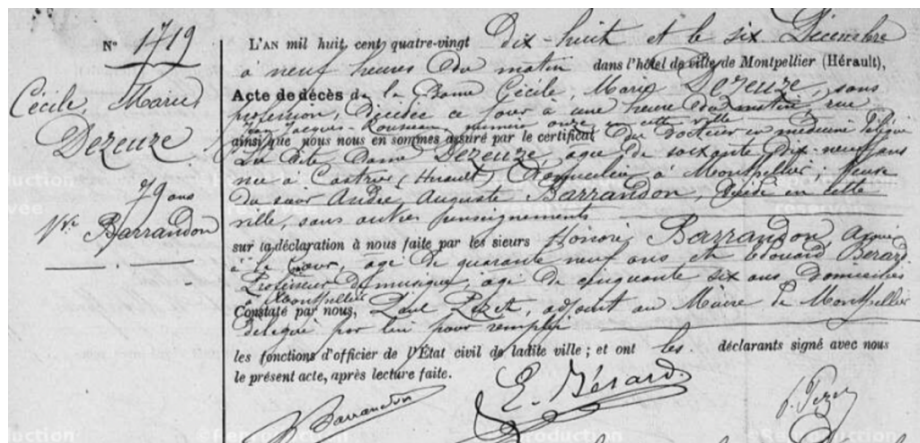
C'est un très bel article qui lui rend hommage, mettant en avant le passionné de botanique qu'il était, en lui donnant même une reconnaissance universelle pour l'époque.

Sans aucun doute André bénéficiait-il d'une grande renommée dans son domaine mais aussi dans sa ville.

Marie lui survivra une année et s'éteindra sur Montpellier rue Jean Jacques Rousseau (à deux pas du palais de justice toujours) le 6 décembre 1898<sup>90</sup>. Elle ne vit donc plus au jardin des plantes, ayant été sans doute privé du logement de fonction qu'ils occupaient lorsqu'André était encore en vie.

Voici son acte de décès sur les déclarations d'Honoré Barrandon son neveu par alliance et de Edouard Bérard son gendre.





« L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit et le six décembre à neuf heures du matin dans l'hôtel de ville de Montpellier (Hérault),  
Acte de décès de la dame Cécile Marie Dezeuze sans profession, décédée ce jour à une heure du matin rue Jean Jacques Rousseau numéro onze en cette ville ainsi que nous nous en sommes assuré par le certificat du docteur en médecine ladite Dame Dezeuze âgée de soixante-dix-neuf ans née à Castries (Hérault) domiciliée à Montpellier ; veuve du sieur André Auguste Barrandon décédé en cette ville sans autres renseignements  
Sur la déclaration à nous faite par les sieurs Honoré Barrandon avoué à la cour âgé de quarante-neuf ans et Edouard Bérard professeur de musique âgé de cinquante-six ans domiciliés à Montpellier.  
Constaté par nous Paul Pezet, adjoint au maire de Montpellier délégué par lui pour remplir les fonctions d'officier de l'Etat civil de ladite ville ; et ont les déclarants signés avec nous le présent acte, après lecture faite. »

## 3<sup>ème</sup> partie

# La descendance : les enfants et les petits-enfants

En suivant la suite logique de la vie je vais maintenant vous faire découvrir celle des enfants et des petits-enfants d'André et Marie.

Afin de faciliter la lecture je vais détailler chacun d'eux un par un en veillant à être le plus clair possible.

Vous trouverez sous chaque fratrie un extrait de l'arbre.





## I Marie Antoinette Barrandon leur fille ainée

Née le 29 septembre 1844 (pour rappel<sup>56</sup>), premier enfant du couple, elle utilise le prénom Marie, je vais continuer ce mémoire en utilisant celui-ci. Elle a presque 27 ans quand elle épouse, le 17 août 1871<sup>91</sup>, **Henri Gabriel Laurent Bouchet**

Il est né le 29 août 1845<sup>92</sup> à Montpellier et il est le fils de **Casimir Bouchet** professeur de belles lettres et de **Pétronille Insam**.

Il est receveur de l'enregistrement et des domaines.

Le couple va être amené à s'installer dans plusieurs villes différentes mais leurs enfants vont tous naître à Montpellier au domicile des parents de Marie.

Le couple aura six enfants :

👶 **Louis Casimir Antoine Marie** né le 20 janvier 1873<sup>93</sup> à Montpellier rue de l'Argenterie.

† Décédé à Montpellier à l'âge de 5 ans et 6 mois dans un local du jardin des plantes le 15 juillet 1878<sup>94</sup>.

👶 **André Auguste Jean** né le 25 juin 1874<sup>95</sup> à Montpellier rue de l'Argenterie.

👶 **Marie Eléonore Amélie** née le 6 mai 1876<sup>96</sup> à Montpellier rue de l'Argenterie.

👶 **Henri Edouard Michel** né le 03 août 1879<sup>97</sup> à Montpellier au jardin des plantes.  
† Décédé le 03 septembre 1879<sup>98</sup> à l'âge d'un mois.

👶 **Thérèse Madeleine Marie** née le 02 juillet 1882<sup>99</sup> au 35 rue st Guilhem (chez sa tante Eléonore).

👶 **Jeanne Madeleine Marie** née le 07 juillet 1884<sup>100</sup> à Montpellier au jardin des plantes.

---

AD34 5MI 1/107<sup>91</sup>

AD34 5MI 1/80<sup>92</sup>

AD34 5MI 1/91<sup>93</sup>

AD34 5MI 1/133 P172/398<sup>94</sup>

AD34 5MI 1/92 P203/492<sup>95</sup>

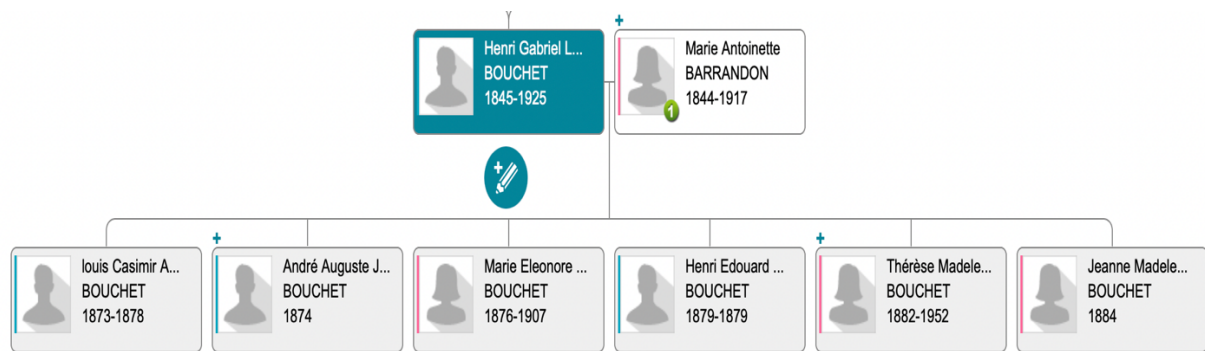
AD34 5MI 1/93 P158/497<sup>96</sup>

AD34 5MI 58/1<sup>97</sup>

AD34 5MI 1/133 P172/314<sup>98</sup>

AD34 5MI 1/92 P363<sup>99</sup>

AD34 5MI 58/6<sup>100</sup>



Durant cette période de onze ans 1873/1884 le couple va déménager régulièrement.

Sur chaque acte de naissance des enfants est inscrit la domiciliation du couple.

Je sais donc que :

- 🏠 En 1873 le couple vivait à Aniane dans l'Hérault.
- 🏠 En 1874 le couple vivait à Roujan dans l'Hérault.
- 🏠 En 1876 le couple vivait à Roujan dans l'Hérault toujours.
- 🏠 En 1879, 1882 et 1884 le couple vivait à Bagnols-sur-Cèze dans le Gard.
- 🏠 Je sais aussi qu'au décès de son père, lors de la mutation, Marie vivait à Mont de Marsan dans les Landes.

Seulement trois de leurs enfants vont atteindre l'âge adulte : André, Marie et Thérèse.

Je n'ai absolument aucune information sur le décès de leur dernière fille Jeanne. La petite fille ne sera mentionnée nulle part, aucune trace d'elle en tant que témoin sur des actes important. Je suppose ainsi qu'elle est décédée en bas âge mais je n'ai rien trouvé sur Montpellier ni sur Bagnols sur Cèze.

Je vais ensuite retrouver la trace du couple sur Montpellier.

Ils y sont recensés sur la commune en 1906<sup>101</sup> :

La famille se compose ainsi :

Bouchet Henri (1843)

Barrandon Marie (1844)

Bouchet Marie (1876)

Bouchet Thérèse (1882)

Dijol Jeanne (1887) domestique

Ils habitent au 3 rue Philippy à Montpellier dans le centre historique.

○Au recensement de 1921<sup>102</sup>, je retrouve le couple à la même adresse mais les filles ont quitté la maison. Le couple vit à deux.

93	Bouchet	Henri	1841	d°	d°	chef de ménage	4p.
94	Bouchet	Marie	1844	d°	d°	épouse	4p.

Puis je perds la trace du couple.

Ils disparaissent des recensements et je me mets à supposer qu'ils sont décédés. Pourtant je ne vais absolument rien trouver sur la commune... je cherche dans les communes où ils ont habité...également sur Castries, mais je ne trouve rien.

Je finis par trouver dans les tables de successions et absences de Montpellier<sup>103</sup> la trace d'Henri.

Il est noté qu'une déclaration de succession a été établie à Uzerche ... en Corrèze. Je cherche dans les archives en ligne de la Corrèze et je le retrouve effectivement dans les tables de succession et absences d'Uzerche (TSA):

78	Bosselut	Urbain	1840	1925	18	18
79	Bouchet	Henri	1841	1925	19	19
80	Bureau	Jean André	1842	1925	18	18

Comme je suis dans l'impossibilité de me déplacer je prends contact avec les archives et une personne me fait parvenir la déclaration de succession d'Henri. Celle-ci va m'informer qu'à cette date il n'y a plus que deux de ses enfants en vie : André et Thérèse.

André vit sur Uzerche, voilà la raison de la présence d'Henri dans ce département et dans cette ville.

Sur cette déclaration il est indiqué qu'il est veuf, Marie est donc décédée avant lui, sachant qu'Henri est décédé le 19 mai 1925<sup>104</sup>, je me remets en quête du décès de Marie et notamment sur Uzerche mais en vain.

Elle a bien un homonyme décédé en 1923 à Montpellier mais rien la concernant. Je suis sûre qu'elle est décédée entre 1921 et 1925 si je me réfère aux recensements et au décès d'Henri.

La logique aurait pourtant voulu qu'elle soit décédée sur Montpellier et qu'une fois veuf il soit allé s'installer chez son fils à Uzerche.

C'est assez frustrant pour moi, et je me mets donc cela de côté pour plus tard !!

Je suis revenue sur ce point à la fin de mes recherches.

Il me paraissait impossible de ne pas retrouver son décès j'ai alors décidé de chercher au-delà des dates que j'avais.

---

AD 34 6 M 556<sup>102</sup>

AD343Q8725<sup>103</sup>

AD19 TSA 1925<sup>104</sup>



J'ai repris mes recherches sur Montpellier en reprenant les tables décennales dès 1910 et c'est en 1917 que j'ai trouvé un acte de décès qui correspondait. Marie était en fait décédée bien avant le recensement de 1921 sur lequel elle était pourtant déclarée vivre conjointement avec Henri. Je m'interroge sur cette erreur. Est-ce qu'une autre femme partageait la vie d'Henri ? Dans quel but avait-il fait de telle déclaration ? Peut-être était-ce une erreur de recensement ? Dans tous les cas je pouvais désormais dire que Marie Antoinette Barrandon est décédée à Montpellier le 12 mai 1917<sup>105</sup> à l'âge de 72 ans.

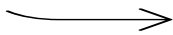


## II Les enfants de Marie Antoinette Barrandon

### Petits enfants du couple André et Marie

Des six enfants du couple **Barrandon-Bouchet**, seul trois vont atteindre l'âge adulte.

André, Marie et Thérèse.



**André Bouchet** est né le 25 Juin 1874 (pour rappel<sup>95</sup>).

Je vais savoir peu de choses sur lui et pour être exacte j'ai longtemps supposé qu'il était lui aussi décédé en bas âge.

Mais au détour d'un acte de mariage je l'ai trouvé cité en tant que témoin et c'est au décès de son père et notamment à sa succession que je vais trouver de précieuses informations.

Je vais apprendre qu'il est lui aussi receveur de l'enregistrement comme son père. Je comprends qu'il a lui aussi dû déménager beaucoup ... voilà pourquoi j'ai peu de choses sur lui.

Je vais me tourner vers des bases de données pour m'aider et découvrir via généanet qu'il a épousé à Castelnaudary dans l'Aude **Jeanne Marty** le 18 juin 1898.

C'est un relevé associatif, impossible de consulter les archives en ligne car non disponible pour cette période. Je n'en saurai pas plus... tout juste un article dans la vie Montpelliéraine m'apprendra qu'elle est originaire de Toulouse.

« Sont annoncés les mariages de M André Bouchet, receveur de l'enregistrement au Mas-d'Azil (Ariège), avec Mlle Alexandrine Marty, de Toulouse. M André Bouchet est un Montpelliérain, fils de Mr Henri Bouchet, receveur de l'enregistrement à Mont-de-Marsan, neveu de M Edouard Bérard, le distingué professeur du conservatoire. »

Sont annoncés les mariages de M. André Bouchet, receveur de l'enregistrement au Mas-d'Azil (Ariège), avec Mlle Alexandrine Marty, de Toulouse. M. André Bouchet est un montpelliérain, fils de M. Henry Bouchet, receveur de l'enregistrement à Mont-de-Marsan, neveu de M. Edouard Bérard, le distingué professeur du Conservatoire.

Vie montpellieraine Mai 1918 Généanet consulté en Mai 2021

Toujours via un relevé associatif je vais découvrir que le couple figure sur les recensements de 1911 de la commune de Montfort-sur-Risle dans l'Eure<sup>106</sup>.

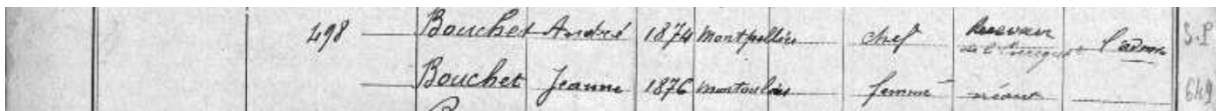
La famille se compose de la sorte

N°	Noms	Sexe	Naissance	Profession	Etat	Notes
119	Bouchet	André	1874	Montpelliérain (Ariège)	chef	Receveur d'enregistrement
119	Bouchet	Jeanne	1875	Castelnaudary (Ariège)	femme	épouse
119	Bouchet	Mari Thérèse	1898	Castelnaudary (Ariège)	enfant	
119	Martin	Luis	1882	...	...	...

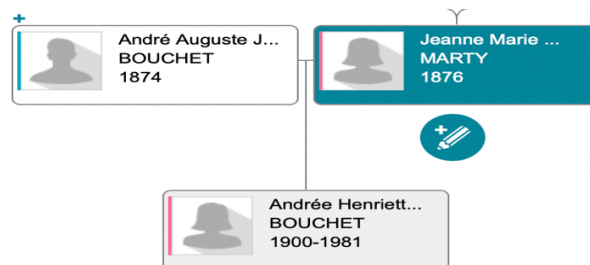
Je note que Alexandrine utilise le prénom Jeanne et qu'elle est née à Montoulieu dans l'Ariège en 1876. Je la retrouve aux AD09 côte 4F2478 p38, née le 12 janvier. Elle est la fille de Simon Marty mécanicien aux chemins de fer et de Anaïs Rousset tous les deux demeurant à Castres. Je relève également la présence d'un enfant, une petite fille **Marie Thérèse** née en 1900 à Foix.

L'état civil n'étant pas disponible en ligne pour cette période mais je la trouve sur les tables décennales côte 2<sup>E</sup>132 née le 24 août 1900. Je n'ai pas d'autres informations. Je ne trouve aucune autre naissance sur Montfort-sur-Risle..

Je les retrouve à Uzerche en 1926<sup>107</sup>. La famille se compose de la sorte :



Leur fille ne vit plus avec eux.



Je perds ensuite la trace du couple Bouchet/Marty.

Sa profession va malheureusement pour moi l'amener à être n'importe où en France.

Je laisse cela en attente mais comme toujours dans la généalogie, il me sera possible de continuer à chercher.

Un relevé associatif toujours m'apprendra que leur fille décédera à Nice en 1981 le 16 février.



**Marie Bouchet** née le 6 mai 1876 (pour rappel <sup>96</sup>) vit longtemps avec ses parents comme en témoigne les recensements de population précédemment évoqués.

La déclaration de succession d'Henri en 1925 m'indiquera qu'elle est décédée.

Je recherche donc son décès sur la commune de Montpellier, à partir du moment où elle apparaît pour la dernière fois dans les recensements que je possède.

Elle est effectivement décédée à l'âge de 31 ans<sup>108</sup>, célibataire.

Il n'y a donc pas de descendance de son côté.

FRA019\_6M274\_1926<sup>107</sup>

AC34 3<sup>E</sup>118 P251<sup>108</sup>



→ Leur dernier enfant à atteindre l'âge adulte est **Thérèse Bouchet**.

Elle est née (pour rappel<sup>99</sup>) le 2 juillet 1882.

Elle va épouser son cousin germain le 7 juin 1907<sup>109</sup>, **Marie Maurice Paul Bérard** à Montpellier.

Je vais développer d'avantage le couple un peu plus loin dans mes recherches lorsque je vais vous parler d'Eléonore et de ses enfants.

Après son mariage Thérèse va vivre à Paris et elle décédera à Montpellier le 14 avril 1952<sup>110</sup> au 1 rue du petit Scel.

J'ai trouvé trace de sa mutation après décès et je sais qu'elle décède sans descendance.

Le couple n'aura pas eu d'enfant. J'ai vérifié sur les tables décennales de la commune de Paris et de Montpellier et je n'ai trouvé aucun enfant né de ce couple.

---

AC34 2E114<sup>109</sup>

AC34 3E170<sup>110</sup>



## III Eléonore Barrandon la deuxième fille du couple

Née le 9 mars 1848 (pour rappel<sup>59</sup>), **Eléonore** est le deuxième enfant du couple à atteindre l'âge adulte.

Elle va épouser le 6 septembre 1873<sup>111</sup> à Montpellier, **Jean Edouard Marie Bérard** né le 26 mai 1843<sup>112</sup> à Montpellier également, fils de **Jean Baptiste Bérard** et de **Marguerite Jeanjean**.

Il ne sera pas fait de contrat de mariage.

Il est professeur de musique au conservatoire de Montpellier.

Le couple va vivre toute sa vie dans cette ville.

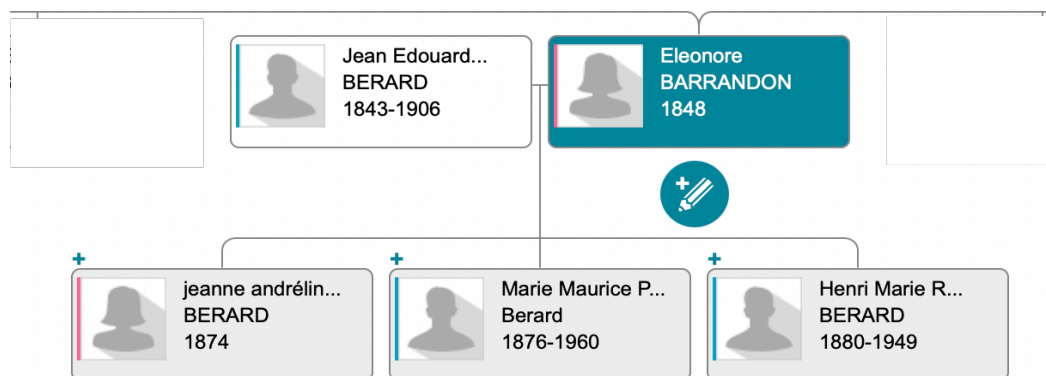
De cette union naîtra trois enfants :

👶 **Jeanne Andréline Marguerite Bérard** née le 30 octobre 1874<sup>113</sup> à Montpellier.

👶 **Marie Maurice Paul Bérard** né le 10 avril 1876<sup>114</sup> à Montpellier.

👶 **Henri Marie Raymond Bérard** né 16 octobre 1880<sup>115</sup> à Montpellier.

Ils habitent en centre-ville au 35 rue St Guilhem, là où est née Thérèse Bouchet leur nièce et où vont naître leurs enfants également.



---

AD34 5MI1/108 P218<sup>111</sup>

AD34 5MI 1/79 P147<sup>112</sup>

AD34 5MI1/92 P363<sup>113</sup>

AD34 5MI1/93 P131<sup>114</sup>

AD34 5MI 58/2<sup>115</sup>

Eléonore sera veuve jeune puisque son mari décédera le 19 décembre 1906<sup>116</sup> dans leur maison au 35 de la rue saint Guilhem à l'âge de 63 ans.

A partir de cette date je n'ai aucune information sur elle.

Elle ne décédera pas sur Montpellier, j'ai vérifié minutieusement toutes les tables décennales jusqu'en 1945.

Je n'ai trouvé aucune trace d'elle sur les TSA.

Je ne la trouverai pas sur les recensements de la commune ou réside sa fille.

J'ai cherché sur les bases de données sur internet et sur les relevés associatifs.

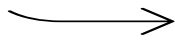
Je compte bien pouvoir trouver un jour, je laisse donc cela pour de futures recherches.





## IV Les enfants d'Eléonore Barrandon Petits enfants du couple André et Marie

Des trois enfants du couple Barrandon-Bérard, tous vont atteindre l'âge adulte.



**Jeanne Andréline Marguerite Bérard** est née le 30 octobre 1874 (pour rappel<sup>113</sup>).

Elle va épouser le 11 juin 1900<sup>117</sup> **Pierre Artis**, né à Montpellier le 24 juin 1871<sup>118</sup>.

Il est le fils de **Pierre Artis** et de **Thérèse Augustine Artaud**.

Un contrat de mariage sera fait chez Maître Bort notaire à Montpellier le 21 Mai 1900.

Pierre Artis est lui aussi receveur.

Je suis à nouveau confronté à leurs déplacements fréquents.

🏠 Pour commencer il est précisé que lors de son mariage il habite la Salvetat-sur-Agout (34), mais très vite ils n'apparaissent plus sur la commune.

🏠 Au décès de son père, à la succession il est noté qu'elle habite Monistrol-sur-Loire (43) mais je ne trouve pas de renseignements sur eux dans cette commune également.

Je décide de consulter la fiche militaire<sup>119</sup> de Pierre et je découvre que de 1911 à 1918 🏠 il vit à Combourg en Ille-et-Vilaine (35).

Je vérifie les recensements sur cette période et j'y trouve bien mon couple<sup>120</sup>:

32	41	129	Artis	Seine	1871	Montpellier	Chef	Parent d'engagement
		430		Marguerite	1874	"	épouse	
		131		Marsel	1901	"	enfant	

Je retiens deux renseignements :

➤ Jeanne se fait appeler Marguerite

➤ et surtout un enfant vit avec eux, **Paul** né en 1901 à Montpellier.

Je cherche son acte de naissance sur Montpellier, Paul est né le 28 mars 1901<sup>121</sup>.

Dans la marge est noté qu'il est décédé à Marseille le 7 août 1969 à l'âge de 68 ans.

---

AD34 5 MI 58/58<sup>117</sup>

AD34 5MI 1/92<sup>118</sup>

1R1043 MAT 1186<sup>119</sup>

AD35 35085 16 P7/172<sup>120</sup>

5MI58/21 P108<sup>121</sup>

La fiche militaire<sup>122</sup> de Pierre va m'apprendre qu'il a un degré d'instruction 1,2,3,4,5 et qu'il a obtenu un certificat de bonne conduite. Le degré d'instruction générale dans l'armée est en effet inscrit sous forme de code allant de 0 à 5. 0 correspondant à ne sait ni lire ni écrire et 5 à bachelier.

Il ne participera pas à la guerre 14-18.

Grâce à ce matricule militaire j'ai pu retracer les domiciles successifs des époux :

🏠1900 : La Salvetat-sur-Agout dans l'Hérault

🏠1901 : Vézenobres dans le Gard

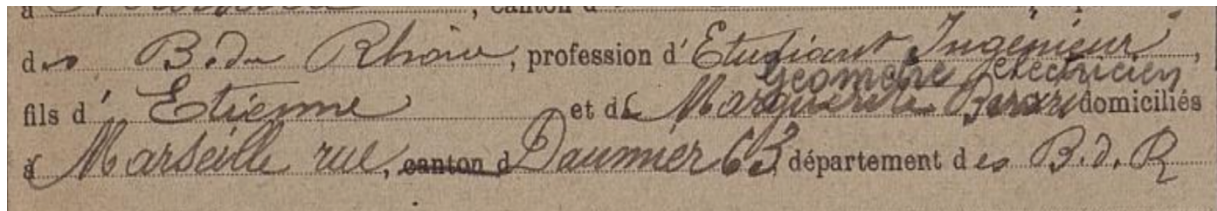
🏠1903 : Pradelles en Haute Loire

🏠1906 : Monistrol-sur-Loire en Haute Loire

🏠1911 à 1918 : Combourg

Je perds à nouveau trace du couple et je décide de chercher par le biais de Paul. Comme il est décédé à Marseille je cherche un matricule militaire et je trouve Paul Artis matricule 1109 classe 1921<sup>123</sup>.

Il est lors de son appel étudiant ingénieur et il sera plus tard géomètre électricien.



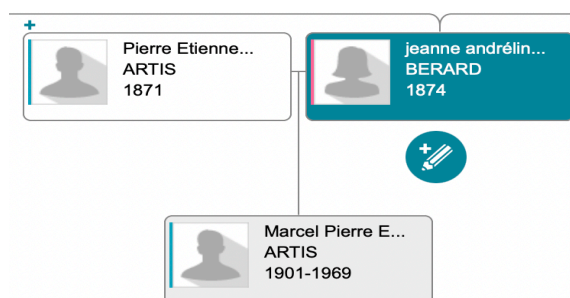
🏠Il vit à Marseille avec ses parents au 63 rue Daumier.

Malheureusement au recensement de 1931<sup>124</sup> le couple ne vit plus à cette adresse et pour approfondir mes recherches sur eux il me faudrait consulter sur place aux AD13. Malheureusement la distance ne m'a pas permis de le faire.

Le registre matricule de Paul me donne quelques renseignements d'ordre personnel sur lui :

▸ il souffre de problèmes pulmonaires important, d'asthme, d'emphysème et de bronchites chroniques qui l'obligeront à être réformé.

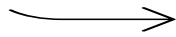
▸ Il est également père de trois enfants en 1940.



AD34 1R1043 MAT 1186<sup>122</sup>

AD13 1R1503 MAT 1109<sup>123</sup>

AD13 6M504<sup>124</sup>



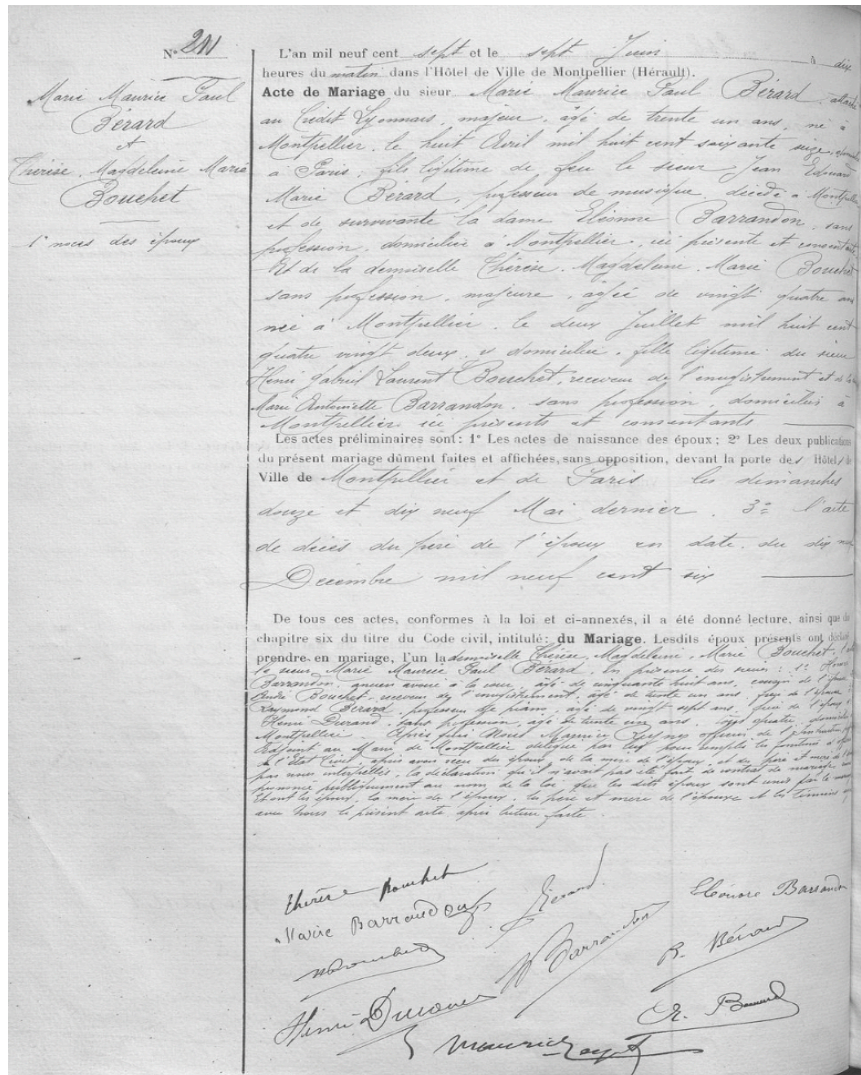
**Marie Maurice Paul Bérard**, deuxième enfant du couple Barrandon-Bérard et premier fils, est né pour rappel<sup>114</sup> le 10 avril 1876.

Comme évoqué précédemment il va épouser sa cousine germaine, **Thérèse Bouchet** la fille de Marie.

Le couple va se marier le 7 juin 1907<sup>125</sup> à Montpellier.

Je vais intégrer l'acte de mariage qui a peu d'intérêt mais parce qu'il réunit une grande partie des membres de la descendance du couple Barrandon.

« l'an mil neuf cent sept et le sept juin à 10 heures du matin dans l'hôtel de ville de Montpellier (Hérault). Acte de mariage du sieur Marie Maurice Paul Bérard attaché au crédit Lyonnais, majeur, âgé de trente et un ans, né à Montpellier le huit avril mil huit cent soixante-seize, domicilié à Paris, fils légitime de feu le sieur Jean Edouard Marie Bérard, professeur de musique décédé à Montpellier et de survivant dame Eléonore Barrandon, sans profession domiciliée à Montpellier et consentante,



AC34 2<sup>E</sup>114

Et de la demoiselle Thérèse Magdelaine Marie Bouchet sans profession majeure, âgée de vingt-quatre ans, née à Montpellier le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, fille légitime du sieur Henri Gabriel Laurent Bouchet receveur de l'enregistrement et de la dame Marie Antoinette Barrandon sans profession domiciliés à Montpellier ici présents et consentants.

Les actes préliminaires sont : 1° les actes de naissance des époux ; 2° les deux publications du présents mariage dûment faites et affichées, sans opposition,



*devant la porte des hôtels de ville de Montpellier et de Paris les dimanches douze et dix-neuf Mai dernier ; 3° l'acte de décès du père de l'époux en date du dix décembre mil neuf cent six.*

*De tous les actes, conformes à la loi et ci-annexés, il a été donné lecture ainsi que du chapitre six du code civil, intitulé : du Mariage. Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage , l'un la demoiselle Thérèse Magdelaine Marie Bouchet l'autre le sieur Marie Maurice Paul Bérard en présence des sieurs ; 1°Honoré Barrandon ancien avoué à la cour, âgé de cinquante-huit ans, cousin de l'épouse, André Bouchet receveur de l'enregistrement âgé de trente un ans , frère de l'épouse ;Raymond Bérard professeur de piano, âgé de vingt-sept ans frère de l'époux, Henri Durand sans profession âgé de trente et un ans, tous quatre domiciliés à Montpellier après que nous Maurice Rey officier de l'instruction publique adjoint au maire délégué par lui pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, après avoir reçu des époux, de la mère de l'époux, et du père et mère de l'épouse par nous interpellés la déclaration qu'il n'avait pas été fait de contrat de mariage, est prononcé publiquement au nom de la loi que les dits époux sont unis par le mariage et ont les époux, la mère de l'époux, les père et mère de l'épouse et les témoins signé avec nous le présent acte après lecture faite. »*

Afin d'en savoir davantage sur lui j'ai consulté son matricule militaire<sup>126</sup> disponible en ligne qui m'a donné beaucoup de renseignements le concernant. Il a le matricule 1595 de la classe 1896. Cette même année à son recrutement, il est clerc de notaire classé degré d'instruction 1,2,3 et tout comme son neveu Paul il a des problèmes pulmonaires et des crises d'asthme fréquentes et constatées. Il va passer en commission et sera classé en service auxiliaire en 1915, puis libéré de ses obligations en 1925.

J'ai également connaissance de ses adresses successives ; il a vécu une bonne partie de sa vie sur Paris :

🏠1901 8 rue des Archives Paris 4

🏠1903 49 rue st Antoine Paris 4

🏠1904 130 rue du faubourg poissonnière Paris 10

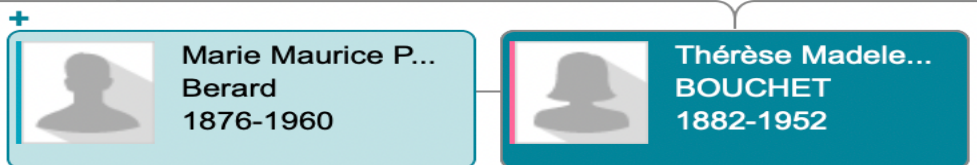
🏠1911 140 rue du faubourg poissonnière Paris 10

🏠1912 4 rue de Fleurus Paris 6

Je sais aussi qu'au décès de son père il travaille au crédit Lyonnais, il est attaché au service contentieux. Le couple n'aura pas d'enfant et décédera sur Montpellier au 1 rue du Petit Scel, Thérèse le 14 avril 1952<sup>127</sup> et Paul le 19 avril 1960<sup>128</sup>.

---

AC34 2<sup>E</sup>114<sup>125</sup>  
1896 1R1096 MAT 1595<sup>126</sup>  
AC34 3<sup>E</sup>170<sup>127</sup>  
AC34 3<sup>E</sup>178<sup>128</sup>



→ Le dernier enfant du couple **Henri Marie Raymond Bérard** est pour rappel<sup>115</sup> né le 16 octobre 1880

Je trouve sur son acte de naissance une information importante, il est décédé à Nîmes (30) le 7 novembre 1949 et s'est marié dans cette même commune en 1941 le 30 décembre avec **Emilia Verpelli**.

Je cherche son matricule militaire afin d'en savoir un petit peu plus sur lui.

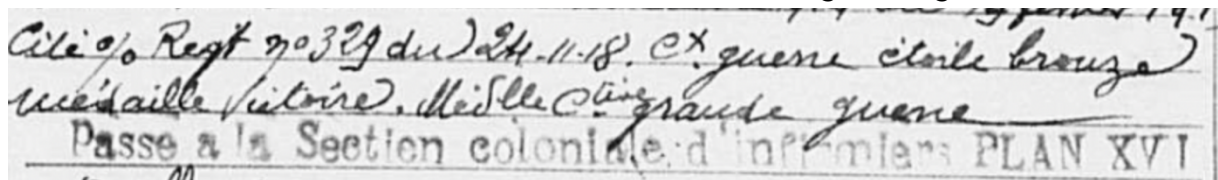
Il a le matricule 1607 de la classe 1900<sup>129</sup>. Il est professeur de musique et sera soldat musicien en 1903.

Il passera plus tard dans la section coloniale d'infirmier mais sera réaffecté dans son ancien corps pour problème de santé.

Il participera à la campagne 14/18 contre l'Allemagne et sera envoyé au front avec le 281<sup>ème</sup> régiment d'infanterie en 1914 puis dans le 412<sup>ème</sup> régiment d'infanterie en 1918.

En 1916 il passera soldat de 1<sup>ère</sup> classe.

Il obtiendra plusieurs médailles militaires : la médaille de la croix de guerre étoile de bronze, la médaille de la victoire et la médaille de la grande guerre.



En 1929 il sera libéré définitivement du service.

Je prends note également de ses adresses successives :

🏠 35 rue St Guilhem à Montpellier (le domicile du couple Barrandon-Bérard ses parents)

🏠 15 rue de la Croix d'Or à Montpellier

🏠 1911 : 1 passage Brun Faulquier à Montpellier

🏠 1920 : rue Léopold Robert Paris 14<sup>o</sup>

🏠 1920 : Capvern à Tarbes où il est chef d'orchestre

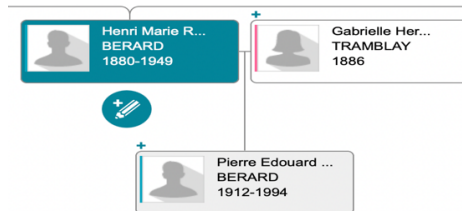
🏠 Nîmes 31 rue de la Lampèze

Avant d'épouser Emilia Verpelli il a épousé sur Montpellier le 27 décembre 1907<sup>130</sup> une certaine **Gabrielle Herminie Augustine Yvonne Trambly** âgée de 21 ans et née à Orange dans le Vaucluse le 13 décembre 1886 fille de **Gustave Trambly** industriel et de **Augustine Rey**.

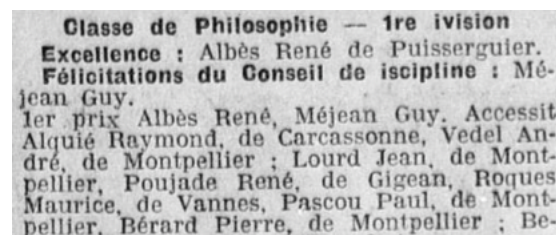
AD34 1900 1R1139 MAT 1607<sup>129</sup>

Le couple divorcera en 1920 le 12 novembre comme il est inscrit en marge de leur acte de mariage.

J'ai cherché à savoir si le couple avait eu des enfants durant leur mariage et j'ai découvert que de leur union était né un fils **Pierre Edouard Paul Jean** le 29 juillet 1912<sup>131</sup> à Montpellier.



En 1929 Pierre a obtenu un prix en classe de première en composition française<sup>132</sup> et en 1930 les félicitations du conseil de discipline en classe de philosophie<sup>133</sup>



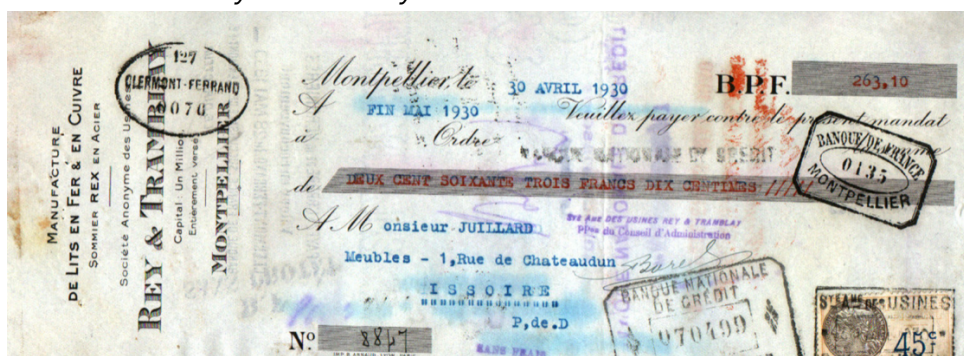
Il épousera **Guillemette D'Hauteville** à Montpellier le 17 juin 1936 comme il est indiqué en marge de son acte de naissance.

Au décès de son oncle (Marie Maurice Paul) il déclare être industriel et habiter villa le clos fleuri rue de la croix du capitaine à Montpellier.

Il décèdera à Montpellier le 17 avril 1994 comme est indiqué également en marge de son acte de naissance.

J'ai trouvé un document intéressant qui atteste que la famille Rey-Tramblay était une famille d'industriels sur Montpellier : cet ordre de mandat ou l'on peut lire

« *Rey & Tramblay manufacture de lit en fer* »



Je ne connais pas d'autres enfants au couple Bérard-Tramblay ni au couple Bérard-Verpelli

AC34 2<sup>E</sup>114 P283<sup>130</sup>

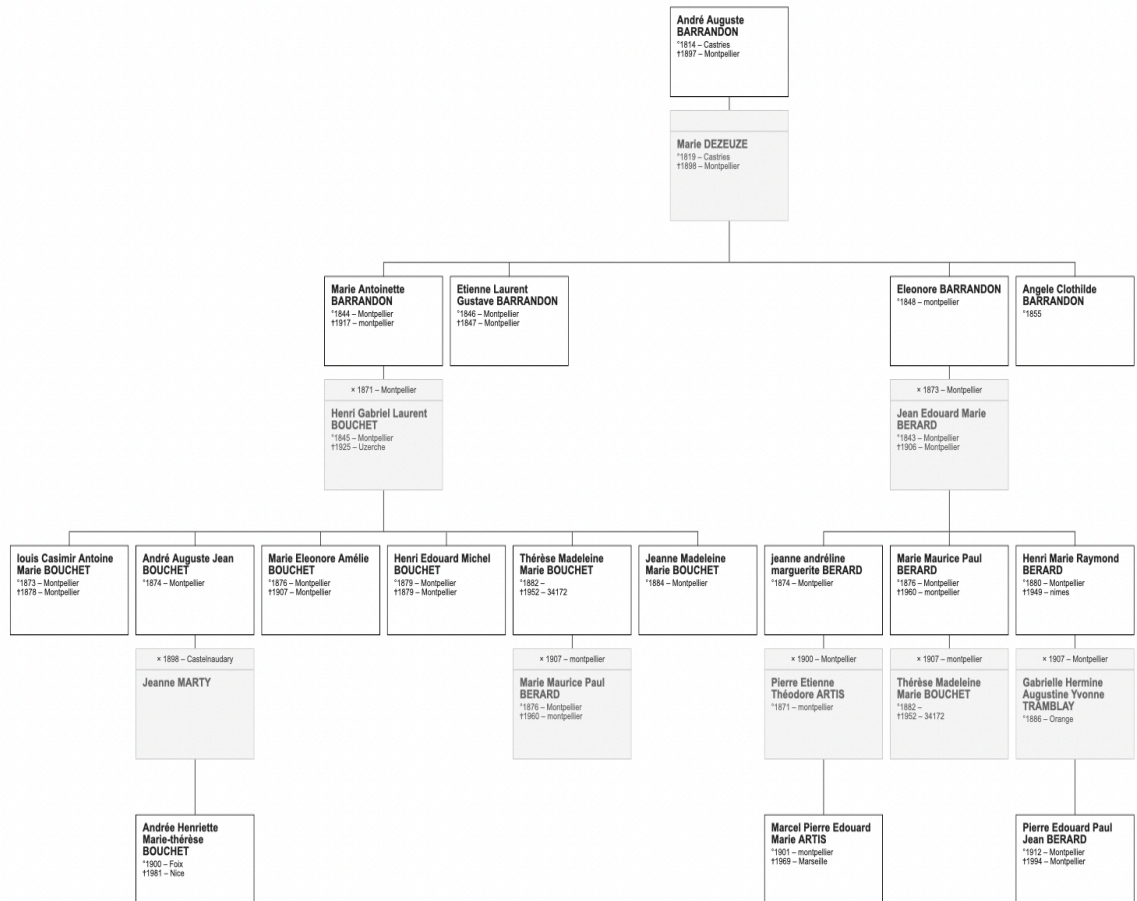
AC34 1<sup>E</sup>144<sup>131</sup>

*Le petit méridional* 1929/07/16<sup>132</sup>

*Le petit méridional* 1930/07/14<sup>133</sup>



Pour conclure sur la descendance d'André et Marie voici un arbre récapitulant l'ensemble des individus : enfants, petits-enfants et même arrière-petits-enfants qui vous donnera une vision d'ensemble.



Ainsi que la liste nominative des individus présents sur cet arbre:

N° d'Aboville	Personne	Date de naissance	Conjoints	Date de l'union	Date de décès
	♂ André Auguste BARRANDON	13/05/1814	♀ Marie DEZEUZE		04/12/1897
<b>Génération 1</b>					
1.	♀ Marie Antoinette BARRANDON	29/09/1844	♂ Henri Gabriel Laurent BOUCHET	17/08/1871	12/05/1917
2.	♂ Etienne Laurent Gustave BARRANDON	26/12/1846			06/04/1847
3.	♀ Eleonore BARRANDON	09/03/1848	♂ Jean Edouard Marie BERARD	06/09/1873	
4.	♀ Angele Clothilde BARRANDON	05/03/1855			
<b>Génération 2</b>					
1.1.	♂ louis Casimir Antoine Marie BOUCHET	22/01/1873			15/07/1878
1.2.	♂ André Auguste Jean BOUCHET	25/06/1874	♀ Jeanne MARTY	18/06/1898	
1.3.	♀ Marie Eleonore Amélie BOUCHET	06/05/1876			02/09/1907
1.4.	♂ Henri Edouard Michel BOUCHET	03/08/1879			03/09/1879
1.5.	♀ Thérèse Madeleine Marie BOUCHET	02/07/1882	♂ Marie Maurice Paul Berard	07/06/1907	14/04/1952
1.6.	♀ Jeanne Madeleine Marie BOUCHET	07/07/1884			
3.1.	♀ jeanne andréline marguerite BERARD	30/10/1874	♂ Pierre Etienne Théodore ARTIS	11/06/1900	
3.2.	♂ Marie Maurice Paul Berard	10/04/1876	♀ Thérèse Madeleine Marie BOUCHET	07/06/1907	19/04/1960
3.3.	♂ Henri Marie Raymond BERARD	16/10/1880	♀ Gabrielle Hermine Augustine Yvonne TRAMBLAY	27/12/1907	07/11/1949
<b>Génération 3</b>					
1.2.1.	♀ Andrée Henriette Marie-thérèse BOUCHET	24/08/1900			16/02/1981
3.1.1.	♂ Marcel Pierre Edouard Marie ARTIS	29/03/1901			07/08/1969
3.3.1.	♂ Pierre Edouard Paul Jean BERARD	29/07/1912	♀ Guillemette Germaine Marie Antoinette D' HAUTEVILLE	17/06/1936	17/08/1994

## 4<sup>ème</sup> partie

# L'ascendance D'André et Marie

Dans cette dernière partie vous allez découvrir l'ascendance du couple sur trois générations c'est dire : leurs parents, leurs grands-parents et leurs arrière-grands-parents.

Les communes d'origine de leurs ascendants se situent souvent très proche de Castries et souvent très proche les unes des autres sauf pour de rares exceptions avec des origines lointaines dans l'Aveyron et en Lozère.

Voici ci-dessous une carte avec les principales communes.

Comme pour la partie précédente, dans le but de fluidifier la lecture vous trouverez le détail de chaque fratrie et composition familiale dans un extrait d'arbre correspondant.





## I Les parents d'André-Auguste Barrandon

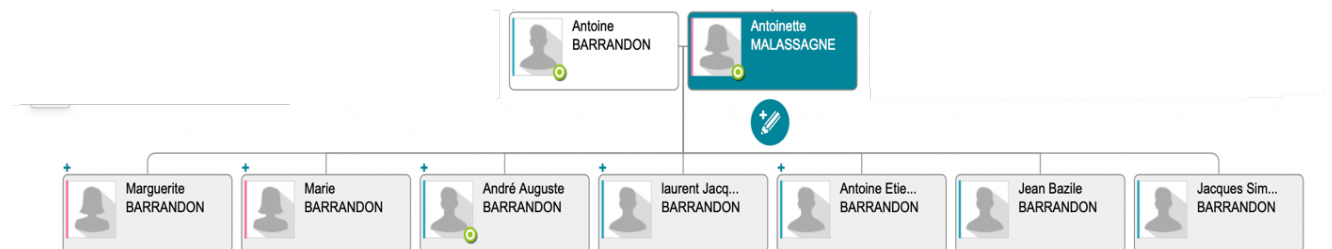
**André** est fils d'**Antoine Barrandon** et **Antoinette Malassagne**.

Le couple **Barrandon-Malassagne** est originaire de Sussargues dans l'Hérault à quelques kilomètres de Castries.

Il s'y est marié le 7 février 1809<sup>134</sup>.

Le couple qui déménagera sur Castries aura sept enfants dont j'ai déjà parlé lorsque j'ai évoqué l'enfance d'André.

Pour mémoire voici un récapitulatif de leur descendance directe :



### Antoine Barrandon

est né à Sussargues le 22 août 1784 et a été baptisé le 24 août 1784<sup>135</sup>.

Il est fils de **Jean Barrandon** et **d'Elisabeth Chauvet**.

Il a pour parrain son grand-oncle Antoine Chauvet et pour marraine sa tante paternelle Marianne Barrandon.

Il est le deuxième enfant à naître et sa fratrie se compose de la sorte :



👶 **André** né le 11 juillet 1782<sup>136</sup> à Sussargues

† Décédé le 03 janvier 1861<sup>137</sup> à Sussargues

➤ 👶 **Antoine** né le 22 août 1784<sup>135</sup> à Sussargues

👶 **Etienne** né le 15 janvier 1787<sup>138</sup> à Sussargues

👶 **Marie** née le 20 septembre 1789<sup>139</sup> à Sussargues

† Décédée le 13 mai 1790<sup>140</sup> à Sussargues

👶 **Marie Anne** née le 1<sup>er</sup> mai 1791<sup>141</sup> à Sussargues

† Décédée le 4 juillet 1846<sup>142</sup> à Sussargues

👶 **Marguerite** née le 21 novembre 1793<sup>143</sup> à Sussargues

† Décédée le 16 décembre 1845<sup>144</sup> à Castries



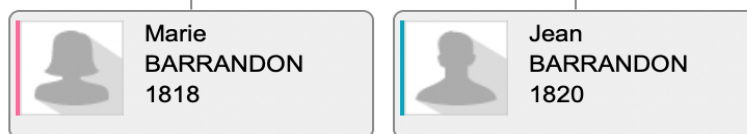
👤 **Jean Pierre** né le 21 novembre 1796<sup>145</sup> à Sussargues

† Décédé le 14 décembre 1796<sup>146</sup> à Sussargues

👤 **Jean** né le 20 septembre 1797<sup>147</sup> à Sussargues

† Décédé le 11 août 1801<sup>148</sup> à Sussargues

Il aura une demi-sœur et un demi-frère au remariage de son père dont je parlerai un peu plus loin.



👤 **Marie** née le 1 Mars 1818<sup>149</sup> à Sussargues

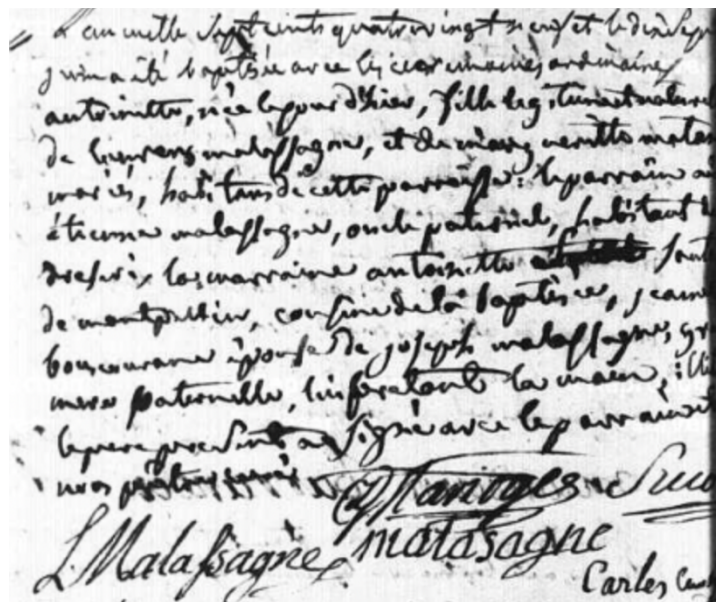
👤 **Jean** né le 8 février 1820<sup>150</sup> à Sussargues

### Antoinette Malassagne

Est née à Sussargues le 16 juin 1789 et a été baptisé le 17 juin 1789<sup>151</sup>. Elle est la fille de **Laurens Malassagne** et de **Marguerite Matan**.

Elle a eu pour parrain Etienne Malassagne son oncle paternel originaire de St Drézéry et pour marraine Antoinette ? habitante de Montpellier sa cousine.

« L'an mille sept cents quatre-vingt-neuf et le dix-sept juin a été baptisé avec les cérémonies ordinaires Antoinette née le jour d'hier, fille légitime et naturelle de Laurens Malassagne et de Marguerite Matan mariés, habitans de cette paroisse : le parrain est Etienne Malassagne, oncle paternel, habitant T Drézéry, la marraine Antoinette ??? de Montpellier cousine de la baptisée, Jeanne Bouscarens épouse de Joseph Malassagne grand-mère paternelle lui pretant la main illi ? le père présent a signé avec le parrain ??? »



Elle est le quatrième enfant de la fratrie qui compte six enfants au total, en voici un aperçu :



👤 **Catherine** née le 27 juin 1784<sup>152</sup> à Sussargues  
Décédée le 26 décembre 1861<sup>153</sup> à Sussargues

👤 **Jeanne** née le 13 janvier 1786<sup>154</sup> à Sussargues  
Décédée le 10 juillet 1813<sup>155</sup> à Sussargues

👤 **Marie** née le 18 août 1787<sup>156</sup> à Sussargues

👤 **Antoinette** née le 16 juin 1789<sup>157</sup> à Sussargues

👤 **Marguerite** née le 17 août 1792<sup>158</sup> à Sussargues  
Décédée le 12 août 1843<sup>159</sup> à Montpellier

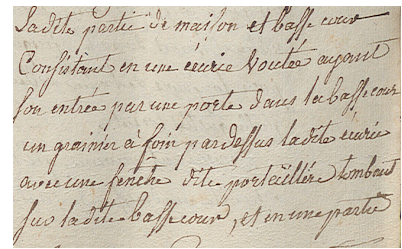
👤 **Blaise Laurent** né le 23 avril 1804<sup>160</sup> à Montpellier rue de l'argenterie  
Décédé le 13 janvier 1895<sup>161</sup> à Montpellier

Le couple **Barrandon -Malassagne** a fait un contrat de mariage chez maître Grasset le 2 janvier 1809<sup>162</sup>.

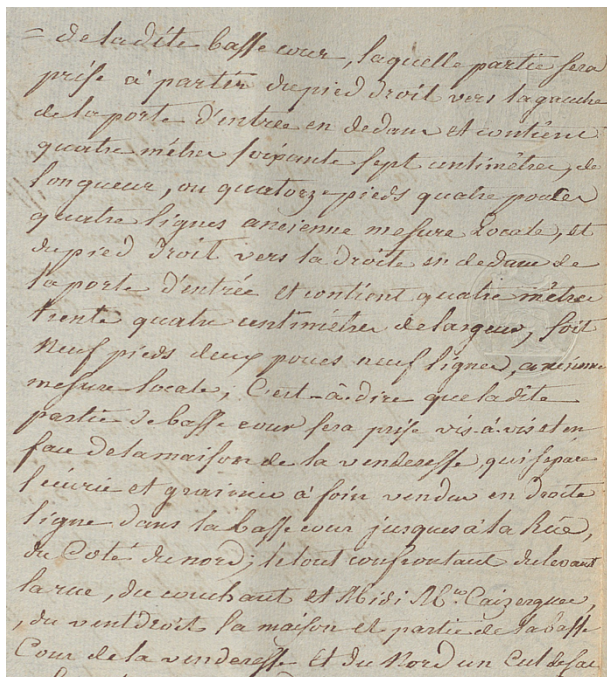
Après plusieurs années sur la commune de Castries Antoine achètera une maison dont je vous ai parlé un peu plus haut et dont voici un extrait de l'acte d'achat :

« La dite partie de la maison et basse-cour consistant en une écurie voutée ayant son entrée par une porte dans la basse-cour un grenier à foin par-dessus ladite écurie avec une fenêtre dite porte ? tombant sur ladite basse-cour et en une partie »

De la dite basse-cour laquelle partie sera prise à partir du pied droit vers la gauche de la porte d'entrée en dedans et continu quatre mètres soixante-sept centimètres de longueur ou quatorze pieds quatre pouces quatre lignes ancienne



La dite partie de maison et basse-cour  
Consistant en une écurie voutée ayant  
son entrée par une porte dans la basse-cour  
un grenier à foin par-dessus ladite écurie  
avec une fenêtre dite porte tombant  
sur la dite basse-cour, et en une partie



de la dite basse-cour, laquelle partie sera  
prise à partir du pied droit vers la gauche  
de la porte d'entrée en dedans et contiendra  
quatre mètres soixante-sept centimètres de  
longueur, ou quatorze pieds quatre pouces  
quatre lignes ancienne mesure locale, et  
du pied droit vers la droite en dedans de  
la porte d'entrée et contiendra quatre mètres  
soixante-sept centimètres de largeur, soit  
neuf pieds deux pouces neuf lignes, ancienne  
mesure locale; C'est-à-dire que la dite  
partie de basse-cour sera prise vis-à-vis et en  
face de la maison de la venderesse qui separe  
l'écurie et grenier à foin vendus en droite  
ligne dans la basse-cour jusques à la rue,  
de côté du nord; le tout consistant de devant  
la rue, du couchant et midi Mr Caizergues  
du vent droit la maison et partie de la basse-  
cour de la venderesse et du Nord un Cul de sac

mesure locale et du pied droit vers la droite en dedans de la porte d'entrée et contient quatre mètres trente-quatre centimètres de largeur soit neuf pieds deux pouces neuf lignes ancienne mesure locale c'est-à-dire que ladite partie de la basse-cour sera prise vis-à-vis et en face de la venderesse qui sépare l'écurie et grenier à foin vendu en droite ligne dans la basse-cour jusqu'à la rue du côté du nord le tout confrontant du levant la rue du couchant et midi Mr Caizergues du

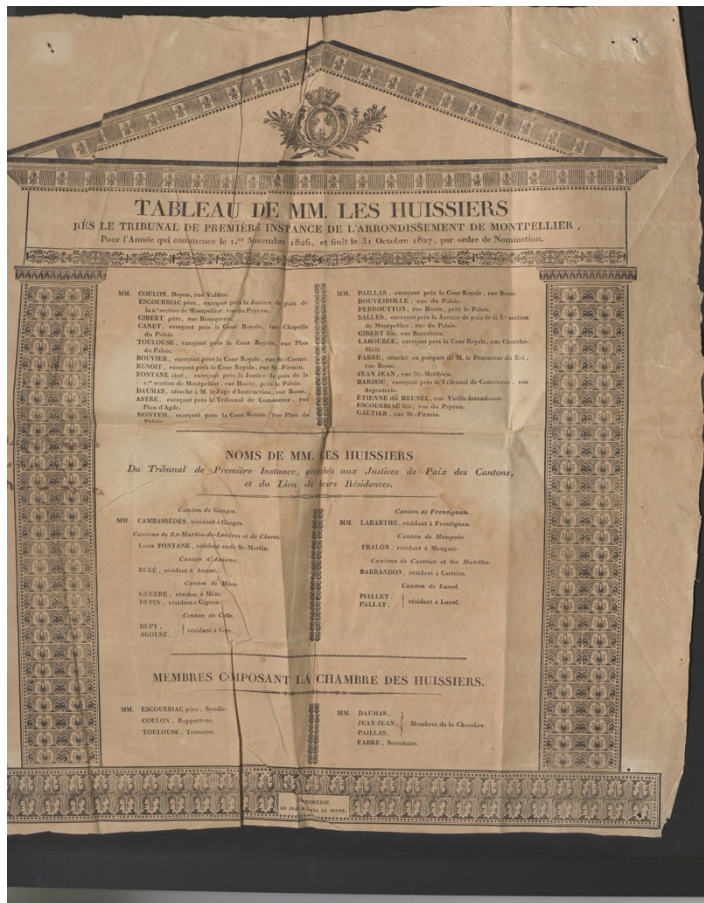


vent droit la maison et partie de la basse-cour de la venderesse et du nord un cul de sac. »

*moyennant le prix et somme de cinq cents francs que la dite venderesse déclare avoir*

La vente s'est fait « moyennant le prix et la somme de cinq cents francs » Elle sera passée chez maître Vianés notaire en résidence à Castries le 22 avril 1831<sup>163</sup>. C'est un extrait assez intéressant puisque le notaire établit une concordance entre les nouvelles mesures et les anciennes mesures locales qui nous permet ainsi de mieux se représenter les pieds, les pouces et les lignes !

A son mariage Antoine exerce la profession de cordonnier mais plus tard il exercera la profession d'huissier à Castries. J'ai trouvé aux archives un joli document que je vous partage ci-contre



C'est une très grande affiche (environ 1 mètre sur 60 cm) qui mentionne les noms des huissiers pour la période du 1 novembre 1826 au 31 octobre 1827.

L'on y retrouve les noms des huissiers de la commune de Montpellier puis la liste des huissiers attachés aux justices de paix des cantons.

Antoine Barrandon y figure, il a donc le canton de Castries et des Matelles. Et aussi stipulé le lieu de résidence de l'huissier. Je pense que ce type d'affiche devait se trouver affiché au tribunal de première instance de Montpellier et peut être aussi dans les différents cantons.

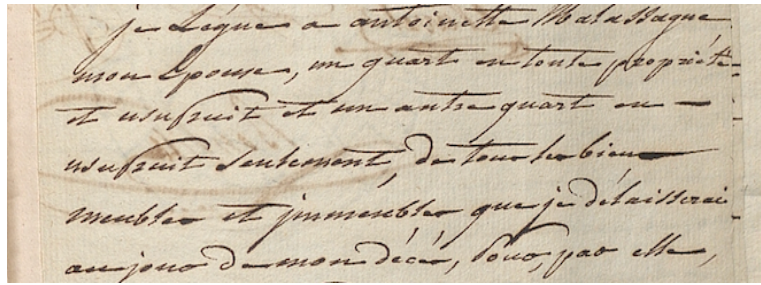
Le couple **Barrandon-**

**Malassagne** décédera à Castries, Antoine le 11 janvier 1864<sup>162</sup> et Antoinette le 18 janvier 1871<sup>163</sup>. Quelques années auparavant le couple a laissé un testament chez Maître Bonfils notaire à Montpellier en date du 2 mai 1840 minute n°181<sup>164</sup>, dans lequel Antoine laisse à son épouse Antoinette ceci :

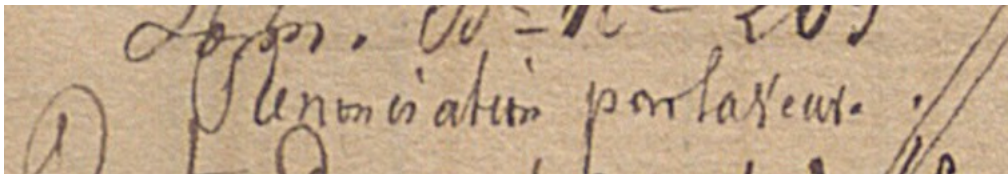


« ...Je lègue à Antoinette Malassagne mon épouse, un quart en toute propriété et usufruit et un autre quart en usufruit seulement de tous les biens, meubles et immeubles, que je détaillerai au jour de mon décès... »

Et dans la minute n°182 qui suit, Antoinette laissera un testament identique en faveur de son époux Antoine.



Toutefois au décès d'Antoine, Antoinette renoncera à son héritage comme il est inscrit dans la mutation par décès d'Antoine en date du 11 juillet 1864<sup>165</sup>



La mutation faisant ainsi état de ses biens:

Une maison à Castries, quelques terres et vignes sur Castries et sur Sussargues.

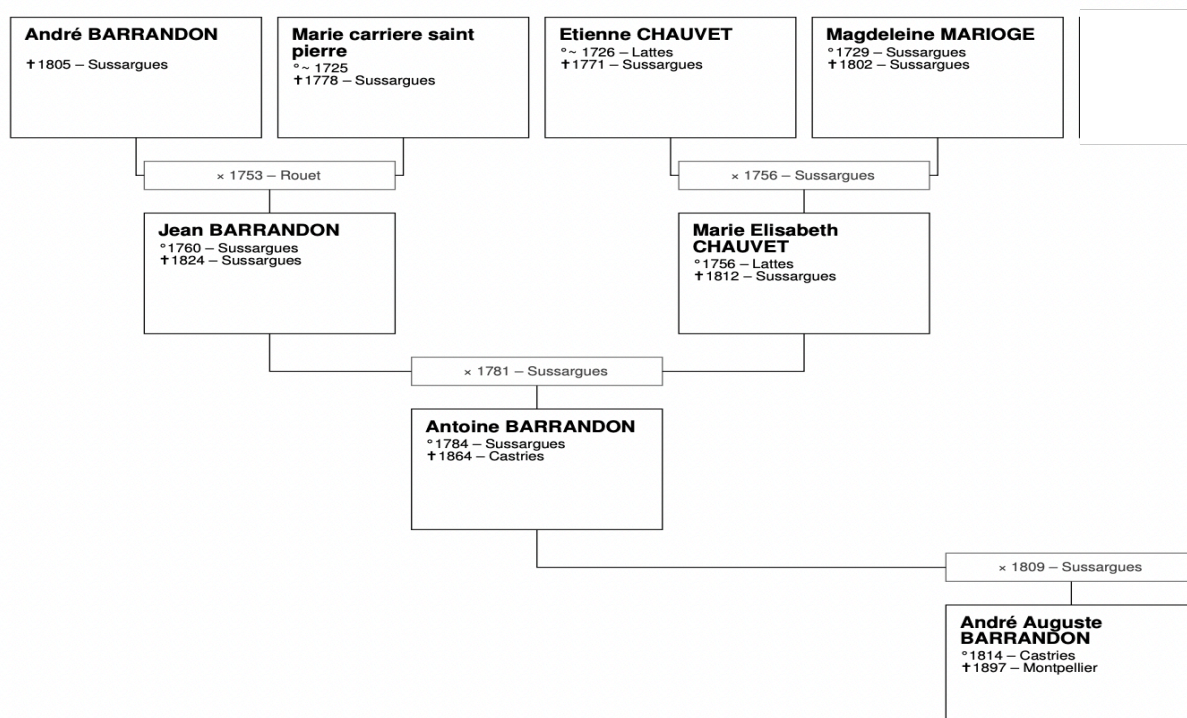
---

AD34 5MI3/16 p84<sup>134</sup>  
AD34 5MI3/16 p62<sup>135</sup>  
AD34 5MI3/16 p57<sup>136</sup>  
AD34 5MI3/16 p93<sup>137</sup>  
AD34 5MI3/16 p66<sup>138</sup>  
AD34 5MI3/16 p76<sup>139</sup>  
AD34 5MI3/16 p78<sup>140</sup>  
AD34 307EDT1 p201<sup>141</sup>  
AD34 5MI1/16 p106<sup>142</sup>  
AD34 5MI3/16 p1<sup>143</sup>  
AD34 5MI3/6 p262<sup>144</sup>  
AD34 5MI3/16 p15<sup>145</sup>  
AD34 5MI3/16 p19<sup>146</sup>  
AD34 5MI3/16 p16<sup>147</sup>  
AD34 5MI3/16 p34<sup>148</sup>  
AD34 5MI3/16 p48/186<sup>149</sup>

AD34 5MI3/16 p64/186<sup>150</sup>  
AD34 5MI3/6 p75<sup>151</sup>  
AD34 5MI1/16 p69<sup>152</sup>  
AD34 5MI3/17 p95<sup>153</sup>  
AD34 5MI3/6 p65<sup>154</sup>  
AD34 5MI3/16 p18<sup>155</sup>  
AD34 5MI1/12 p69<sup>156</sup>  
AD34 5MI3/16 p75<sup>157</sup>  
AD34 307EDT1 p204<sup>158</sup>  
AD34 5MI1/121 p160<sup>159</sup>  
AD34 5MI1/49 p210<sup>160</sup>  
AD34 5MI 58/67 p22<sup>161</sup>  
AD34 5MI 3/7 p51<sup>162</sup>  
AD34 5MI3/7 p275<sup>163</sup>  
AD342E57/795<sup>164</sup>  
AD34 3Q4452<sup>165</sup>

➔ II Les grands-parents et les arrière-grands-parents d'André-Auguste Barrandon

➔ A Les grands-parents et arrière-grands-parents paternels



**André** est fils d'**Antoine**, lui-même fils de **Jean Barrandon** et de **Elisabeth Chauvet**

Le couple qui aura huit enfants dont j'ai déjà parlé plus haut pour décrire la fratrie d'Antoine s'est marié à Sussargues le 13 février 1781<sup>166</sup> après avoir obtenu une permission de l'évêque et passé un contrat de mariage reçu par maître Poujol notaire à Sommières en date du 18 janvier 1781 comme il est stipulé dans l'acte de mariage issu des registres paroissiaux de la commune de Sussargues.

JEAN BARRANDON et ses parents.

**Jean** est né à Sussargues le 3 août 1760<sup>167</sup>.

Il est le fils de **André** et de **Marie Carrière** habitants de la commune.

Le couple est originaire du Rouet petit hameau à quelques kilomètres au nord de Sussargues, ils s'y sont d'ailleurs mariés le 29 novembre 1753<sup>168</sup>. André est berger.

Je saurai grâce à cet acte que leurs familles sont originaires de la Chaze de Peyre pour lui et de St Chely du Tarn pour elle dans le département de la Lozère.

Lui vit sur la commune depuis 17 ans il est fils de André Barrandon et de Marie Anne Brouillet et elle, fille de Pierre St Pierre et de Marie Carrière habite le Rouet depuis environ 4 ans.

Après leur mariage naitra :

👶 **Marie Anne** née le 09 août 1754<sup>169</sup> au Rouet

† Décédée le 23 janvier 1815<sup>170</sup> à Sussargues

👶 **André** né le 10 mars 1757<sup>171</sup> à Sussargues

† Décédé le 16 mai 1759<sup>172</sup> à Sussargues

➤ 👶 **Jean** né le 3 août 1760<sup>173</sup> à Sussargues

† Décédé le 5 août 1824<sup>174</sup> à Sussargues

👶 **Jean André** né le 12 juin 1763<sup>175</sup> à Sussargues

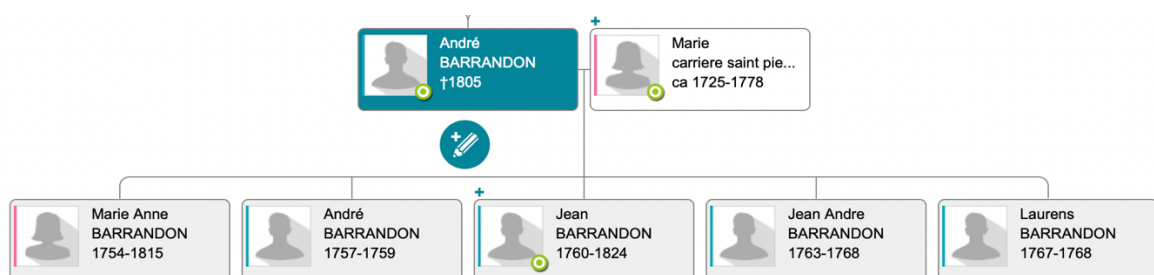
† Décédé le 25 septembre 1768<sup>176</sup> à Sussargues

👶 **Laurent** né le 22 janvier 1767<sup>177</sup> à Sussargues

† Décédé le 30 septembre 1768<sup>178</sup> à Sussargues

Je précise que sur les actes de naissance de leurs enfants, Marie est appelée Carrière et non St Pierre. Elle utilise donc le nom de sa mère sauf pour la naissance de leur premier enfant Marie-Anne au Rouet.

A noter également que sur les actes de décès de Jean-André et de Laurens le nom de la mère est noté Cribilière et non pas Carrière.



Seul deux de leurs enfants **Marie Anne** et **Jean** atteindront l'âge adulte.

**André** décèdera à Sussargues le 13 février 1805<sup>179</sup> et **Marie** le 30 octobre 1778<sup>180</sup> à l'âge de 53 ans.

Pour revenir à **Jean**, au décès de son épouse **Marie Elisabeth Chauvet** il va épouser **Marie Espagnac** le 22 janvier 1816<sup>181</sup>, il a 56 ans et elle 39 ans. Ensemble ils auront deux enfants **Marie** et **Jean** évoqué précédemment dans la fratrie d'**Antoine**.



Le 16 septembre 1824<sup>182</sup> à son décès, elle fera dresser un inventaire qui comporte cinq pages et qui répertorie l'ensemble des biens de son époux décédé dont voici un extrait :

« ...en étant entré dans sa pièce servant de cuisine on nous a représenté 1° une table de cuisine à quatre pieds, bois blanc avec son tiroir estimée six francs 2° une paire chenete, une grille, la cremaillère, une broche, un trépied de vieux souflete, une lampe à queue estimé ensemble onze francs 3° un mortier de terre une douzaine assiettes de terre une vieille cruche,

« ..trois ou quatre pots de terre avec ses couvercles, deux plats de terre, deux petites jarre de terre le

notre Abiffroy ; on étant entré dans la pièce servant de cuisine, on nous a représenté 1° une table de cuisine à quatre pieds, bois blanc avec son tiroir estimée six francs 2° une paire chenete, une grille, la cremaillère, une broche, un trépied de vieux souflete, une lampe à queue estimé ensemble onze francs 3° un mortier de terre, une douzaine assiettes de terre une vieille cruche,

trois ou quatre pots de terre avec leurs couvercles, deux plats de terre, deux petites jarre de terre tout estimé ensemble cinquante centimes, 4° un vieux bassinier cuivre une casserole cuivre, une poêle à frire, le tout estimé quatre francs ..»

tout estimé un franc cinquante centimes 4° un vieux bassinier cuivre une casserole cuivre, une poêle à frire, le tout estimé quatre francs ..»

J'ai découvert plus tard un document passé devant notaire,

une sorte de règlement à l'amiable qui concerne l'ensemble des enfants de Jean c'est-à-dire ceux du premier lit et ceux du second.

Ce document établi chez Maître Gros le 15 février 1848<sup>183</sup> est une sorte de règlement de succession demandé par les deux enfants du second lit.

En effet les premiers ayant reçus de leur père des dots en avance d'hoirie lors de leur mariage les enfants nés de sa seconde union avaient 4 et 7 ans à la mort de leur père et donc réclament leur part sur la succession.

Les cinq enfants de sa première union devront ainsi, pour régler la querelle, verser aux deux autres la somme d'environ 2200F.

MARIE ELISABETH CHAUVET et ses parents

**Marie Elisabeth** est née à Lattes toujours dans l'Hérault sur la paroisse du Soriech le 12 décembre 1756<sup>184</sup>.

Elle est la fille de **Etienne Chauvet** et de **Magdeleine Marioge**.

Etienne est originaire de Lattes ou il y est né. Il y est Païre c'est-à-dire père de famille en occitan à la métairie (autrefois nom donné à une exploitation agricole) de Boirargues, fils de **Jean Etienne** de Lattes et de **Marie Anne Barrandon** de Sussargues

**Magdeleine** est originaire de Sussargues où elle est née le 4 juillet 1729<sup>185</sup>, elle est la fille de **Philippe Marioge** et de **Elisabeth Bonnet** de Sussargues.

Le couple **Chauvet-Marioge** s'est marié à Sussargues Le 10 février 1756<sup>186</sup> après avoir passé un contrat chez Maître Puech notaire à Sommières comme il est indiqué sur leur acte de mariage.

De cette union naîtra :

▶ 👤 **Marie Elisabeth** née à Lattes le 12 décembre 1756<sup>184</sup>

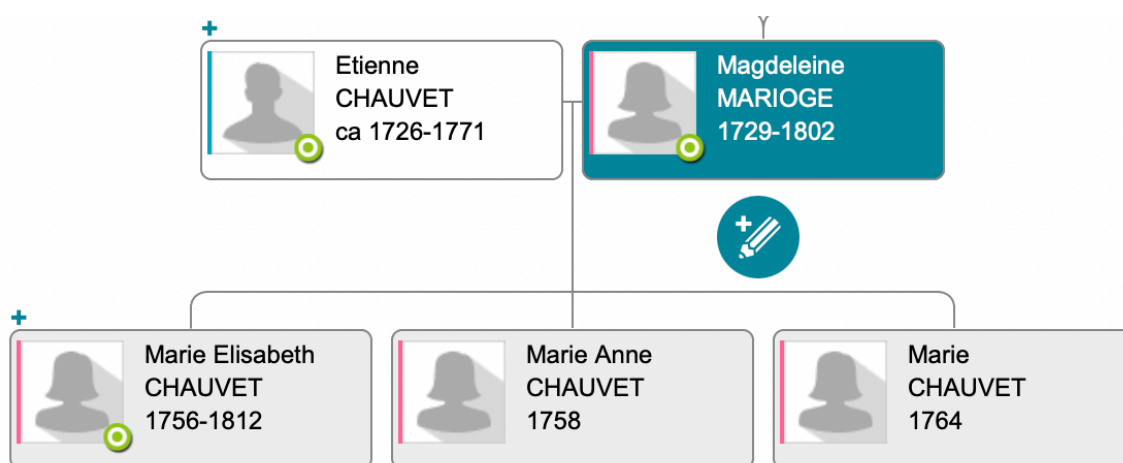
† Décédée le 20 juillet 1812<sup>187</sup> à Sussargues

👤 **Marie Anne** née le 5 septembre 1758<sup>188</sup> à Lattes

👤 **Marie** née le 19 juin 1764<sup>189</sup> à Lattes

Les enfants sont donc nés sur Lattes mais le couple ira ensuite s'installer à Sussargues où je trouve trace de **Marie Elisabeth** le 13 avril 1777<sup>190</sup>, elle y fait sa première communion à la paroisse st Martin. Le curé laissera ce commentaire à côté de son nom : « *bien instruite* ».

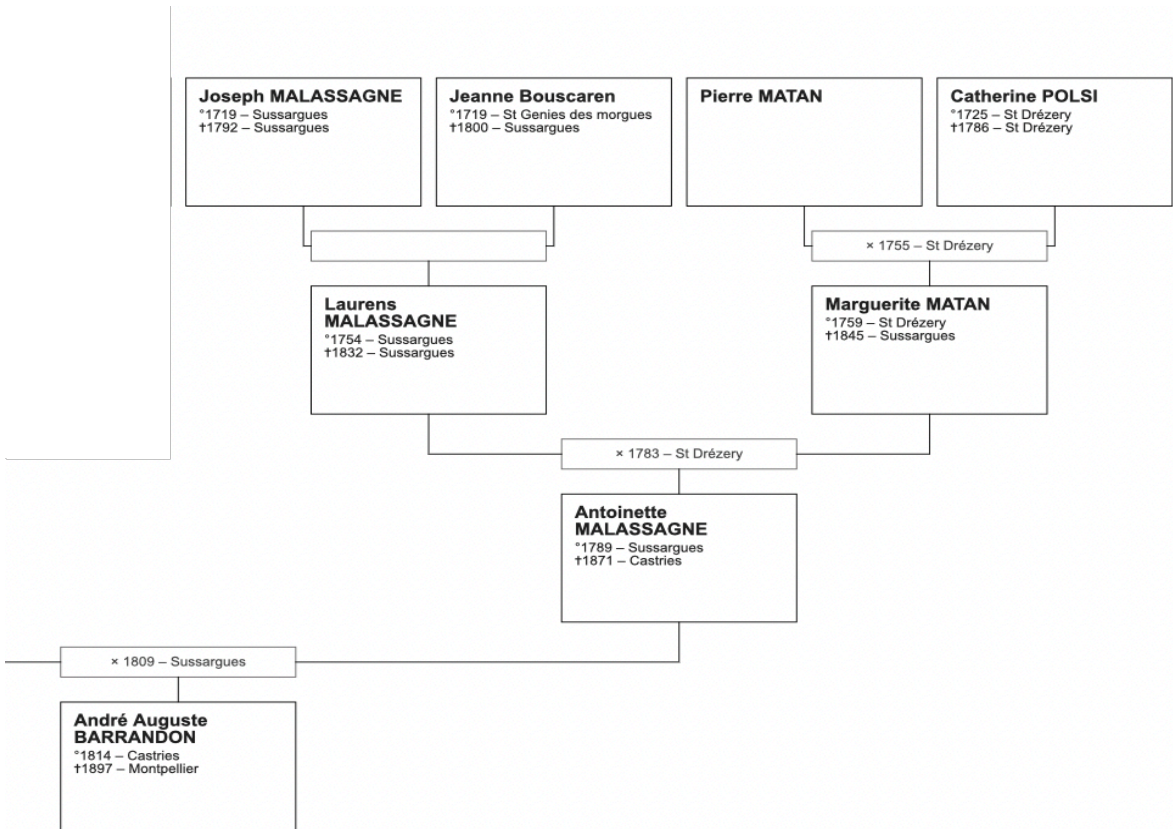
**Etienne** décédera le 14 Mai 1771<sup>191</sup> et **Magdeleine** le 18 décembre 1802<sup>192</sup> à Sussargues.



AD34 307EDT1 P191/206<sup>166</sup>  
 AD34 307EDT1 P150/206<sup>167</sup>  
 AD34 236 EDT5 5MI34/2 P9/33<sup>168</sup>  
 AD34 236 EDT5MI34/2 P10/33<sup>169</sup>  
 AD34 5MI3/16 3E251/2 P31/186<sup>170</sup>  
 AD34 307EDT1 P142/206<sup>171</sup>  
 AD34 307EDT1 P147/206<sup>172</sup>  
 AD34 307EDT1 P150/206<sup>173</sup>  
 AD345MI3/16 2E251/2P103/186<sup>174</sup>  
 AD34 307EDT1 P153/206<sup>175</sup>  
 AD34 307EDT1 P165/206<sup>176</sup>  
 AD34 307EDT1 P164/206<sup>177</sup>  
 AD34 307EDT1 P165/206<sup>178</sup>  
 AD34 5MI3/16 3<sup>E</sup>251/1 P59/103<sup>179</sup>

AD34 307EDT1 P184/206<sup>180</sup>  
 AD345MI3/163<sup>E</sup>251/2 P36<sup>181</sup>  
 AD34 2E17/23<sup>182</sup>  
 AD34 2E62/362<sup>183</sup>  
 AD34 5MI1/12 3E133/1 P34<sup>184</sup>  
 AD34 307EDT1 P95/206<sup>185</sup>  
 AD34 307EDT1 P140/206<sup>186</sup>  
 AD34 5MI3/16 3E251/2 P10<sup>187</sup>  
 AD34 5MI1/12 3E133/1 P37<sup>188</sup>  
 AD34 5MI1/12 3E133/1 P43<sup>189</sup>  
 AD34 307EDT1 P183/206<sup>190</sup>  
 AD34 307EDT1 P168/206<sup>191</sup>  
 AD34 5MI3/16 3<sup>E</sup>251/1 P45<sup>192</sup>

→ B Les grands-parents  
 Et arrière-grands-parents maternels





**André** est fils d'**Antoinette Malassagne**, elle-même fille de **Laurent Malassagne** et de **Marguerite Matan**.

Le couple qui a eu six enfants exposés plus haut s'est marié à St Drezéry le 3 septembre 1783<sup>193</sup>.

---

### LAURENT MALASSAGNE et ses parents

**Laurent** né le 23 mars 1754<sup>194</sup> à Sussargues

Il est le fils de **Joseph** et de **Jeanne Bouscaren**.

**Joseph** est né à Sussargues le 16 octobre 1719<sup>195</sup>, fils de **Joseph Malassagne** et de **Marie Bosc**.

**Jeanne Bouscaren** est née à Saint Génies des Mourgues une commune voisine de quelques kilomètres, le 17 mars 1719<sup>196</sup>, fille de **Claude Bouscaren** et de **Marie Ranc** de st Génies. A sa naissance son père est brasseur.

Je n'ai pas trouvé l'acte de mariage du couple **Malassagne-Bouscaren**.

Néanmoins après leur mariage naitra :

👶 **Pierre** le 6 décembre 1748<sup>197</sup> à Sussargues

† Décédé le 2 décembre 1762<sup>198</sup> à Sussargues

👶 **Jean** le 19 août 1752<sup>199</sup> à Sussargues

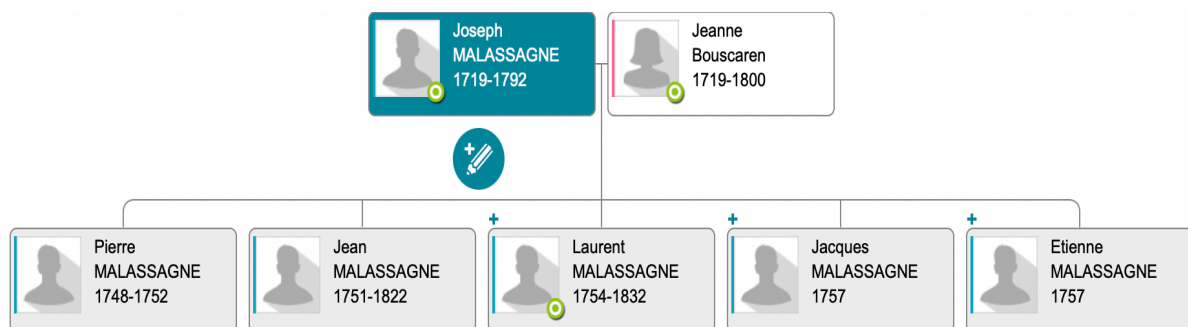
† Décédé le 25 août 1822<sup>200</sup> à St Drezéry

➤ 👶 **Laurent** le 23 mars 1754<sup>194</sup> à Sussargues

† Décédé le 13 novembre 1832<sup>201</sup> à Sussargues

👶 **Etienne** le 17 février 1757<sup>202</sup> à Sussargues

👶 **Jacques** le 17 février 1757<sup>203</sup> à Sussargues



**Joseph** décédera le 19 Janvier 1792<sup>204</sup> à l'âge de 78 ans et **Jeanne** le 8 août 1800<sup>205</sup> à l'âge de 80 ans, à Sussargues tous les deux.

## MARGUERITE MATAN et ses parents

**Marguerite** est née le 8 décembre 1759<sup>206</sup> à St Drézéry une commune voisine.  
Elle est la fille de **Pierre** et de **Catherine Polsi**

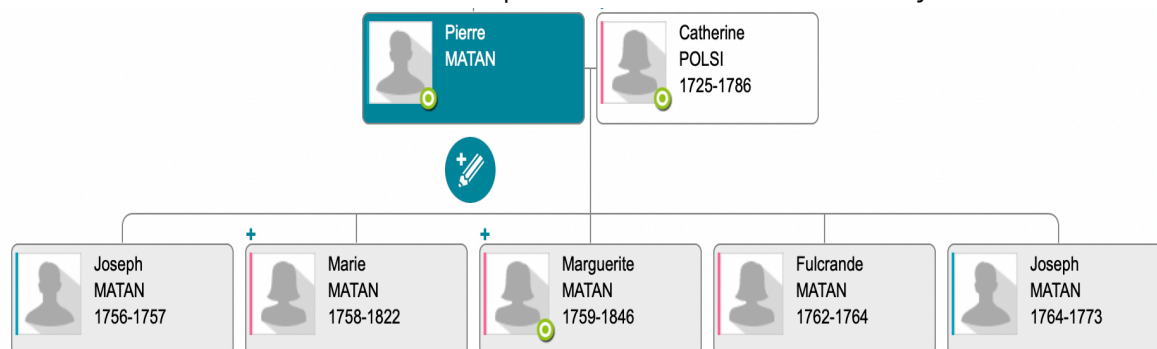
**Pierre** est originaire de Junas dans le Gard et il est le fils de Pierre et de Magdeleine Lamotte.

**Catherine** est originaire de St Drézéry, née le 15 février 1725<sup>207</sup>, elle est la fille de Joseph et de Marie Lauton mariés le 28 février 1724<sup>208</sup> à St Drézéry.

Le couple **Matan-Polsi** s'est marié lui aussi à St Drézéry le 30 avril 1755<sup>209</sup>.  
A leur mariage les parents de **Pierre** sont décédés.

De leur union naîtra :

- 👶 **Joseph** le 22 août 1756<sup>210</sup> à St Drézéry  
† Décédé le 10 septembre 1757<sup>211</sup> à St Drézéry
- 👶 **Marie** le 9 février 1758<sup>212</sup> à St Drézéry  
† Décédée le 21 juin 1822<sup>213</sup> à St Drézéry
- 👶 **Marguerite** le 8 décembre 1759<sup>206</sup> à St Drézéry  
† Décédée le 14 avril 1846<sup>214</sup>
- 👶 **Fulcrande** le 6 novembre 1762<sup>215</sup> à St Drézéry  
† Décédée le 7 août 1764<sup>216</sup> à St Drézéry
- 👶 **Joseph** en 1764<sup>217</sup>  
† Décédé le 28 septembre 1773<sup>218</sup> à St Drézéry



**Pierre** décédera le 8 novembre 1815<sup>219</sup> et **Catherine** le 14 avril 1786<sup>220</sup> tous les deux à St Drézéry.

**Pierre** exerçait la profession de tisserand de cadis, sorte d'étoffe de laine solide et grossière qui servait à la confection de vêtements populaire.

Je n'ai pas plus d'information sur lui, les ad 30 en ligne ont une lacune pour la période 1683/1775. Mais je sais qu'il a des sœurs qui sont les marraines de ses enfants notamment la marraine de **Marguerite** : « *Marguerite Matan tante paternelle femme de Pierre Gautier, maitre jardinier à Aimargues dans le Gard.* »

---

AD34 5MI3/12 3E257/1 P97/125<sup>193</sup>  
AD34 307EDT1 P134/206<sup>194</sup>  
AD34 307EDT1 P74/206<sup>195</sup>  
AD34 5MI3/13 256EDT16 P72/100<sup>196</sup>  
AD34 307EDT1 P127/206<sup>197</sup>  
AD34 5MI 3/16 3E251/1 P22/90<sup>198</sup>  
AD34 307EDT1 P134/206<sup>199</sup>  
AD34 3E257/2 P101/253<sup>200</sup>  
AD34 5MI3/16 3E251/2 P162/186<sup>201</sup>  
AD34 307EDT1 P141/206<sup>202</sup>  
AD34 307EDT1 P141/206<sup>203</sup>  
AD34 307EDT1 P206/206<sup>204</sup>  
AD34 5MI3/16 3E251/1 P30/103<sup>205</sup>  
AD34 5MI3/12 3E257/1 P28/125<sup>206</sup>  
AD34 5MI3/12 249EDT5 P129/137<sup>207</sup>  
AD34 5MI3/12 249EDT5 P126/137<sup>208</sup>  
AD34 5MI3/12 249EDT6 P103<sup>209</sup>  
AD34 5MI3/12 3E257/1 P20<sup>210</sup>  
AD34 5MI3/12 249EDT6 P117/119<sup>211</sup>  
AD34 5MI3/12 3E257/1 P28<sup>212</sup>  
AD34 5MI3/13 3E257/2 P100/253<sup>213</sup>  
AD34 5MI3/16 3E251/3 P97/144<sup>214</sup>  
AD34 5MI3/12 249EDT7 P5/126<sup>215</sup>  
AD34 5MI3/12 249EDT7 P12/126<sup>216</sup>  
AD34 5MI3/12 249EDT7 P13/126<sup>217</sup>  
AD34 5MI3/12 249EDT7 P38/126<sup>218</sup>  
AD34 5MI3/13 3E257/2 P42/253<sup>219</sup>  
AD34 5MI3/12 3E257/1 P105/125<sup>220</sup>





### III Les parents de Marie Dezeuze

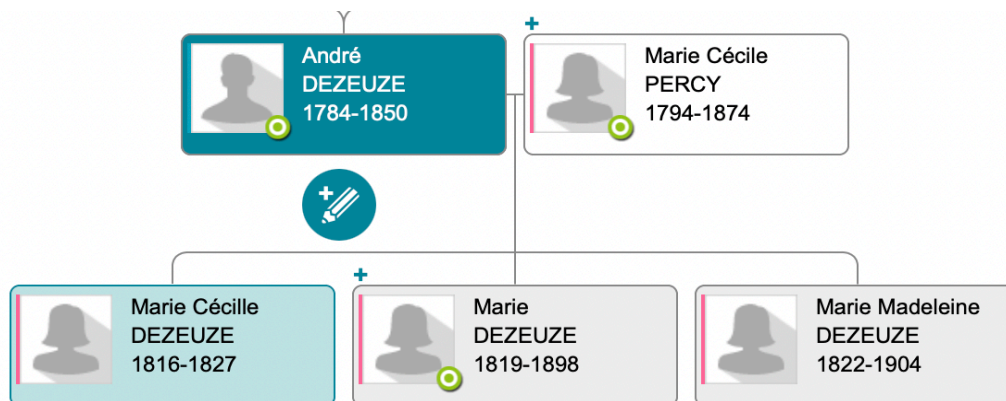
Selon les actes que j'ai pu consulter le nom de famille Dezeuze est orthographié différemment, il est parfois écrit « Dezeuzes » ou « Deseuses » ou « Deseuse » voir même « Deleuze ».

Pour éviter toute confusion je vais continuer à l'orthographier Dezeuze.

Marie est donc la fille d'**André** et de **Marie Cécile Persy**.

Le couple s'est marié sur Castries le 27 avril 1815<sup>221</sup>.

Voici pour rappel la descendance du couple :



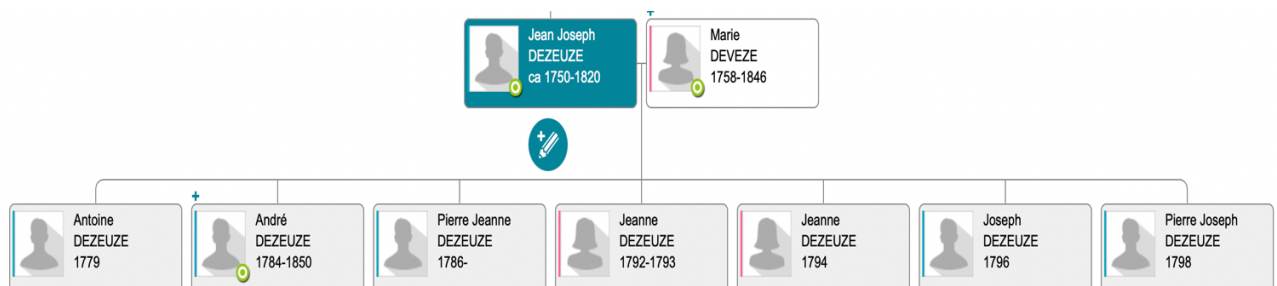
#### André Dezeuze

est né à Castries le 25 février 1784<sup>222</sup>.

Il est le fils de **Joseph Dezeuze** et de **Marie Deveze**.

Il a pour parrain André Planchon régent des écoles.

Il est le deuxième enfant du couple et sa fratrie se compose de la sorte :



- 👶 **Antoine** né le 18 avril 1779<sup>223</sup> à Castries
- 👶 **André** né le 25 février 1784<sup>222</sup> à Castries
  - † décédé le 21 juillet 1850<sup>224</sup> à Castries
- 👶 **Pierre Jeanne** né le 30 décembre 1786<sup>225</sup> à Castries
- 👶 **Jeanne** née le 28 mars 1792<sup>226</sup> à Castries
  - † décédée le 24 octobre 1793<sup>227</sup> à Castries
- 👶 **Jeanne** née le 26 février 1794<sup>228</sup> à Castries
  - † décédée le 25 novembre 1842<sup>229</sup> à Castries
- 👶 **Joseph** né le 26 avril 1796<sup>230</sup> à Castries
- 👶 **Pierre Joseph** né le 4 avril 1798<sup>231</sup> à Castries

André exercera la profession d'agriculteur mais sur le recensement de 1836 (dont j'ai parlé page 26) il a 53 ans et il est cabaretier : ancien nom de métier donné à une personne qui servait du vin au détail. Il décèdera le 21 juillet 1750<sup>224</sup> à Castries.

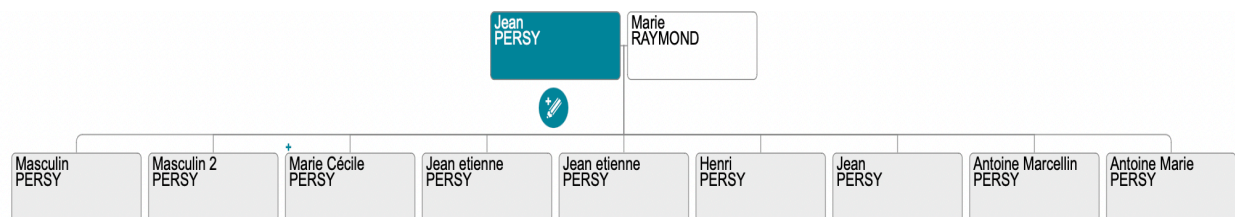
### Marie Cécile Persy

Est née à Castries le 15 mars 1794<sup>232</sup>.

Elle est la fille de **Jean Persy** et de **Marie Raymond**.

Elle a pour parrain son grand-père paternel **Antoine** et pour marraine sa grand-mère maternelle **Marie Serane**.

Elle est le troisième enfant à naître du couple et sa fratrie se compose ainsi :



👶 un enfant de sexe masculin né le 15 juin 1792<sup>233</sup> à Castries

† Décédé le même jour le 15 juin 1792<sup>234</sup> à Castries

👶 un deuxième enfant de sexe masculin né cinq jours plus tard le 20 juin 1792<sup>235</sup> à Castries

† Décédé le même jour le 20 juin 1792<sup>236</sup> à Castries

➤ 👶 Marie Cécile née le 15 mars 1794<sup>232</sup> à Castries

† Décédée le 30 décembre 1874<sup>237</sup> à Montpellier

👶 Jean Etienne né le 2 août 1796<sup>238</sup> à Castries

👶 Jean Etienne né le 4 août 1798<sup>239</sup> à Castries

👶 Henri né le 4 août 1804<sup>240</sup> à Castries

† Décédé le 12 août 1804<sup>241</sup> à Castries

👶 Jean né le 28 avril 1806<sup>242</sup> à Castries  
👶 Antoine Marcellin né le 4 novembre 1808<sup>243</sup> à Castries  
† Décédé le 6 novembre 1808<sup>244</sup> à Castries  
👶 Antoine Marie né le 21 novembre 1809<sup>245</sup> à Castries  
† Décédé le 01 juin 1810<sup>246</sup> à Castries

Marie Cécile décèdera le 30 décembre 1874<sup>237</sup> sur la commune de Montpellier et encore une fois au 29 rue de l'Argenterie.

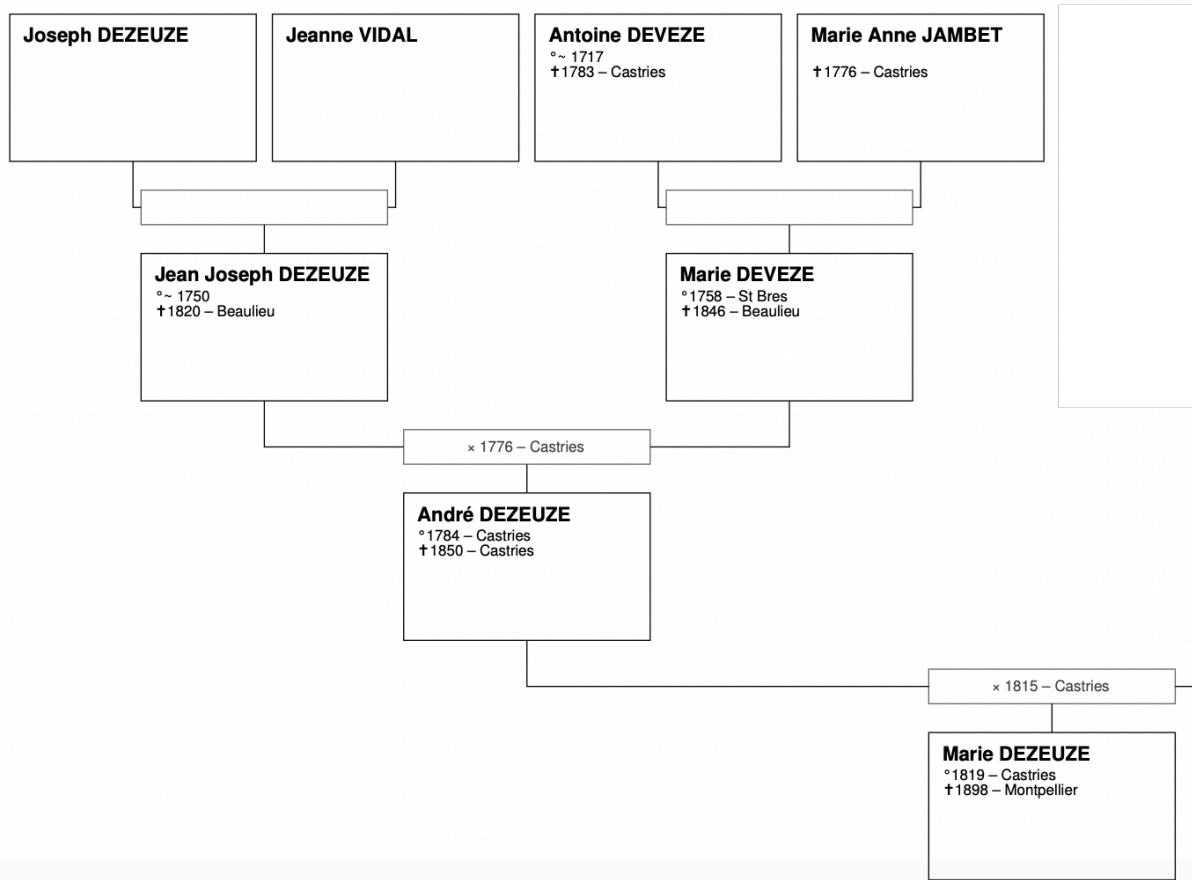
Je pensais donc que mon couple vivait avec Madeleine la sœur de Marie, mais en réalité il devait également vivre avec sa mère Marie Cécile.

---

AD34 5MI3/6 P87/272 <sup>221</sup>  
AD34 5MI3/5 3<sup>E</sup>58/1 P311/353<sup>222</sup>  
AD34 5MI3/5 3E58/1 P288/353<sup>223</sup>  
AD34 5MI3/6 3E58/5 P392/399<sup>224</sup>  
AD34 5MI3/6 3E58/1 P319/353<sup>225</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P482/492<sup>226</sup>  
AD34 5MI3/5 3E58/2 P14/262<sup>227</sup>  
AD34 5MI/TD2 P3<sup>228</sup>  
AD34 5MI3/6 3E58/5 P157/399<sup>229</sup>  
AD34 5MI3/5 3<sup>E</sup>58/2 P27/262<sup>230</sup>  
AD34 5MI3/5 3E25/2 P43/262<sup>231</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P488/492<sup>232</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P483/492<sup>233</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P483/492<sup>234</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P484/492<sup>235</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P484/492<sup>236</sup>  
AD34 5MI1/131 P314/380<sup>237</sup>  
AD34 5MI3/5 3<sup>E</sup>58/2 P28/262<sup>238</sup>  
AD34 5MI3/5 3<sup>E</sup>58/2 P123/262<sup>239</sup>  
AD34 5MI3/5 3<sup>E</sup>58/2 P123/262<sup>240</sup>  
AD34 5MI3/5 3E58/2 P135/262<sup>241</sup>  
AD34 5MI3/5 3<sup>E</sup>58/2 P157/262<sup>242</sup>  
AD34 5MI3/5 3<sup>E</sup>58/2 P197/262<sup>243</sup>  
AD34 5MI3/5 3E58/2 P207/262<sup>244</sup>  
AD34 5MI3/5 3<sup>E</sup>58/2 P213/262<sup>245</sup>  
AD34 5MI3/5 3<sup>E</sup>58/2 P238/262<sup>246</sup>

➔ IV Les grands-parents et les arrière-grands-parents de Marie Dezeuze

➔ A Les grands-parents et arrière-grands-parents paternels



**Marie** est fille d'**André** lui-même fils de **Jean Joseph Dezeuze** et de **Marie Deveze**  
Le couple se maria sur la commune de Castries le 30 octobre 1776<sup>247</sup>.

➔ A son mariage les parents de Jean Joseph sont décédés.  
Il est le fils de **Joseph Dezeuze** et de **Jeanne Vidal**.  
Le couple **Dezeuze-Vidal** s'est marié sur la commune de Moules et Baucels dans l'Hérault le 6 novembre 1726<sup>248</sup>.



Au mariage de leur fille Jeanne (avec François Atger ) sœur d'André, Joseph exerce la profession de maître valet : sorte de contre maitre logé sur l'exploitation et ayant souvent des ouvriers sous ses ordres.

Il décèdera sur la commune de Beaulieu au château de maître Caizergues le 1 novembre 1820<sup>249</sup> à l'âge de 70 ans.

→ **Marie Deveze** est née à st Brès le 30 avril 1758<sup>250</sup>.

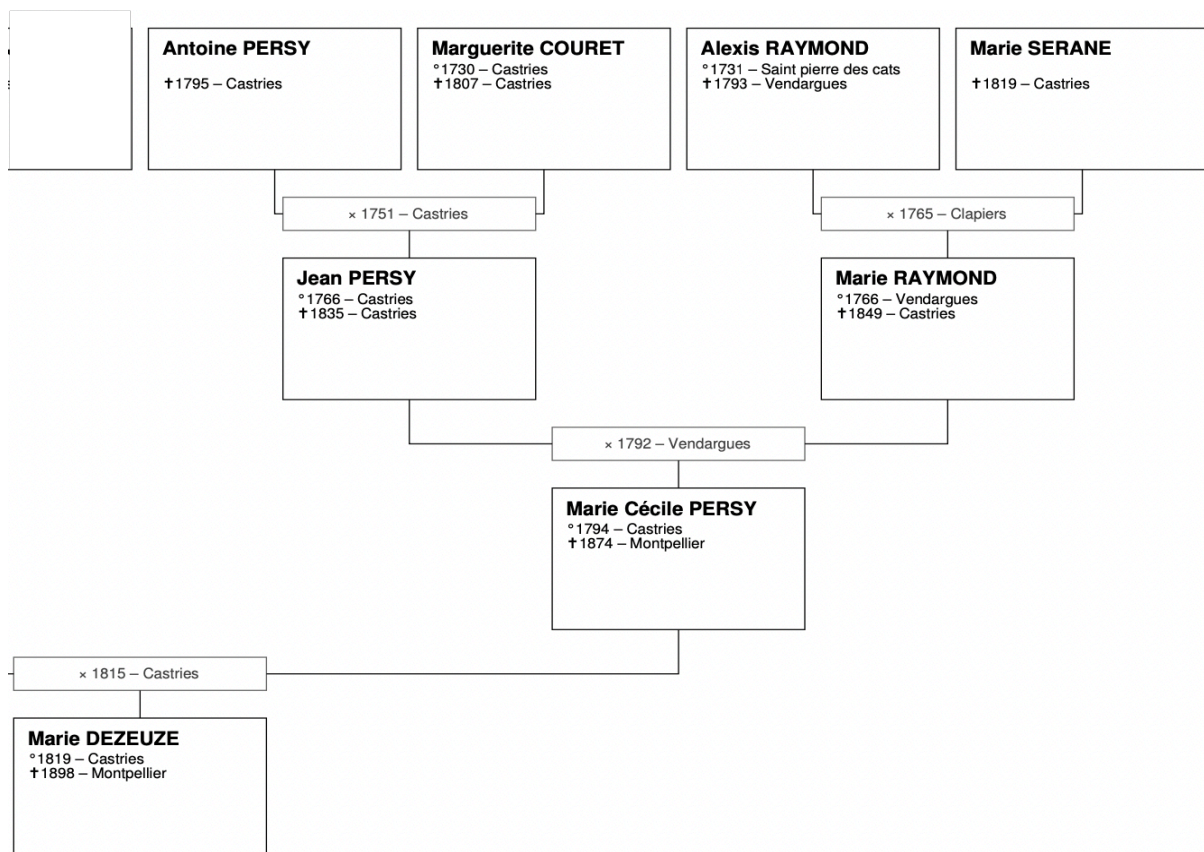
Elle est la fille de **Antoine Deveze** et de **Marie Anne Jambet**.

Antoine est païre. Il décèdera sur Castries à l'âge de 66 ans le 3 décembre 1783<sup>251</sup> et Marie Anne le 27 mai 1776<sup>252</sup>.

Marie décèdera sur la commune de Beaulieu au château de maitre de Brignac Le 20 août 1846<sup>253</sup>.

Elle était domestique.

→ **B les grands parents  
et les arrière-grands-parents maternels**



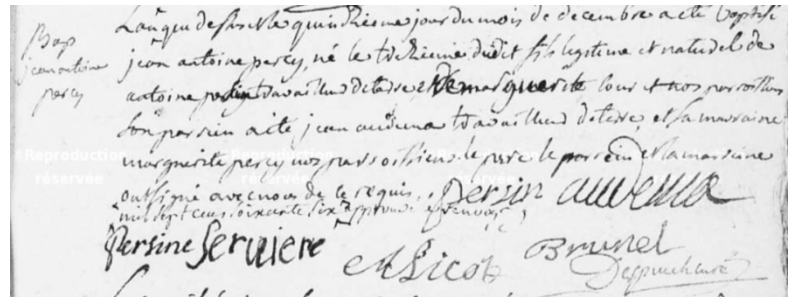
**Marie** est fille de **Marie Cécile Persy** elle-même fille de **Jean Persy** et de **Marie Raymond**. Le couple qui a eu neuf enfants évoqués plus haut s'est marié à Vendargues une commune toute proche de Castries le 8 février 1792<sup>254</sup>.  
Je vais retenir les noms de famille orthographié comme ceci : Persy et Raymond.  
Néanmoins à la lecture des actes il est courant de trouver des variantes telles que Percy, Persi, Persil, Persin et pour Raymond : Ramond ou Raimond.

---

### JEAN PERSY et ses parents

**Jean Persy** est né à Castries le 13 décembre 1766<sup>255</sup>.

« L'an que dessus\* et le quizième jour du mois de décembre a été baptisé jean antoine Percy né le treizième dudit fils légitime et naturel de antoine Percy travailleur de la terre et de marguerite Couret nos paroissiens son parrain a été jean audema travailleur de terre et sa marraine marguerite Percy nos paroissiens le père le parrain et la marraine ont signé avec nous de ce requis \*mil sept cent soixante-six approuvé »



Je vais le retrouver sur

certaines actes de naissance de ses enfants en tant que Jean Antoine ou bien Jean Etienne.

Il sera agriculteur et notamment « fermier pour Monsieur Lebrun ».

Jean est le fils de **Antoine Persy** et de **Marguerite Couret**

**Antoine** est né à Castries mais je n'ai malheureusement pas trouvé son acte de naissance. Je peux estimer qu'il est né aux alentours de 1725. Il sera laboureur. Il est fils de **Jean Persy** de Combas dans le Gard diocèse d'Uzès et de **Antoinette Dugois** (mais que j'ai aussi trouvé orthographié Dugais ou Duguesse) mariés le 21 août 1719<sup>256</sup> à Castries.

Antoinette décèdera sur Castries le 3 août 1753<sup>257</sup> et Jean le 26 avril 1762<sup>258</sup>.

**Marguerite** est née à Castries le 14 février 1730<sup>259</sup>, fille de **Laurent Couret** et de **Marguerite Bouvier** ou Bouyé mariés sur la commune le 28 octobre 1717<sup>260</sup>.  
Marguerite décèdera le 29 novembre 1742<sup>261</sup> et Laurent le 8 juin 1756<sup>262</sup>.

Le couple **Persy-Couret** s'est marié à Castries le 27 avril 1751<sup>263</sup>.

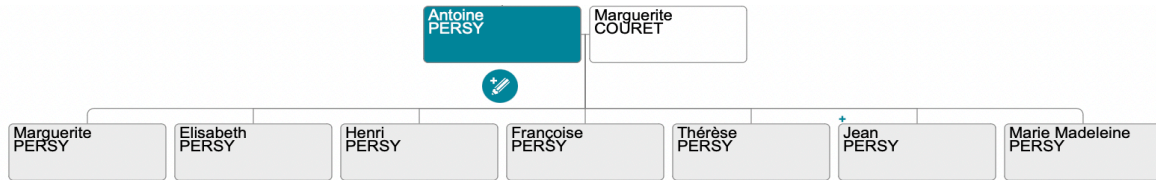
De cette union naîtra :

👶 **Marguerite** le 8 avril 1753<sup>264</sup> à Castries

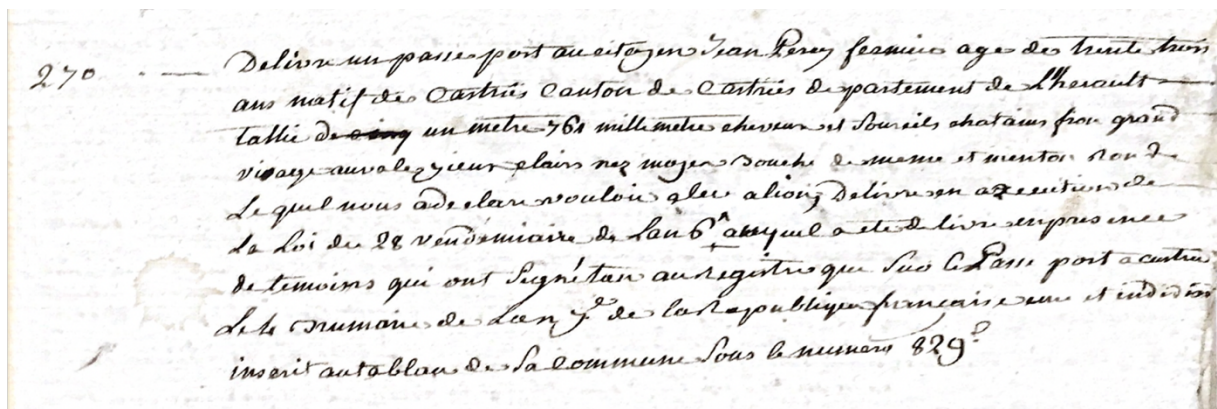
👶 **Elisabeth** le 14 août 1755<sup>265</sup> à Castries

👶 **Henri** le 28 février 1758<sup>266</sup> à Castries

- 👤 **Françoise** le 4 février 1761<sup>267</sup> à Castries
- 👤 **Thérèse** le 16 septembre 1763<sup>268</sup> à Castries
- 👤 **Jean** le 13 décembre 1766<sup>255</sup> à Castries
- † Décédé le 13 avril 1835<sup>269</sup> à Castries
- 👤 **Marie Madeleine** le 26 novembre 1768<sup>270</sup> à Castries



Jean décèdera à Castries le 13 avril 1835<sup>269</sup> à l'âge de presque 70 ans. Aux archives j'ai découvert un document qui me donne quelques détails sur lui. Notamment une description physique. C'est une sorte de laissé passer délivré sous la période révolutionnaire par la mairie de Castries, l'équivalent d'un passeport. Voici ce document :



« delivre un passeport au citoyen Jean Persy fermier âgé de trente- trois ans natif de Castries canton de Castries département de l'Hérault taille un mètre 761 millimètre cheveux et sourcils chatains front grand visage auvale yeux clairs bouche de meme et menton rond. Lequel nous a déclaré vouloir aller alion délivré en execution de la loi du 28 vendemiaire de l'an 6 auquel a été delivre en presence de temoins qui ont signe tan au registre que sur le passeport a castries le 4 brumaire de l'an 7 de la republique française et indivisible inscrit au tableau de la commune sous le numéro 829. »

La loi française oblige en effet les voyageurs à la détention d'un passeport pour passer d'une province à l'autre.

Jean veut donc se rendre à Lyon, pour une raison que je ne connais malheureusement pas.

Nous sommes en 1798, voyage-t-il pour des raisons personnelles ou des raisons professionnelles ?

J'apprends qu'il est plutôt grand pour l'époque 1761, de cheveux châtiens et avec les yeux bleus.

---

## MARIE RAYMOND et ses parents

Marie est née à Clapiers le 24 décembre 1766<sup>271</sup>.

Elle est la fille de **Alexis Raymond** et de **Marie Serane**.

**Alexis** est né à Saint Pierre des Cats petit Hameau près de Melagues dans l'Aveyron (12) le 22 juin 1731<sup>272</sup>.

Il est le fils de **Pierre Raymond** et de **Marie Crebassac** ou Crebassane mariés à Saint Martin de Melague le 4 février 1712<sup>273</sup>.

Pierre décédera à Melague à la métairie de Favies le 11 mars 1755<sup>274</sup> et Marie à Saint Pierre des Cats le 27 mars 1753<sup>275</sup>.

A son mariage avec Marie Serane, Alexis vit sur la commune de Vendargues depuis déjà 4 ans. Il a 34 ans et il est veuf de Marianne Bonnel.

Il exerce la profession de maitre maréchal de forge.

Il décédera à Vendargues le 28 octobre 1793<sup>276</sup>.

Marie est la fille de **Jean Serane** et de **Marie Clément**. Elle a 29 ans à son mariage. Elle décédera à Castries chez sa fille Marie Raymond épouse Percy le 28 février 1819<sup>277</sup>.

Le couple **Raymond-Serane** s'est marié à Clapiers à quelques kilomètres de Vendargues le 28 novembre 1765<sup>278</sup>.

De cette union naîtra :

➤ 👶 Marie le 24 décembre 1766<sup>271</sup> à Vendargues

† Décédée le 28 septembre 1849<sup>277</sup> à Castries

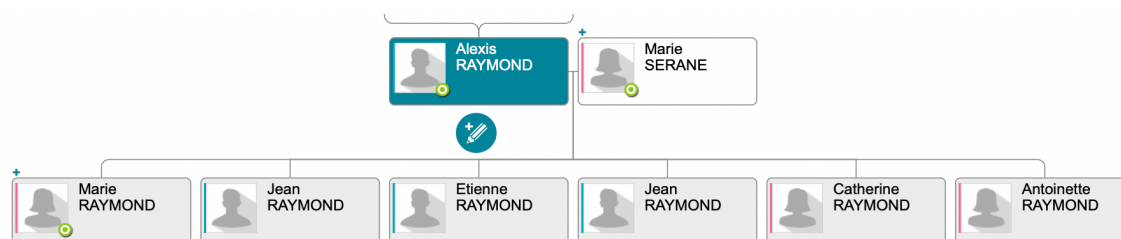
👶 Jean le 19 janvier 1769<sup>279</sup> à Vendargues

👶 Etienne le 27 décembre 1770<sup>280</sup> à Vendargues

👶 Jean le 20 octobre 1773<sup>281</sup> à Vendargues

👶 Catherine le 24 octobre 1775<sup>282</sup> à Vendargues

👶 Antoinette le 27 octobre 1778<sup>283</sup> à Vendargues



Marie Raymond décédera à Castries le 28 septembre 1849<sup>277</sup>.



---

AD34 5MI3/5 3E58/1 P272<sup>247</sup>  
AD34 5MI6/16 P49/112<sup>248</sup>  
AD34 5MI3/4 3E27/2 P140<sup>249</sup>  
AD34 5MI 3/11 3E252/1 P68<sup>250</sup>  
AD34 5MI3/5 3E58/1 P310/353<sup>251</sup>  
AD34 5MI3/5 3E58/1 P323/353<sup>252</sup>  
AD34 5MI3/4 3E27/3 P105<sup>253</sup>  
AD34 50PUB7 P110/119<sup>254</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P336/492<sup>255</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P45/492<sup>256</sup>  
AD34 5MI3/5 3E58/1 P118/353<sup>257</sup>  
AD34 5MI3/5 3E58/1 P174/353<sup>258</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P109/492<sup>259</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P36/492<sup>260</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P168/492<sup>261</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P219/492<sup>262</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P261/492<sup>263</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P266/492<sup>264</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P279/492<sup>265</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P289/492<sup>266</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P308/492<sup>267</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P319/492<sup>268</sup>  
AD34 5MI3/6 3E58/4 P332/337<sup>269</sup>  
AD34 1MIEC58/1 P353/492<sup>270</sup>  
AD34 50PUB6 P141/162<sup>271</sup>  
AD12 2E155-2 P6/16<sup>272</sup>  
AD12 2E155-1 P26/34<sup>273</sup>  
AD12 4E155-2 P26/30<sup>274</sup>  
AD12 4E155-2 P14/30<sup>275</sup>  
AD34 5MI3/18 P14/196<sup>276</sup>  
AD34 5MI3/6 P196/272<sup>277</sup>  
AD34 5MI1/3 3E79/1 P63/114<sup>278</sup>  
AD34 50PUB6 P149/162<sup>279</sup>  
AD34 50PUB6 P159/162<sup>280</sup>  
AD34 50PUB7 P5/119<sup>281</sup>  
AD34 50PUB7 P16/119<sup>282</sup>  
AD34 50PUB7 P33/119<sup>283</sup>

## ECLAIRCISSEMENTS

J'ai finalement obtenu une réponse à une de mes interrogations...

Souvenez-vous de cette histoire de prêt d'argent de la part d'André.

Au détour de mes recherches j'ai découvert que Kleinschmidt était loin d'être un nom étranger.

En effet, Marguerite Malassagne petite sœur d'Antoinette Malassagne (mère de notre marié André) a épousé à Montpellier un certain Conrath Kleinschmidt, originaire d'Allemagne, le 26 août 1816<sup>284</sup>.

Conrath est brasseur de bière, il a 54 ans.

Marguerite a 24 ans, elle vit sur Montpellier depuis plusieurs années, elle sera charcutière. De leur union naîtra le 8 décembre 1818<sup>285</sup>, un nommé Laurent Kleinschmidt, cousin germain d'André !

Ce prêt d'argent était donc concédé à un membre de la famille.

---

AD34 5MI1/97 P106/159<sup>284</sup>

AD34 5MI1/71 P254<sup>285</sup>

## Conclusion

J'ai choisi un couple au hasard... J'ai choisi André et Marie mais au fur et à mesure de mes recherches ils sont devenus Mon André et Ma Marie.

J'ai pensé à eux souvent, trop parfois. J'ai pensé à eux quand j'ai fréquenté les lieux qu'ils ont fréquenté eux aussi il y a 150 ans, j'ai pensé à eux en écrivant chacune de ces lignes, je pense à eux chaque fois que je sillonne les ruelles de mon village. J'ai arpenté longuement les allées du jardin des plantes qu'André devait forcément chérir.

Je me suis souvent dit que j'aurais aimé qu'ils m'aident, qu'ils m'en disent plus sur eux, sur leurs ancêtres et leurs enfants. Mais cela aurait été trop facile !

J'ai tenté de reconstruire le puzzle de leur vie en laissant planer l'imagination des instants ...de leurs instants.

J'ai passé six mois à les imaginer et j'ai souvent pensé avant cette étude que l'on ne s'attache pas autant quand il ne s'agit pas de nos ancêtres et bien c'est faux.

Je ne ferai jamais partie de leur vie mais André et Marie feront toujours partie de la mienne.

Attention, il faut bien garder à l'esprit que c'est une infime partie de l'existence de cette famille et que tout est possible encore.

Qu'une centaine de pages et quelques mois de travail ne suffisent pas pour faire la lumière sur toutes les personnes que j'ai évoqué dans ces recherches.

La généalogie n'a pas de limite, tout est possible et bien d'autres surprises se cachent derrière chaque individu, chaque nom, chaque date et il ne tiendra qu'à moi de continuer les recherches.

J'ai essayé d'être le plus explicite possible et d'éviter de vous perdre dans le dédale des dates. J'ai veillé à respecter une organisation la plus claire possible afin de vous faciliter le repérage dans le temps et les vies des uns et des autres.

J'espère surtout que ces quelques lignes ont su vous transporter dans un autre temps et qu'elles ont suscité chez vous curiosité et intérêt.

ANNEXES

Reconnaissance de dette Libourel/Barrandon

- 334 -

Obligation à M<sup>rs</sup> Barrandon

Libourel

le 1<sup>er</sup> Décembre 1868.

Pardevant M<sup>rs</sup> Marie Louis  
Lucine Peridier et son Collègue -  
notaires à M<sup>rs</sup> Bouffelles Doullignis.

ou Comparu

Le Sieur Antoine Libourel  
Propriétaire Cultivateur époux de  
Marguerite M<sup>rs</sup> Passaical domicilié à  
Nillemeur les Maguelonne.

Lequel reconnaît et déclare  
avoir à M<sup>rs</sup> André Auguste Barrandon  
sieur huissier à M<sup>rs</sup> Bouffelles un  
présent stipulant et acceptant.

La somme de six mille  
francs pour prêt de pareille somme  
qu'il a prêtée au Sieur Barrandon lui a  
fait tout présentement réellement en  
monnaie d'or et d'argent par ledit  
Libourel vérifiée et retirée à la vue  
de nous notaires.

Laquelle dite somme de  
six mille francs ledit Sieur Libourel  
promet et s'oblige de rendre et payer à  
M<sup>rs</sup> Barrandon dans six ans à  
compter d'aujourd'hui et se lui en paye  
aussi à compter d'aujourd'hui l'intérêt  
au taux de cinq pour cent l'année  
sans retenue payable par année et  
pas avance jusqu'à libération ledit

2.75

90.75

3.30

3.65

11.75

2.30

8.05

2.30

2.30

7.75

1.75

2.30

30

7

6

0



Libourne payant tout présentement  
payé à M. Barrandon le somme de  
trois cent francs pour les intérêts de la  
première année dont quittance.

Le paiement du Capital en  
des intérêts sera fait à M. Barrandon  
au domicile de M. Barrandon rue  
Loral au en l'étude de M. Prud'homme  
des notaires, toujours en monnaie  
métallique de cours.

au cas d'insolvabilité dans le  
paiement des intérêts à leurs échéances le  
Capital de six mille francs sera  
exigible un mois après l'échéance  
d'un des termes non payés et qui sera  
constaté par un simple commandement  
de mise en demeure certifié en fait  
et sous autres formalités judiciaires

à la Garantie du paiement  
du Capital de six mille francs et  
des intérêts qu'il produira tant sur  
Libourne oblige affecté et hypothéqué  
tous les biens immeubles qu'il possède  
dans la Commune de Libourne les  
Maguelonne, consistant en Maisons  
et jardins de terre champs vignes

\* d'ailleurs en outre qu'il n'a  
d'emprunté ladite somme de six  
mille francs pour payer pareille  
somme qu'il doit aux sieurs Prud'homme



Aymes propriétaire cultivateur Dame  
 Marcelline Aymes sans profession  
 épouse de huit grand de bauc propriétaire  
 agriculteur, et Jean Aymes sans profession  
 agriculteur domiciliés à Mirval  
 pour prix de 1<sup>er</sup> une Maison dans  
 le village de Villeneuve sur maguelonne  
 rue de la Grenouillère et rue des Ortolans  
 2<sup>e</sup> une piece de terre saine située au dit  
 Villeneuve quartier du Logat contenant  
 quinze ares.

3<sup>e</sup> une autre piece de terre saine  
 même territoire lieu de la Font de  
 Scuze contenant environ vingt cinq ares  
 trente cinq centiares

et 4<sup>e</sup> une autre piece de terre  
 saine même territoire et lieu de  
 contenant environ vingt cinq ares quatre  
 vingt centiares.

qui a été sur le vu pas contrat  
 de m<sup>re</sup> Naïthie notaire à Villeneuve  
 sur Maguelonne le vingt deux  
 octobre mil huit cent soixante cinq.  
 lequel contrat a été transmis au  
 Bureau des Hypothèques de Montpellier  
 le dix huit novembre mil huit cent  
 soixante cinq Volume C45 n<sup>o</sup> 86.

S'obligeant de faire dans la quittance  
 qui lui sera fournie la déclaration

2-70  
 90-75  
 3-50  
 3-65  
 11-1  
 2-30  
 3-05  
 30  
 30  
 75  
 75  
 30  
 30  
 7



de l'origine en dernier en l'effet  
de procureur, M<sup>r</sup> Barrandon la  
subrogation atous héritiers d'icelle  
d'icelle ordonne Nymme et notamment  
à l'inscription prise l'office atous  
profit au Bureau de hypothèques  
de Montpellier le dix huit novent  
mil huit cent dix sept cinq N<sup>o</sup> 1000  
L 43 numero L 43. contre lui.

qui étaient présents  
sous interstement d'icelle d'icelle  
Nymme N<sup>o</sup> 1000. de l'athome N<sup>o</sup> 1000.  
Jean Nymme épouse de Marguerite  
Baumel, et Mathilde Nymme  
sans profession épouse de Jean  
D'haime. propriétaires d'icelle  
tous domiciliés à Montpellier  
L'adite Nymme épouse de N<sup>o</sup> 1000  
trouvent au présent acte pour d'icelle  
libres et Garagobornay la constitution  
d'icelle étant limitée aux termes de  
son Contrat de Mariage Jean  
devant M<sup>r</sup> N<sup>o</sup> 1000 procureur au dit  
Montpellier le dix sept juin mil  
huit cent dix sept. et en outre  
assistée et autorisée aux fins des  
présentes de son dit époux en présent  
N<sup>o</sup> 1000 au dit N<sup>o</sup> 1000  
N<sup>o</sup> 1000 de Montpellier le dix sept

La dite somme de Six mille  
frans qui leur devait pour le  
Causa cités susdites.

Laquelle dite somme ils ont  
vérifiée et retirée à la suite de nous  
notaires spécialement et mêmes nommés  
Dor et Darguer que ledit Libourne  
Vieux d'emprunter à son effet de Mr  
Barrandon.

En conséquence Mr et Mrs Saint  
Lysme frères et Dame Lysme  
épouse Debaillé ont voulu des ordres de  
leur épouse subroger Mr Barrandon  
à tous leurs droits actions privilégiés  
et hypothécaires penultimes dudit  
Contrat de Vente précité et  
notamment à l'inscription prise  
d'office à leur profit contre ledit  
Barrandon le dix huit novembre  
mil huit cent soixante cinq Volume  
Lett 3 numéros 249 de l'hypothèque  
de Montpithier précité.

Le said Libourne s'engage  
vers Mr Barrandon de faire  
atture contre l'incendie pendant la  
durée de la présente obligation la  
Maison icelle hypothécaire  
de justifier à Mr Barrandon de



TRANSCRIPTION.

Transcrire l'acte en entier, et faire l'inscription d'office sur le registre de formalité des inscriptions, dans le cas prévu par l'article 2108 du Code civil.

Sur diff. art. 130 n° 180  
79 lignes

vente  
par Barrandon  
à Cabrol

RÉPERTOIRE.	
numéro	
du volume.	de l'article.
	collationné sur l'original, précédé de notes et signatures, transcrit légalement par le conservateur des Hypothèques sans signe et fait l'inscription d'office volume cinq cent trente quatre cent quatre vingt. <i>M. C. C. C.</i>
5	N. S. de dix-neuf sections huit cent cinquante trois a été présentée l'expédition de l'acte dont la teneur suit pour qu'on en fasse un acte Louis Gougeon président et ses collègues notaires à Montpellier aujourdhui comparu
10	Monsieur Louis Gougeon P. M. M. de son ancien domicile à Montpellier époux de dame Marie Suzanne Damielle au dit Montpellier lequel a par le présent acte vendu et vend purement simplement et à titre de propriété
15	inséparable à Monsieur Louis Cabrol avoué près le Tribunal civil de première instance de Montpellier Damielle au dit dit ville au présent et acceptant, une
20	Maison de campagne avec jardin d'agacement et une pièce de terre voisine attenante à tous les deux et de deux rives, située dans la commune de Montpellier au quartier de Sauret mesuré quarante cinq et la portion de la même cadastre de la dite commune
25	contenant environ quarante six cent cinquante d'une côté Bonnapierre autrefois de la dite commune dite dite dite et le chemin de Sauret à la grande route de Castelnaud, Monsieur Barrandon était propriétaire de
30	et inséparable pour l'avis acquis du sieur Laurent Heinschmidt par acte aux maître Lammillier notaire à Montpellier le deux décembre mil huit cent cinquante sept, et le sieur Heinschmidt l'avait lui-même acquis de son père Sanson selon acte aux maître Bonfil notaire à Montpellier le vingt une septembre mil

TRANSCRIPTION.

Transcrire l'Acte en entier, et faire l'inscription d'office sur le Registre de formalité des inscriptions, dans le cas prévu par l'article 2108 du Code civil.

RÉPERTOIRE  
suivant

de de  
volumes. l'article.

Cent cinquante sept, et le dit sieur Gasson avait lieu  
même il eut la dite maison de campagne sur un terrain  
par lui acquis du sieur Davion qu'il adjoignant à sa  
pelle par contrat passé devant son sieur l'ancien notaire  
à Montpellier le sixième huit huit sur qu'on a vu  
Monsieur Perraudon baille la dite maison de campagne  
au dit Elbannin Laboul en l'état où elle se trouve au  
tellement avec ses contenances par forme de corps, ses  
contenances, outes et parois et ses dépendances y compris  
les meubles, outes, excenses, papiers, papiers, vaisselle  
et tout ce qui s'y trouve actuellement sans aucune réserve  
générale de toutes charges et contencieux, de passif jusqu'à  
aujourd'hui et pour toujours de toutes dettes et obligations  
qu'il a pu contracter, la présente vente est faite moyennant le prix et  
somme de dix mille francs que Monsieur Laboul a tenu  
préalablement payé à Monsieur Perraudon à la suite de  
son contrat, dact le dit Perraudon fait quittance, et  
moyennant ce Monsieur Perraudon a été démis et  
dépouillé de la propriété de la dite maison de campagne  
en a ainsi et avec Monsieur Laboul souscrit avec qui  
il en a pris possession et jouissance à compter d'aujourd'hui  
lui et qui il en dispose à son gré et s'obligeant de tenir  
garantie la dite vente et de faire solder à ses frais les  
inscriptions de toute nature qui pourraient grever le dit  
immeuble, les frais de purge des legs poutte par légal  
seront payés par moitié par le vendeur et l'acquéreur  
avant de clore les contestations d'aucun autre nature  
des articles deux et trois de la loi du vingt trois avant  
qui ont été mentionnés au par, d'ont cette fait et passé à  
Montpellier le sixième et aux minutes de maître Jérodin en

10.000<sup>00</sup>



Transcrire l'acte en entier, et faire l'inscription d'office sur le registre de formalité des inscriptions, dans le cas prévu par l'article 2105 du Code civil.

RÉPERTOIRE  
suivis  
du volume de l'acte.

6 lignes

Uente  
par jugal  
à Bec

Des minutes le quatorziesme nous ont fait voir deux minutes  
trois, et après lecture faite aux parties elles ont siigné  
aux nous notaires Raymond au Cabrol acte et précédies  
notaires signés, Bonquité à Elbeufpellein le dix huit mes  
5 mil huit cent soixante trois, folio sixante quatre avec  
sous trois, ces six cent cinquante francs deimes cent  
deux francs soixte signés, nullatenus le l'originael  
précédies notaires signés, brevement littéralement par le  
cautionnement sussignés. *Mac ciz*

10 N° 6: Du dix neuf. Nous mil huit cent soixante trois,  
a été présentée l'expédition de l'acte dont le contenu suit  
précédies minutes Elbeuf Louis Eugène précédies et sur  
collèges notaires à Elbeufpellein sussignés, a emprisonné  
15 Le sieur Alexis Mathias Jugal ancien employé de  
l'autorité de Elbeufpellein, aujourd'hui cultivateur époux  
de Elbeuf Mathilde Pessier domicilié à Elbeufpellein  
lequel a par le présent acte vendu et cédé purement sim-  
plement et à titre de propriété incommutable au sieur  
163 628 Louis Boc cultivateur époux de Rosalie Valat, au  
laquelle il est marié sous le nom de mariage ainsi de  
20 Elbeuf domicilié à Elbeufpellein sus présent et pendant  
auparavant, la moitié d'acquies des cens de cens surant  
d'une maison située à Elbeufpellein faubourg figuier  
cens Palais d'Hotel susprésentant l'autorité maison de  
25 censhaus Louis Sacca, de cens Domergue, du cens  
David et de cens la rue, la moitié vendue se compose  
au cens de cinquante d'une annie et de la moitié de la cens  
sur le service et de deux pièces au premier étage et de  
30 la moitié partie de Rosalie qui se compose de deux minutes  
de maison la cens sera payés par le millesimé par





Réglement de compte fratrie Barrandon

126

Le quinze Fevrier Mil huit cent quarante deux  
à Montpellier pardevant Joseph Gros & son collègue  
notaires au dit Montpellier soussignés.

**Ont Comparu** le S. André Barrandon,  
propriétaire foncier, domicilié à Sussargues canton  
de Castries, arrondissement de Montpellier.

Le S. Antoine Barrandon, huissier au  
tribunal civil de l'arrondissement de Montpellier,  
D. résidence au dit Castries.

Dame Marie Barrandon épouse du S. Jean  
Pierre Laulon, propriétaire, de son mari  
ici présent autorisée, domiciliés l'un & l'autre  
au dit Sussargues.

Dame Marguerite Barrandon veuve du  
S. Jacques Lastrat, propriétaire, domiciliée à  
Castries.

Le S. André Barrandon, commis négociant  
domicilié à Montpellier, fils unique & seul  
héritier naturel du S. Etienne Barrandon, ancien  
boulangier, domicilié quand il vivait à Montpellier.

Le S. Jean Barrandon valet de labours  
domicilié au dit Sussargues.

Et Marie Barrandon épouse du S. Claude  
Vianès, agriculteur, dûment autorisée de son  
mari, ici présent, domiciliés l'un & l'autre au  
dit Sussargues.

Lesquels ont exposé que le S. Jean  
Barrandon, propriétaire foncier en son vivant

*Transaction  
Barrandon  
Jean Laulon  
& veuve*

*n. 96.  
Proc. à André  
Barrandon*

*n. 106  
9*

Donnée au dit Subarquer se maria deux fois  
la Première avec Elisabeth Chauvet, de ce  
mariage sont issus cinq enfans qui sont les  
dits André, Antoine, Marie Louise, Laurent  
Marguerite veuve Dastret et Etienne représentés  
par André son fils unique. La Deuxième  
avec Marie Espagnat, de ce mariage sont  
issus deux enfans qui sont le dit Jean  
Barrandon et la dite Marie Barrandon  
épouse Vianès.

Que le dit S. Antoine Barrandon  
se maria en l'année mil huit cent neuf  
avec Antoinette Malassagne, Et il résulte  
de leur contrat de mariage du deux juillet  
de la même année et tenu par M. Grasset  
alors notaire à Carrières que le dit S. Jean  
Barrandon son père lui fit donation  
en avancement d'hoirie d'une somme de  
sept cents cinquante francs.

Que le dit S. André Barrandon aîné  
se maria en l'année mil huit cent treize  
avec Catherine Ribeyrolles prénommée  
par erreur Fulcrande et il résulte  
de la disposition de leur contrat de mariage  
du dix novembre de la même année  
tenu par M. Grasset alors notaire à  
Montpellier que le dit feu S. Jean Barrandon





Son père lui fit donation par préciput d'un quart de ses biens meubles et immeubles présents & à venir, lequel contrat fut transcrit à la Conservation des hypothèques de Montpellier, pour le remplir duquel, quart & suivant un acte retenu par M. Nissier notaire au dit Castrès le vingt huit juin mil huit cent seize, le dit Jean Barrandon père expédia au dit André Barrandon son fils divers immeubles désignés au dit acte, Entr'autres une contenance de quarante ares d'une pièce de terre s'ignee dite de Nanne, située au territoire de Sussargues tenement derrière les aïres, confrontant du levant Coulomb et L'auton, du couchant une olivette du donateur, du nord les héritiers de Rouzet et du midi le surplus de la dite vignie et Coulomb; le il lui expédia de plus divers meubles effels désignés aussi au dit acte.

Que suivant le Contrat de mariage de la dite Marie Barrandon avec le dit L'auton retenu par M. Aliot, notaire à Montpellier le dix sept novembre mil huit cent deux; le dit Jean Barrandon son père lui fit donation en avancement d'hoirie d'une somme de sept cents francs dont deux cents francs de dorures & cinq cents francs argent.

Que suivant le Contrat de mariage du dit feu Etienne Barrandon père du dit André, avec Elisabeth Biverd retenu par M. Aliot notaire à Montpellier le onze août mil huit cent seize, le dit P. Jean Barrandon son père, lui fit donation en avancement d'hoirie d'une somme de huit cents francs.

Que suivant le Contrat de mariage de la dite

2me tabl  
9



marquise Barrandon avec le dit feu Pastret  
retenu par le dit M. Vianès notaire à Castries  
le vingt trois décembre mil huit cent quinze  
le dit Jean Barrandon son père, lui fit donation  
en avancement d'hoirie d'une somme de Mille  
francs, savoir deux cents francs de deniers &  
huit cents francs en argent.

Que le dit feu Jean Barrandon étant veuf  
au dit Sussarquet intestat le cinq aout mil  
huit cent vingt quatre à la survivance de son  
seul enfant ci devant nommé et de la dite Marie  
Espagnat sa seconde épouse, l'un certain de  
meubles effets par lui laissés, fut fait par  
dit M. Vianès notaire à Castries lui ont le procès  
verbal par lui tenu le six Septembre mil huit  
cent vingt quatre.

Que les parties comparantes sont demeurées  
jusqu'en l'année mil huit cent quarante au sans  
demandes. le partage de la succession de leur père,  
mais la dite année par exploit du vingt sept juillet  
la dite Jean Barrandon et Marie Barrandon épouse  
Vianès, enfant du second lit, firent citer leurs cinq  
frères & sœurs consanguins pour voir ordonner le  
partage de la succession du dit Jean Barrandon  
père & ayeul commun.

À suite de laquelle citation & par acte fait  
au greffe du tribunal civil de l'arrondissement de  
Montpellier le dix novembre mil huit cent quarante un  
le dit S. André Barrandon aîné, renonça à la  
succession du dit S. Jean Barrandon son père, par  
s'entendit à la donation préciputaire à lui faite dans  
son contrat de mariage.

Le Par autre acte fait au même greffe le



Sur du dit mois de novembre les autres quatre enfants du premier lit qui sont les dits antoine, andré fils d'etienne marie Gohise L'auton & marguerite veuve Pastret firent une pareille renonciation pour s'en tenir aussi aux donations à eux faites par leur père dans leurs contrats de mariage.

que l'instance introduite par les deux enfants du second lit se poursuivait et déjà une Consistance avait été dressée, des impugnationes avaient été faites et diverses conclusions avaient été signifiées respectivement, les enfants du second lit demandaient la Conversion de cette instance en une action en retranchement, mais les Comparants ayant reconnu qu'il valait mieux traiter amiablement et éviter les frais considérables qu'entraînerait la dite instance, ils ont par la médiation de leurs amis communs, traité de la manière suivante sur leurs contestations leurs dites circonstances et dépendances.

1<sup>o</sup>: L'instance en partage pendante entre parties demeure éteinte et comme non avenue, les frais exposés jusqu'à ce jour, même ceux du présent acte seront abolés et payés par septième par les comparants.

2<sup>o</sup>: Pour Remplir les dits deux enfants du second lit de la part et portion leur revenant dans la succession du dit S.<sup>r</sup> Jean Barrandon leur père il leur sera payé une somme de quinze cent cinquante francs savoir: huit cent vingt cinq francs par le dit S.<sup>r</sup> andré Barrandon aîné, trois cent huit francs trente quatre centimes par le dit S.<sup>r</sup> andré Barrandon fils d'etienne, cent huit francs trente trois centimes par la dite Barrandon épouse L'auton et trois cent huit

3me Note  
9



francs trente trois centimes par la dite veuve  
Pastret, lesquelles sommes ont été de suite  
delivrées en espèces d'argent par les sus nommés  
dans les proportions ci dessus et ont été retirées  
la moitié chacun par les dits Jean Barrandon  
et l'épouse Vianes enfants du second lit  
au vu des dits notaires dont ils font quittance.

3.° Par suite de la dite attribution faite aux  
dits deux enfants du second lit, tous les objets  
mobiliers et immobiliers qui composent les  
donations faites aux cinq enfants du premier  
lit, demeurent la propriété de ces derniers  
et leur sont définitivement acquis.

4.° Au moyen de ce dessus chacun des  
enfants et ayants droit se trouve rempli de  
ce qui lui revient dans la succession dudit  
S. Jean Barrandon, & renonce à jamais  
plus rien se demander directement ni  
indirectement, reconnaissant la sincérité  
de tous les actes qui ont été passés entre  
ledit S. Barrandon père & plusieurs de  
ses enfans ou des étrangers, renonçant  
de plus fort à les querelles sous quelque  
prétexte que ce soit, et par suite de donner  
réciproquement mainlevée de toutes hypothèques  
legales qui ont pu exister à leur profit  
sur les biens immeubles ayant appartenu

— 2



au dit feu Jean Barrandon père.

Fait & lu aux parties dans l'étude du dit  
M. Gros, seigneur de la minute, & ont les  
dits Barrandon aîné, Antoine Barrandon,  
André Barrandon fils d'Etienne, Lanton,  
Barrandon épouse Vianès & le dit Vianès signé  
avec les dits notaires, non la dite Barrandon  
épouse Lanton, la veuve Pastret & le dit  
Jean Barrandon, qui tous requis de signer  
ont déclaré ne savoir.

M. Barrandon

~~Barrandon~~

Lanton

André

A. Barrandon

Vianès

Gros

*[Large circular scribble]*

L'original de l'acte est à Montpelier le 17 Juin 1842 f. 109 r. c. 3  
une Copie pour M. Vianès Copie pour M. Barrandon  
mme de